

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20240627-DEL2024_071_01-BF

RAPPORT DE
PRESENTATION
DU
**COMPTE
ADMINISTRATIF**
2023



leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Introduction générale.....	6
L'exécution du Budget principal.....	9
I. Les dépenses de fonctionnement confrontées partiellement à l'inflation	9
A. Le taux d'emploi des crédits	9
B. Les dépenses de fonctionnement.....	10
1) Une hausse des charges à caractère général portées par la TGAP et la régularisation des eaux pluviales.....	12
2) Les charges de personnel maîtrisées au niveau de l'inflation	13
3) Les atténuations de produits : la compensation des pertes de FPIC aux communes (3,6 M€) 15	15
4) Les autres charges de gestion courante impactées par le passage à la M57.....	16
5) Les charges financières (chapitre 66) et les charges exceptionnelles (67 et divers 66) 17	17
II. Une évolution dynamique des recettes de fonctionnement	18
A. Le taux d'emploi des crédits	18
B. Les recettes de fonctionnement.....	18
1) Les produits des services et du domaine.....	19
2) Les ressources fiscales : les premiers effets de l'EPR	21
3) Les dotations et participations.....	24
4) Les produits de gestion	26
5) Les produits exceptionnels larges.....	26
III. Les soldes intermédiaires de gestion en progression	26
IV. La section d'investissement.....	27
A. Les dépenses d'investissement : la poursuite de la programmation pluriannuelle d'investissements	28
B. Le financement des dépenses d'investissement.....	30
V. Les restes à réaliser	31
VI. La dette du budget principal : un encours limite	31
A. Le stock de la dette	31
B. Structure de la dette	32
C. Plan d'extinction.....	32
VII. Analyse des déchets ménagers et assimilés financés par la TEOM	33
A. La section de fonctionnement	33

1) Les dépenses de fonctionnement	33
2) Les recettes de fonctionnement	34
B. Les conditions d'équilibre propre au compte déchets ménagers	35
C. La section d'investissement	36
VIII. Analyse de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (gemapi)	37
A. La section de fonctionnement	37
B. La section d'investissement	37
C. L'équilibre de la GEMAPI	38
L'exécution des budgets annexes	39
IX. Budget annexe transports.....	39
A. La section de fonctionnement	39
1) Les dépenses de fonctionnement	39
2) Les recettes de fonctionnement	41
B. Les soldes intermédiaires de gestion	43
C. La section d'investissement	43
D. La dette	44
X. Budget annexe de l'eau	45
A. Les charges d'exploitation	45
1) Les charges à caractère général	46
2) Les autres charges d'exploitation	47
B. Les produits d'exploitation	47
1) Les produits des services et du domaine : une diminution des volumes d'eau vendus	48
2) Les autres recettes d'exploitation.....	49
C. Les soldes intermédiaires de gestion	49
D. Un niveau d'épargne suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements	49
E. Les dépenses d'investissement	50
F. Les restes à réaliser	51
G. La dette	52
XI. Budget annexe de l'assainissement collectif option TVA	53
A. Les dépenses d'exploitation	53
1) Les charges à caractère général (chapitre 011)	54
2) Les autres charges d'exploitation	54

B.	Les recettes d'exploitation	55
1)	Les produits des services et du domaine : la régularisation de la contribution du budget principal pour les eaux pluviales.....	56
2)	Les autres produits d'exploitation	57
C.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	57
D.	Le taux de couverture des dotations aux amortissements et provisions	58
E.	Les dépenses d'investissement	58
F.	Les restes à réaliser	59
G.	La dette	60
XII.	Budget annexe assainissement non collectif (Toutes Taxes Comprises)	61
A.	La section d'exploitation.....	61
1)	Les charges d'exploitation.....	61
2)	Les produits d'exploitation	62
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	62
C.	La section d'investissement	63
XIII.	Budget annexe développement économique ventes	64
A.	La section de fonctionnement	64
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	65
C.	La section d'investissement	66
D.	La dette	66
XIV.	Budget annexe développement économique locations M14.....	67
A.	La section de fonctionnement	67
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	68
C.	La section d'investissement	68
D.	La dette	69
XV.	Budget annexe développement économique location M4.....	70
A.	Section de fonctionnement	70
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	71
C.	La section d'investissement	71
D.	La dette	72
XVI.	Budget annexe activité commerciale tourisme.....	73
A.	La section de fonctionnement	73
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	74

C. La section d'investissement	74
D. La dette	75
XVII. Budget annexe Port Dielette.....	76
A. La section de fonctionnement	76
B. Les soldes intermédiaires de gestion.....	78
C. La section d'investissement	78
D. La dette	79
XVIII. Budget annexe Golf	80
A. La section de fonctionnement	80
B. Les soldes intermédiaires de gestion.....	81
C. La section d'investissement	81
D. La dette	81
XIX. Budget annexe services communs	82
A. La section de fonctionnement	82
1) Les dépenses de fonctionnement	82
2) Les recettes de fonctionnement	84
B. Les soldes intermédiaires de gestion.....	86
C. La section d'investissement	86
D. La dette	87

INTRODUCTION GENERALE

La crise économique et inflationniste déclenchée en 2022 a eu des répercussions notamment sur les dépenses énergétiques, les matières premières et la masse salariale avec la revalorisation du point d'indice et les revalorisations du SMIC.

Cependant, la structure atypique du budget de la communauté d'agglomération, avec une part importante de dépenses figées non soumises à l'inflation, permet de limiter l'impact sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Ces dernières subissent toutefois la réforme de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) avec une hausse annuelle progressive jusqu'en 2025.

Parallèlement, les recettes de fonctionnement conservent un dynamisme porté par les recettes fiscales avec notamment la mise en route imminente de l'EPR qui génère de nouvelles recettes de taxe foncière dès 2023. Ce niveau de recette permet ainsi de dégager et de consolider des niveaux d'épargne satisfaisants amenés à progresser au regard de la dynamique économique actuelle du territoire.

Dans ce contexte, le pacte financier et fiscal a été révisé pour poursuivre la compensation des pertes de dotations aux communes membres mais également leur donner des ressources supplémentaires pour exercer pleinement leurs compétences.

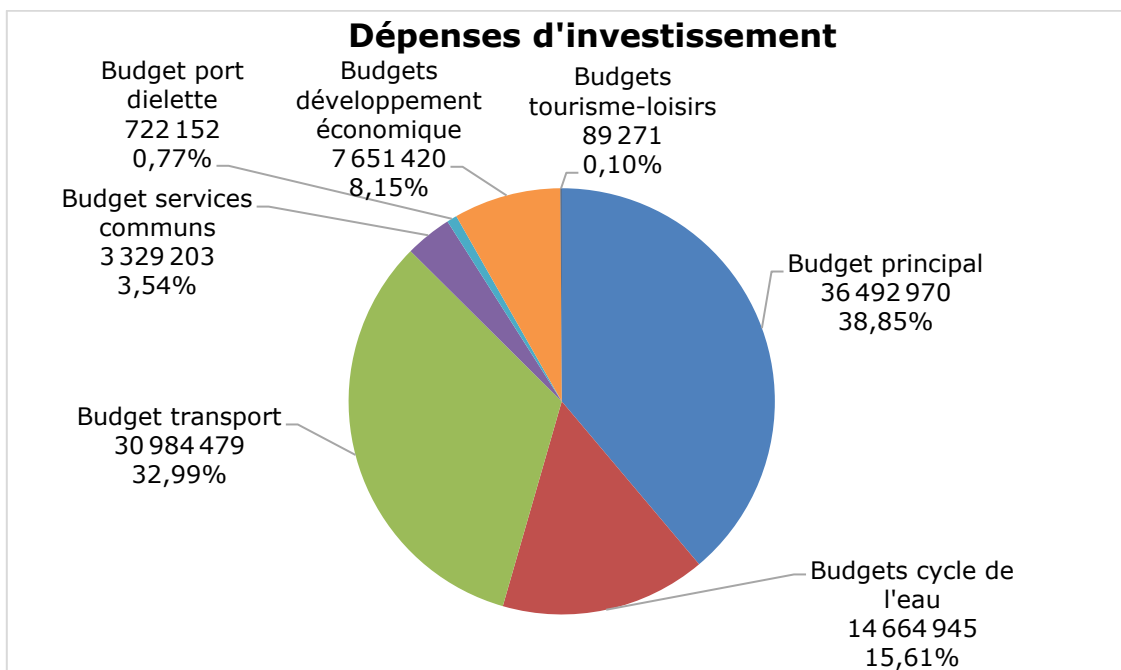
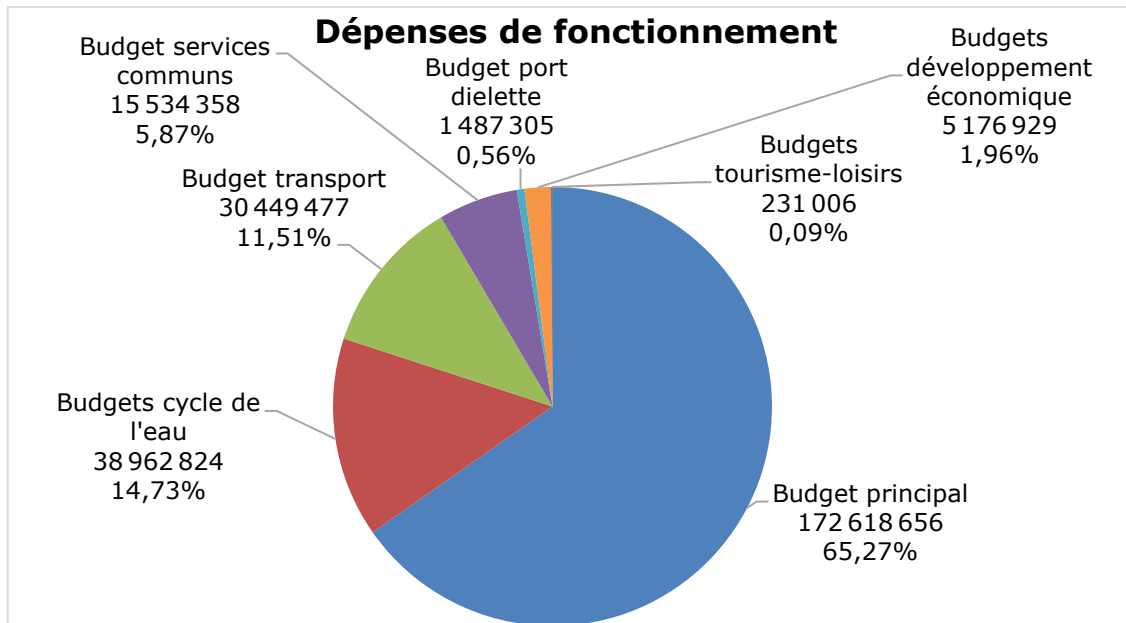
Enfin, l'année 2023 est marquée par la dissolution du budget annexe « Cinéma », dorénavant intégré au budget principal, et la mise en place de la nomenclature comptable M57, prérequis indispensable dans la mise en place du compte financier unique, ce qui impacte certaines natures comptables avec la création ou la modification de certains postes de dépenses ou de recettes.

Le budget général 2023, comportant un budget principal et 11 budgets annexes suite à l'intégration du budget annexe cinéma, a été réalisé, tous mouvements confondus, à hauteur de 377 156 326 € en recettes (taux de réalisation de 85,98 %) pour 358 394 995 € de dépenses (taux de réalisation de 69,09 %).

		Dépenses réelles et d'ordre			Recettes réelles et d'ordre		
		Prévu*	Réalisé	Taux réalisation	Prévu*	Réalisé	Taux réalisation
en €							
Budget principal	Fonctionnement	183 711 683	172 618 656	93,96%	189 729 720	190 184 600	100,24%
	Investissement	87 405 786	36 492 970	41,75%	47 671 371	32 787 714	68,78%
Budget transports	Fonctionnement	31 599 484	30 449 477	96,36%	35 158 293	35 299 316	100,40%
	Investissement	38 970 776	30 984 479	79,51%	31 338 334	24 020 811	76,65%
Budget eau	Fonctionnement	21 980 637	17 964 273	81,73%	23 869 897	22 395 226	93,82%
	Investissement	29 486 517	6 811 278	23,10%	8 407 603	6 851 231	81,49%
Budget assainissement HT (collectif)	Fonctionnement	23 931 834	20 813 121	86,97%	24 708 544	24 191 647	97,91%
	Investissement	27 936 223	7 526 181	26,94%	6 852 457	5 927 268	86,50%
Budget assainissement TTC (non collectif)	Fonctionnement	233 779	185 430	79,32%	276 038	196 197	71,08%
	Investissement	1 101 408	327 486	29,73%	535 956	1 124	0,21%
Budget dev. Éco. ventes	Fonctionnement	18 593 002	3 960 490	21,30%	17 725 532	4 022 738	22,69%
	Investissement	10 685 961	3 878 682	36,30%	13 283 803	3 616 114	27,22%
Budget dev. Éco. Location M14	Fonctionnement	1 231 513	1 014 541	82,38%	997 907	988 827	99,09%
	Investissement	9 529 142	3 577 555	37,54%	8 402 866	2 665 200	31,72%
Budget dev. Éco. Location M4	Fonctionnement	286 980	201 898	70,35%	940 376	539 100	57,33%
	Investissement	363 209	195 183	53,74%	556 064	463 382	83,33%
Budget port Dielette	Fonctionnement	1 764 397	1 487 305	84,30%	2 879 828	1 553 566	53,95%
	Investissement	814 296	722 152	88,68%	561 888	342 734	61,00%
Budget activité commerciale tourisme	Fonctionnement	251 662	215 181	85,50%	273 491	219 181	80,14%
	Investissement	562 631	80 136	14,24%	540 802	42 966	7,94%
Budget golf	Fonctionnement	22 065	15 825	71,72%	34 449	24 960	72,46%
	Investissement	9 136	9 135	99,99%	8 718	8 718	100,00%
Budget services communs	Fonctionnement	22 410 121	15 534 358	69,32%	18 231 728	17 176 726	94,21%
	Investissement	5 841 005	3 329 203	57,00%	5 650 460	3 636 980	64,37%
BUDGET GENERAL	Fonctionnement	306 017 157	264 460 555	86,42%	314 825 803	296 792 083	94,27%
	Investissement	212 706 090	93 934 440	44,16%	123 810 322	80 364 243	64,91%
	Toutes sections confondues	518 723 247	358 394 995	69,09%	438 636 125	377 156 326	85,98%

*hors 021,023,001,002

Le budget principal représente 65,27 % des dépenses de fonctionnement et 38,85 % des dépenses d'investissement du budget général, suivis des budgets annexes du cycle de l'eau (14,73 % en fonctionnement et 15,61 % en investissement), et des transports publics (11,51 % en fonctionnement et 32,99 % en investissement).



L'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

En 2023, le budget principal a dégagé 222 972 314 € de recettes et 209 111 626 € de dépenses.
 L'exécution budgétaire se présente ainsi, tous mouvements confondus :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Reprise résultats antérieurs	Résultat/solde
Fonctionnement (total)	172 618 656	190 184 600	17 565 944	21 430 666	38 996 610
Investissement (total)	36 492 970	32 787 714	-3 705 256	11 691 912	7 986 657
Total du budget principal	209 111 626	222 972 314	13 860 689	33 122 578	46 983 267

Le résultat 2023 s'élève à 13 860 689 € et le résultat de clôture tenant compte des excédents antérieurs (hors restes à réaliser) s'établit à 46 983 267 €, contre 41 731 739 € en 2022 soit une augmentation du fonds de roulement de 5 251 528 €.

I. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CONFRONTEES PARTIELLEMENT A L'INFLATION

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 172 618 656 €, dont 163 738 470 € en opérations réelles et 8 880 186 € en opérations d'ordre.

A. Le taux d'emploi des crédits

Le taux d'emploi des crédits permet de mesurer le niveau de réalisation des crédits ouverts au budget, sachant que le terme « emploi » regroupe les notions de dépenses mandatées et de charges rattachées (le service est réalisé mais les pièces justificatives n'ont pas été transmises avant la fin de la journée complémentaire).

Pour 2023, le taux de réalisation s'élève à 93,63 % contre 93,04 % 2022. Parmi les charges à caractère général, des dépenses n'ont pas été réalisées notamment sur les postes de contrats de prestations, d'énergie et électricité ou encore d'études et recherches.

Concernant les autres charges de gestion courante, le taux de réalisation s'explique principalement par les subventions aux budgets annexes inscrites au budget à hauteur de 3,5 M€ pour assurer l'équilibre budgétaire mais dont la mobilisation n'a pas été nécessaire.

€	Crédits ouverts	Crédits employés	Pourcentage de réalisation
Charges à caractère général (chap. 011)	38 074 336	32 368 738	85,01%
Charges de personnel (chap. 012)	41 798 683	40 635 132	97,22%
Autres charges de gestion courante (65)	32 696 899	28 720 579	87,84%
Atténuations de produits (chap. 014)	61 620 327	61 478 998	99,77%
Total gestion des services	174 190 245	163 203 448	93,69%

€	Crédits ouverts	Crédits employés	Pourcentage de réalisation
Charges financières (chap. 66)	554 093	513 621	92,70%
Charges exceptionnelles (chap. 67)	133 700	21 400	16,01%
TOTAL	174 878 038	163 738 470	93,63%

Du fait d'une redistribution importante des ressources issues des transferts de charges et de compétences via les AC, les charges de fonctionnement sont constituées de dépenses figées non soumises à l'inflation à hauteur de 44 % (atténuation de produits + AC transférée au budget annexe services communs).

B. Les dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 163,7 M€ pour 2023, en hausse de 7,87 % par rapport à 2022 notamment du fait de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), des mesures gouvernementales sur la masse salariale (hausse point d'indice et prime pouvoir d'achat +1,4 M€), de la régularisation de la contribution sur les eaux pluviales urbaines au budget annexe assainissement (+2,6 M€), et de la compensation des pertes de FPIC subies par les communes via les attributions de compensation (+3,6 M€).

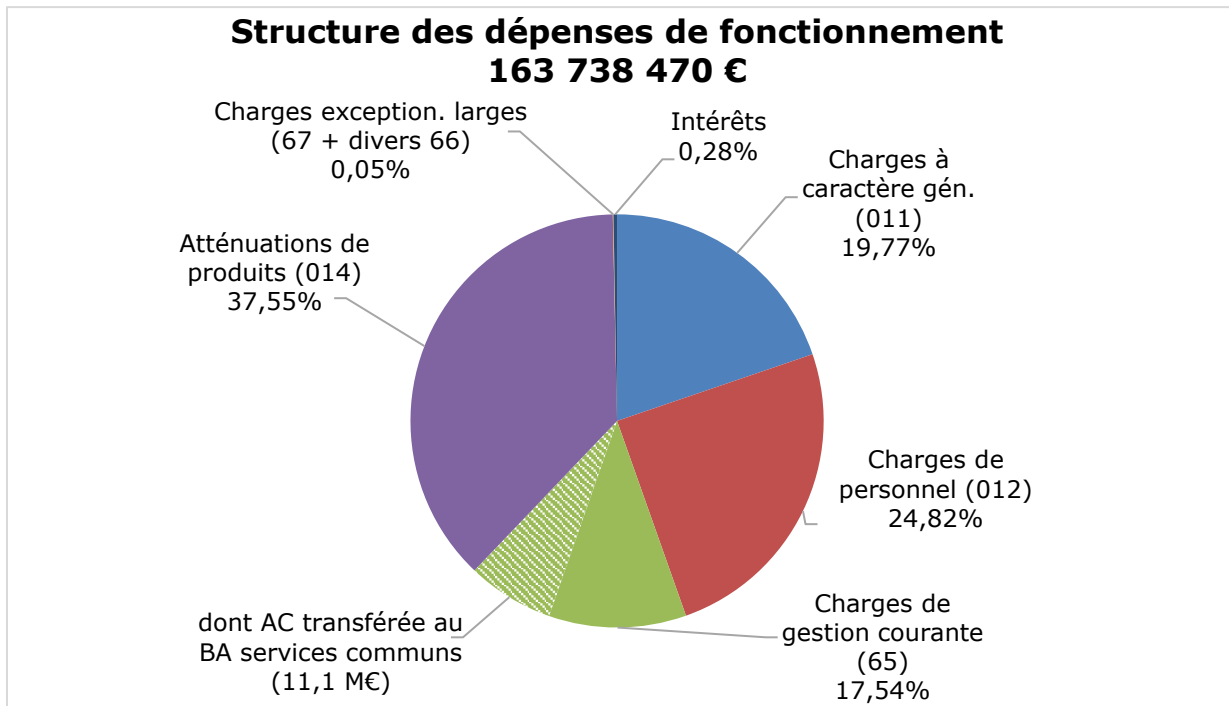
K€	2022	2023	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle(*)
Charges à caractère général (011)	27 863	32 369	4 506	16,17%	10,85%
Charges de personnel (012)	38 661	40 635	1 974	5,11%	0,29%
Charges de gestion courante (65)	26 018	28 721	2 702	10,39%	5,33%
Charges nettes d'exploitation	92 542	101 724	9 182	9,92%	4,89%
Atténuations de produits (014)	57 484	61 479	3 995	6,95%	2,05%
Charges de fonctionnement courantes	150 026	163 203	13 177	8,78%	3,80%
Charges exceptionnelles larges (67 + divers 66)	1 597	84	-1 513	-94,71%	-94,95%
Charges de fonctionnement hors intérêts	151 624	163 288	11 664	7,69%	2,76%
Intérêts nets	168	451	283	168,75%	156,44%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	151 791	163 738	11 947	7,87%	2,93%

(*) inflation définitive hors tabac pour 2023 : 4,8 %

Hors attribution de compensation (AC) et remboursements de personnel et de frais affectés aux budgets annexes, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9,01 % par rapport à 2022 soit 4 points au-dessus de l'inflation.

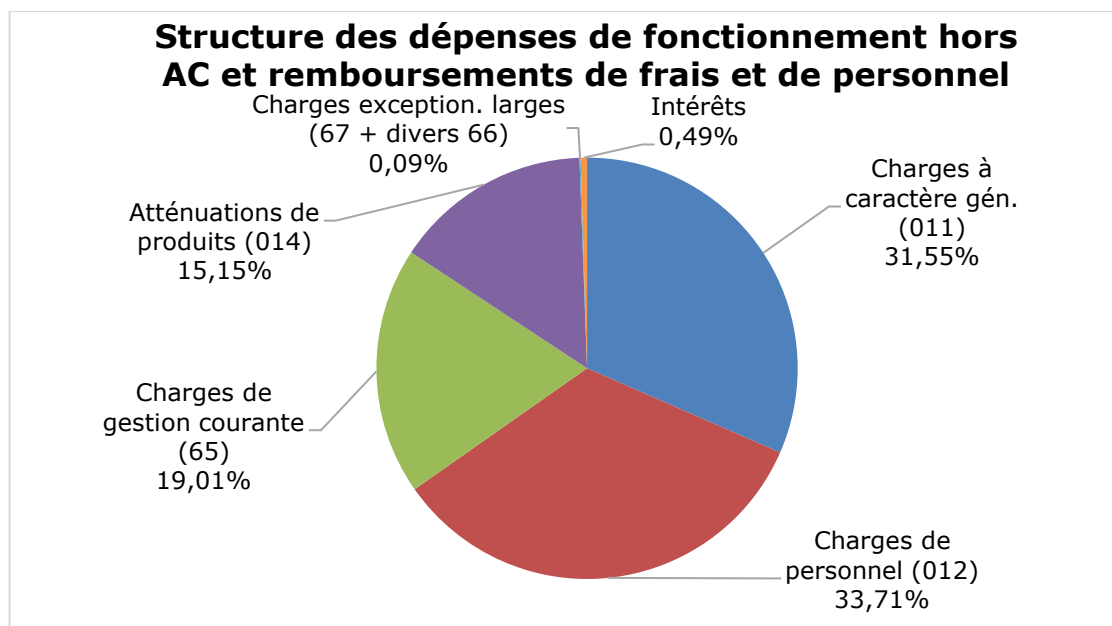
K€	2022	2023	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle(*)
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	151 791	163 738	11 947	7,87%	2,93%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS AC ET PERSONNEL AFFECTE AUX BUDGETS ANNEXES	84 943	92 597	7 653	9,01%	4,02%

Les dépenses 2023 se répartissent comme suit :



La spécificité du budget principal de la communauté d'agglomération a trait au poids du chapitre 014 dans la structure des dépenses. Ce dernier représente 37,55 % des dépenses réelles de fonctionnement, il contient notamment l'attribution de compensation pour 47,5 M€ (hors AC des services communs imputée au chapitre 65 pour 11,1 M€ soit une AC totale de 58,6 M€) et la dotation de solidarité communautaire d'un montant de 6,3 M€.

Les charges de personnel représentent quant à elles 24,82 % des dépenses. Hors attribution de compensation et remboursements de personnel et de frais affectés aux budgets annexes, ce ratio atteint les 33,71 %.



1) Une hausse des charges à caractère général portées par la TGAP et la régularisation des eaux pluviales

Les charges à caractère général, qui assurent les dépenses courantes d'administration, ont augmenté de 16,17 %, pour atteindre 32,4 M€ en 2023.

	K€	2022	2023	Evolution K€	Evolution %	
					nominale	réelle
Charges à caractère général (011)		27 863	32 369	4 506	16,17%	10,85%

Les dépenses relatives à la compétence des déchets ménagers représentent plus de 65 % des charges à caractère général, soit 21,1 M€.

Les comptes 60 sont constitués des produits courants et des fournitures stockables et non stockables (eau, énergie, électricité, chauffage...). Ces dépenses ont atteint 4,1 M€ en hausse de 347 K€ :

- Les carburants : 1 156 K€ (+46 K€), dont 1 040 K€ au titre des déchets ménagers et assimilés
- L'énergie et l'électricité : 1 082 K€ (+201 K€ dont +163 K€ sur les piscines et +49K sur le planétarium). Des régularisations sur exercices antérieurs avaient eu lieu sur 2022 à hauteur de 168 K€. Corrigée de ces régularisations, l'augmentation sur 2023 s'élève à +369 K€.
- Les autres matières et fournitures : 578 K€ (+26 K€), dont 554 K€ au titre des déchets ménagers et assimilés
- Les fournitures de petits équipements : 331 K€ (-40 K€)
- Les combustibles : 367 K€ (+65 K€), dont 299 K€ pour les piscines (+59 K€)
- Les vêtements de travail : 152 K€ (+49 K€)
- L'eau et l'assainissement : 130 K€ dont 61 K€ pour les piscines

Les comptes 61 concernent les dépenses d'entretien et de réparations (voies, réseaux, bâtiments), de locations, de maintenance et d'assurance, elles s'élèvent au total à 22,4 M€ en hausse de 1,7 M€ :

- Les contrats de prestations de services : 18,3 M€ (+2,1 M€) dont 17,7 M€ concernant les contrats de prestation de traitement et de transport des déchets ménagers (+2,1 M€ notamment du fait de l'augmentation de la TGAP passant de 45 € la tonne de déchets enfouis à 52 € en 2023)
- L'entretien et la réparation sur terrains : 736 K€ (+88 K€) dont 241 K€ pour l'entretien des espaces verts des zones industrielles et commerciales et 250 K€ pour l'entretien des chemins de randonnée
- Le matériel roulant : 589 K€ (+145 K€)
- Les études et recherches : 568 K€ (+16 K€)
- La maintenance : 335 K€ (-46 K€)
- Les locations immobilières : 319 K€ (-71 K€, des régularisations de loyer avaient eu lieu en 2022) dont 53 K€ pour les Vindits et 140 K€ pour l'hôtel Atlantique

- Les autres biens mobiliers : 176 K€ (-704 K€ principalement lié aux déchets ménagers et assimilés suite à la fermeture du centre de tri)

Les comptes 62 (honoraires, frais d'actes et de contentieux, dépenses diverses) représentent 5,7 M€ soit +2,5 M€ par rapport à 2022 :

- Le remboursement de frais aux budgets annexes : 2,6 M€ correspondant à la contribution des eaux pluviales urbaines au budget annexe assainissement pour les années 2018 à 2023, ce qui explique principalement l'augmentation des comptes 62
- Le remboursement de frais aux communes membres ou autres organismes : 836 K€ (+102 K€) dont 666 K€ au titre des remboursements de frais des services communs finances, ressources humaines et systèmes d'information
- Les autres services extérieurs : 436 K€ (+16 K€) dont 197 K€ au titre de prestations de communication
- Les honoraires : 221 K€
- Divers : 245 K€ (+23 K€) dont 20 K€ pour la communication du Plan Local de l'Habitat, 27 K€ de soutien à l'événementiel (Grand Océan) et 46 K€ pour des opérations d'attractivité de communication interne (dont la journée des agents)
- Les frais de télécommunications : 209 K€ (-14 K€)
- Les catalogues, imprimés et publications : 159 K€ (-263 K€ notamment du fait du schéma de collecte des déchets ménagers en 2022)
- Les réceptions : 153 K€ (+71 K€)
- Les annonces et insertions : 137 K€ (-15 K€)
- Les frais d'affranchissement : 118 K€ (-41 K€)

Les comptes 63 (impôts et taxes) s'établissent à 184 K€ (-19 K€) dont 146 K€ de taxe foncière.

2) Les charges de personnel maîtrisées au niveau de l'inflation

Les charges de personnel sont constituées de la rémunération et des charges pour un effectif de 688,83 équivalents temps plein (ETP) sur le budget principal au 31 décembre 2023. Cet effectif s'élevait à 691,57 ETP au 31 décembre 2022, soit une évolution de -2,74 ETP (-0,4 %).

En 2023, les charges de personnel ont ainsi représenté 40,7 M€, en hausse de 2 M€, soit +5,11 %.

	K€	2022	2023	Evolution K€	Evolution %	
					nominale	réelle
Charges de personnel (012)		38 661	40 635	1 974	5,11%	0,29%

L'augmentation du point d'indice (+3,5 % en 2022 et 1,5 % en 2023) et l'attribution de points d'indice supplémentaires génèrent une hausse de 800 K€ et les augmentations du taux horaire du SMIC et de l'indice minimum de la fonction publique représentent 235 K€.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), à travers les avancements de grades et d'échelon, représente près de 327 K€ en 2023.

L'harmonisation et l'extension de la prime annuelle, intégrée au RIFSEEP, représente un coût de 258 K€ et l'attribution de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat un coût de 395 K€ en 2023.

La mise en œuvre du régime indemnitaire pour les contractuels non permanents génère un coût de 250 K€.

La révision du contrat d'assurance risques statutaires pour 2023 a entraîné une augmentation de 282 K€.

La diminution du taux « accident de travail » de 2,75 % à 1,95 % génère une économie de 61,5 K€.

Enfin, la fermeture du centre de tri a mis fin au recours aux contractuels (600 K€ en 2022) limitant ainsi l'augmentation du poste rémunération.

Le détail par article est le suivant (le passage à la M57 impacte certaines classifications de comptes) :

Code article	Nature	2022	2023	Variation €	Variation %
6217	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	2 306 312	2 128 099	-178 213	-7,7%
6331	VERSEMENT MOBILITE	323 381	337 523	14 142	4,4%
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	107 818	113 050	5 232	4,9%
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	216 266	238 068	21 802	10,1%
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	64 674	67 828	3 154	4,9%
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	14 463 929	14 605 238	141 309	1,0%
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	300 984	176 035	-124 949	-41,5%
64113	NBI		124 427	124 427	
64114	PERSONNEL TIT INDEM INFLATION	40 100		-40 100	-100,0%
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	4 084 311	4 545 628	461 317	11,3%
64131	REMUNERATION	4 984 851	5 197 210	212 359	4,3%
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE		57 349	57 349	
64134	NON TIT INDEMNITE INFLATION	32 500		-32 500	-100,0%
64138	AUTRES INDEMNITES	1 470 727	1 741 052	270 324	18,4%
6414	PERSONNEL REMUNERE A LA VACATION		26 342	26 342	
6415	CONGES PAYES		204 893	204 893	
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	0	934	934	
64171	REMUNERATION DES APPRENTIS	38 570	64 111	25 541	66,2%
64172	APPRENTIS INDEMNITE INFLATION	400		-400	-100,0%
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	4 301 763	4 591 709	289 946	6,7%
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	4 742 873	4 906 563	163 690	3,5%

Code article	Nature	2022	2023	Variation €	Variation %
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	258 246	290 298	32 052	12,4%
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	398 076	680 461	282 385	70,9%
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	14 438	24 268	9 830	68,1%
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	231 699	243 512	11 813	5,1%
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	12 906	15 893	2 987	23,1%
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	262 040	252 648	-9 392	-3,6%
6488	AUTRES CHARGES	4 063	1 995	-2 068	-50,9%
		38 660 928	40 635 132	1 974 205	5,1%

3) Les atténuations de produits : la compensation des pertes de FPIC aux communes (3,6 M€)

Les atténuations de produits, premier poste de dépense, s'élèvent à 61,5 M€ en hausse de 7 % soit +4 M€ par rapport à 2022.

K€	2022	2023	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Atténuations de produits (014)	57 484	61 479	3 995	6,95%	2,05%

Ce chapitre représente 38 % des dépenses réelles de fonctionnement globales. Il comprend avant tout les attributions de compensations (AC), liées aux transferts de compétences, aux mécanismes mis en place afin d'assurer la neutralité financière et fiscale pour les communes et les contribuables.

Dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal et au regard des retombées fiscales attendues de l'EPR, la communauté d'agglomération a décidé de compenser les pertes de FPIC subies par les communes depuis 2019 soit une AC FPIC nouvelle de 3,6 M€ en 2023.

La communauté d'agglomération a ainsi versé 47 451 842 € à ses 129 communes membres en 2023, contre 43 756 408 € en 2022.

La contribution nécessaire au financement du budget annexe « services communs » a été prélevée sur les AC définitives des communes membres à hauteur de 11 115 235 € : au total, le montant des AC versées aux communes en 2023 est de 58 567 077 €, ce qui représente 36 % des dépenses de fonctionnement.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) a pour principal objectif d'assurer la péréquation d'une partie de la croissance des ressources communautaires aux communes membres. Le premier pacte financier et fiscal adopté en décembre 2017 définissait les conditions de mise en œuvre de cette solidarité financière avec les communes membres comprenant une enveloppe « solidaire » destinée à organiser la péréquation financière entre communes et une enveloppe de « neutralité » visant à garantir la neutralité budgétaire de la création de la communauté d'agglomération par un système de garantie ou d'écrêtement de l'enveloppe individuelle. Le nouveau pacte financier et fiscal, adopté en décembre 2021, conforte la DSC en la plaçant au cœur du dispositif de solidarité financière

locale. Suite à la mise en place de l'AC FPIC, les compensations antérieures de FPIC intégrées pour partie dans la DSC ont été sorties de cette dernière pour être réintégrées dans l'AC.

Pour 2023, la DSC s'élève à 6 288 309 €, contre 6 235 906 € en 2022, soit une hausse de 52 K€ afin de compenser les pertes de DGF subies par les communes du fait de la création de la communauté d'agglomération et les pertes de produit fiscal pour les communes ayant instauré un abattement de 15 % de la taxe sur le foncier bâti des surfaces commerciales de moins de 400 m².

Le solde de ce chapitre est principalement constitué du reversement sur le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 6 227 155 € et du prélèvement sur le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) pour 1 245 816 € (-6 K€).

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Reversement attribution de compensation	43 756 408	47 451 842	3 695 434	8,45%
Dotation de solidarité communautaire	6 235 906	6 288 309	52 403	0,84%
Prélèvement FNGIR	6 227 155	6 227 155	0	0,00%
FPIC	1 251 690	1 245 816	-5 874	-0,47%

A noter que l'ensemble intercommunal (EI) est devenu inéligible au FPIC en 2019 avec une sortie définitive en 2021. La communauté d'agglomération devient donc uniquement contributrice du fonds.

€	Prélèvement 2022	Prélèvement 2023
FPIC communautaire	1 251 690	1 245 816
FPIC communes membres	1 984 450	1 802 443
FPIC ensemble intercommunal	3 236 140	3 048 259

La communauté d'agglomération compensant dorénavant les prélèvements de FPIC aux communes, c'est bien les montants prélevés de l'ensemble intercommunal qui sont à sa charge.

4) Les autres charges de gestion courante impactées par le passage à la M57

Les autres charges de gestion courante sont destinées à assurer le fonctionnement des services publics gérés sur des budgets annexes ainsi qu'à financer des tiers de l'établissement, qu'ils soient publics ou privés.

Le chapitre 65 a atteint 28,7 M€ en 2023 en hausse de 2,7 M€ par rapport à 2022.

K€	2022	2023	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Charges de gestion courante (65)	26 018	28 721	2 702	10,39%	5,33%

Suite au passage à la M57, les subventions versées au budget annexe du port Diélette, comptabilisées au chapitre 67, sont dorénavant intégrées au chapitre 65 ainsi que les subventions versées aux délégataires (DSP Cité de la Mer) soit 1,4 M€ en 2023. En neutralisant cet effet, les autres charges de gestion courante ont augmenté de 5,1 %, soit 1,3 M€ en 2023.

Les subventions ont totalisé un montant de 5 822 965 €, avec notamment la contribution en faveur de la SPL Développement Touristique du Cotentin pour un montant de 3 825 750 € (+235 K€).

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Subventions (compte 6574*)	5 494 955	5 822 965	328 010	5,97%
dont Contribution SPL	3 590 501	3 825 750	235 249	6,55%

La contribution au SDIS s'est élevée à 7 921 421 €, en hausse de 246 K€ (+3,2 %).

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
SDIS	7 674 928	7 921 421	246 493	3,21%

Les subventions versées aux budgets annexes sont détaillées ci-après :

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Subvention activités commerciales tourisme	106 609	89 958	-16 650	-15,62%
Subvention golf	8 523	1 535	-6 988	-81,99%
Subvention services communs	10 663 891	11 115 235	451 344	4,23%
Subvention port Dielette (*)	310 124	396 276	86 152	27,78%
TOTAL subventions budgets annexes	11 089 146	11 603 004	513 857	4,63%

(*) comptabilisée au chapitre 67 jusqu'en 2022

Prélevée dans les attributions de compensation, le budget principal a reversé la somme de 11 115 235 € au budget annexe « services communs ». L'augmentation s'explique principalement par une régularisation des charges de personnel sur la compétence scolaire du pôle des Pieux.

Conformément à la convention de partenariat pour l'organisation de la Fastnet, la communauté d'agglomération a versé une participation de 222 222 € pour l'édition 2023 (111 111 € enregistrés au chapitre 67 en 2022).

Enfin, la subvention pour la Cité de la Mer s'est élevée à 971 K€, en hausse de 54 K€.

	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Cité de la Mer	916 949	970 731	53 782	5,87%

5) Les charges financières (chapitre 66) et les charges exceptionnelles (67 et divers 66)

Les charges financières ont augmenté de 283 K€ en 2023 principalement du fait des emprunts nouveaux mobilisés en 2022 (5,1 M€ pour les déchets ménagers et assimilés) et en 2023 (4,7 M€ pour le pôle HEFAIS) générant respectivement 106 K€ et 73 K€ d'intérêts nouveaux sur l'exercice.

L'encours de dette étant majoritairement à taux fixe, l'augmentation des taux variables a un impact limité sur les charges financières.

K€	2022	2023	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Intérêts nets	168	451	283	168,75%	156,44%

Suite au passage à la M57, les charges exceptionnelles ne comprennent plus que des opérations de régularisation sur exercices antérieurs. Elles ont donc diminué de plus de 1,5 M€ pour atteindre 84 K€ en 2023.

	K€	2022	2023	Evolution K€	Evolution %	
					nominale	réelle
Charges exceptionnelles larges (67 + divers 66)		1 597	84	-1 513	-94,71%	-94,95%

II. UNE EVOLUTION DYNAMIQUE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement, hors résultat reporté, se sont élevées à 190 184 600 €, dont 188 410 354 € en opérations réelles et 1 774 246 € en opération d'ordre.

A. Le taux d'emploi des crédits

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 100,24 %.

	€	RECETTES DE GESTION DES SERVICES		
		Prévisions	Réalisations	Pourcentage de réalisation
70 Produits des services et domaine		17 331 755	16 168 446	93,29%
73 Impôts et taxes		43 287 288	41 957 898	96,93%
731 Fiscalité locale		83 592 200	84 565 888	101,16%
74 Dotations, subventions et participations		39 986 773	41 482 104	103,74%
75 Autres produits de gestion courante		3 162 449	3 192 725	100,96%
013 Atténuation de charges		521 106	897 239	172,18%
TOTAL RECETTES DES SERVICES		187 881 571	188 264 300	100,20%
76 Produits financiers		34 887	52 163	149,52%
77 Produits exceptionnels (hors cessions)		1 381	48 292	3495,80%
TOTAL RECETTES REELLES (hors cessions)		187 917 839	188 364 755	100,24%

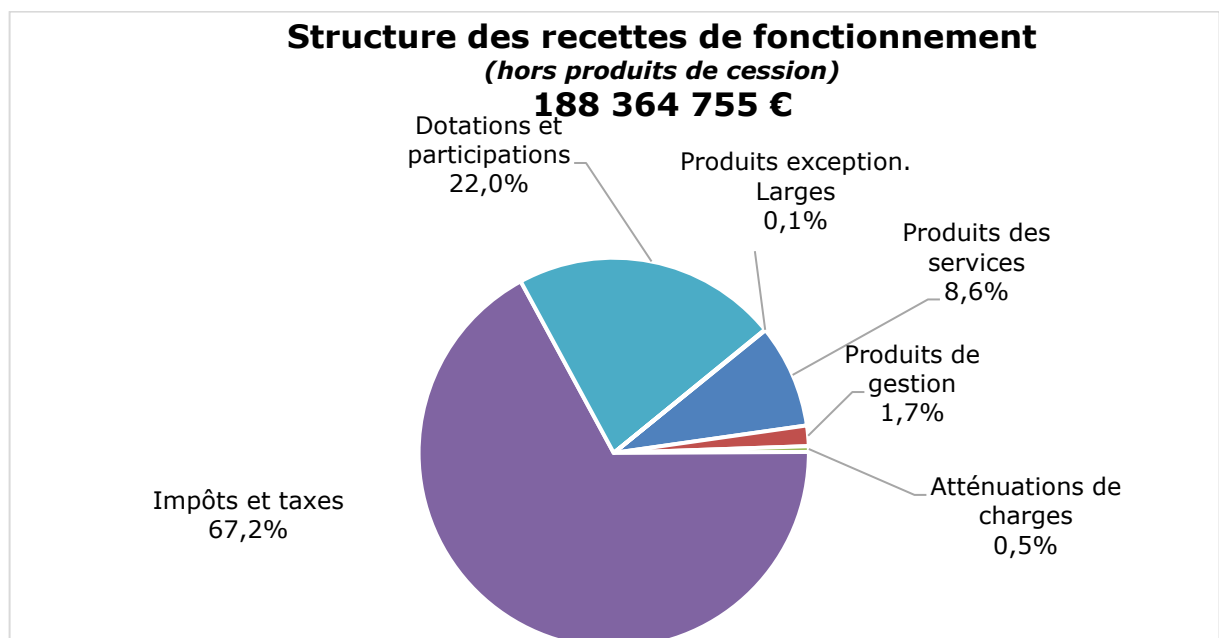
B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 11,2 % pour atteindre 188,4 M€ (+19 M€).

	en K€	2022	2023	Evolution K€	Evolution %	
					nominale	réelle
Produits des services (70)		15 494	16 168	674	4,35%	-0,43%
Produits de gestion (75)		1 885	3 193	1 307	69,33%	61,58%
Produits d'atténuation (013)		1 209	897	-312	-25,80%	-29,20%
Impôts et taxes (73+731)		114 079	126 524	12 445	10,91%	5,83%
Dotations et participations (74)		36 116	41 482	5 366	14,86%	9,60%

en K€	2022	2023	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Produits de fonctionnement courant	168 784	188 264	19 480	11,54%	6,43%
Produits exceptionnels larges (76 net + 77+ 78)	606	100	-506	-83,42%	-84,18%
Produits de fonctionnement (hors cessions)	169 390	188 365	18 975	11,20%	6,11%

Les impôts et taxes représentent 67 % des recettes de fonctionnement, suivis des dotations et participations (22 %), et des produits des services (9 %). Suite à la réforme fiscale initiée dans le cadre du plan de relance de l'économie, les bases de foncier bâti des établissements industriels ont été réduites de moitié. Ainsi, les pertes de bases sont dorénavant compensées par l'Etat à travers des allocations compensatrices.



1) Les produits des services et du domaine

Les produits des services ont augmenté de 674 K€ pour atteindre 16,2 M€ en 2023.

en K€	2022	2023	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Produits des services (70)	15 494	16 168	674	4,35%	-0,43%

Les remboursements liés à la mise à disposition de personnel et les remboursements de frais d'administration représentent 82 % des recettes de ce chapitre.

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Mise à disposition personnel budget Port Dielette	276 237	306 726	30 489	11,0%
Mise à disposition personnel budget activité commerciale tourisme	114 721	104 410	-10 312	-9,0%
Mise à disposition personnel budget services communs	8 247 025	8 152 642	-94 384	-1,1%
Mise à disposition personnel budget transports	820 865	855 969	35 104	4,3%
Mise à disposition personnel budgets annexes	9 458 848	9 419 746	-39 102	-0,4%

Les remboursements de frais par les budgets annexes sont la contrepartie des moyens mis à disposition (bâtiments, moyens généraux, finances, ressources humaines...) et sont évalués forfaitairement à hauteur de 5 % des recettes réelles de fonctionnement des budgets annexes concernés (excepté pour le budget annexe services communs). Concernant le budget transport, l'AC pérenne versée par la ville de Cherbourg-en-Cotentin (985 556 €) est prise en compte dans le total des recettes puis est déduite après calcul des 5 % de la contribution du budget transports.

Ces derniers ont augmenté de 186 K€ sur 2023, principalement sur le budget annexe assainissement (+130 K€).

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Remboursement de frais budget annexe eau	889 629	945 826	56 197	6,3%
Remboursement de frais budget annexe assainissement	740 771	871 469	130 698	17,6%
Remboursement de frais budget annexe services communs	620 401	521 432	-98 968	-16,0%
Remboursement de frais budget annexe transports	717 909	816 256	98 347	13,7%
Remboursement de frais budget annexe	2 968 710	3 154 983	186 273	6,3%

Les redevances et droits des services perçus au titre des équipements ont augmenté de 6,5 % et s'élèvent à 668 K€ pour 2023.

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Redevances et droits de services à caractère culturel (7062)	164 250	165 492	1 242	0,8%
Redevance à caractère sportif (70631)	463 044	502 591	39 547	8,5%
Total	627 294	668 083	40 789	6,5%

Les redevances issues du Planétarium Ludiver ont augmenté de 6 K€ et celles des piscines (Les Pieux, Océalis, Saint Sauveur Le Vicomte) de 40 K€.

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Ludiver	139 037	145 039	6 002	4,3%
Piscine Les Pieux	145 107	121 903	-23 204	-16,0%
Piscine Saint Sauveur	75 730	87 003	11 273	14,9%
Piscine Océalis	242 208	293 686	51 478	21,3%

Les ventes de matières recyclées (papier, carton...) ont augmenté de 127 K€ par rapport à 2022 pour atteindre 1,35 M€. Les prix de revente des matières premières dépendent des cours de marché et sont donc volatiles.

Enfin, suite à l'uniformisation, à compter de 2023, de la redevance spéciale camping sur tout le territoire de la communauté d'agglomération, les recettes ont augmenté de 159 K€. La redevance professionnelle pour les dépôts en déchetterie est perçue en année pleine sur 2023 (mise en place en mai 2022) et grâce à un contrôle plus accru des inscriptions des entreprises les recettes ont augmenté de 85 % (+243 K€).

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Redevance spéciale ordures ménagères (70612)	62 510	221 685	159 175	254,6%
Redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux (70613)	285 805	528 761	242 957	85,0%
Total	348 315	750 446	402 131	115,5%

2) Les ressources fiscales : les premiers effets de l'EPR

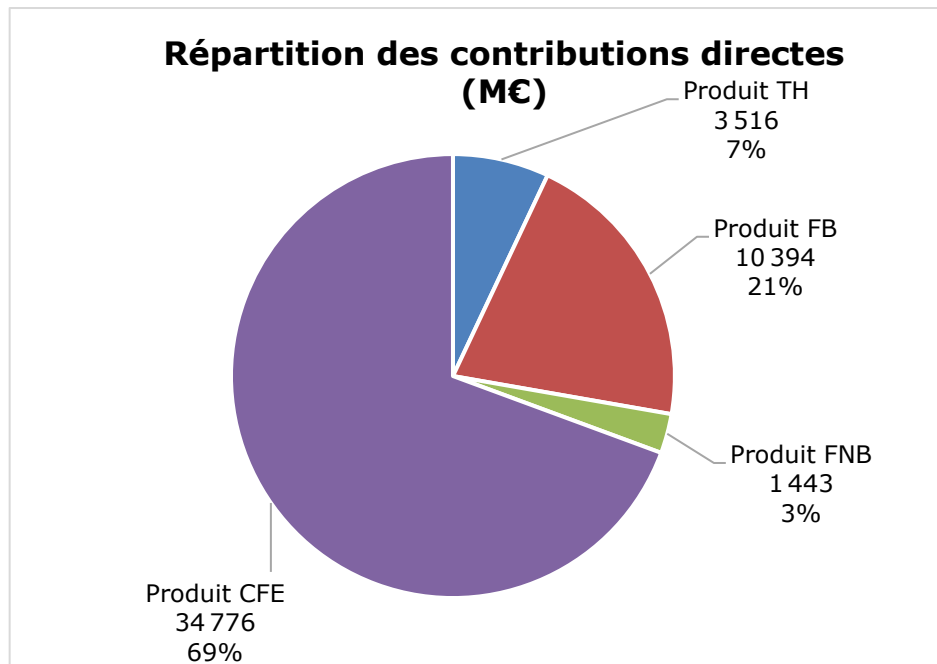
Les ressources fiscales ont atteint 126,5 M€ en 2023 contre 114,1 M€ en 2022, soit une hausse de plus de 12,4 M€.

en K€	2022	2023	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Impôts et taxes (73+731)	114 079	126 524	12 445	10,91%	5,83%

a) Les impôts directs locaux

Suite à la création de la communauté d'agglomération du Cotentin, cette dernière s'est vue attribuer la totalité des impôts économiques et une partie des recettes de taxe d'habitation et de taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

La cotisation foncière des entreprises (CFE) a donc une part prépondérante avec 69 % des contributions directes, suivie des taxes foncières pour 24 %.



En 2023, la loi de finances avait fixé la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition à 7,1 %.

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les contribuables à compter 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires était figé depuis 2020. A compter de 2023, celui-ci peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Pour 2023, le conseil communautaire a maintenu les taux d'imposition sur la taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS), le foncier bâti et le foncier non bâti respectivement à 12,50 %, 3,53 % et 12,50 %.

Concernant la CFE, le conseil communautaire a eu recours à la majoration spéciale conformément aux décisions prises en 2022 pour financer les surcoûts relatifs à l'augmentation de la TGAP, faisant passer le taux de CFE de 23,67 % à 25 % pour un produit supplémentaire de 1,85 M€.

Pour compenser les effets de la majoration spéciale sur les entreprises soumises à la base minimum de CFE (4 628 établissements en 2023), le barème a été révisé à la baisse de 5,62 % à compter de 2024.

Les bases de TRHS ont augmenté de manière significative du fait de la mise en place de l'outil « Gérer Mes Biens Immobiliers » permettant à chaque propriétaire de déclarer leurs biens selon l'usage qui en est fait. Cependant, des anomalies ont été recensées et ont généré des rôles d'imposition à tort. Cette évolution est donc exceptionnelle.

Concernant les bases de foncier bâti, les bases issues de l'EPR ont été intégrées dès 2023 générant près de 33 M€ de bases supplémentaires.

Ainsi, les produits des impositions directes locales ont atteint un produit de 50,1 M€, en hausse de 14,6 % soit 6,4 M€ par rapport à 2022.

K €	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Produit TH	3 092	3 516	424	13,7%
Produit FB	8 592	10 394	1 802	21,0%
Produit FNB	1 350	1 443	93	6,9%
Produit CFE	30 717	34 776	4 060	13,2%
Total produit	43 750	50 129	6 379	14,6%

b) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la TEOM est recouvrée sur l'ensemble du territoire du Cotentin, l'ex budget annexe REOM ayant intégré le budget principal. Les taux sont restés stables sur 2023.

La TEOM a atteint 22 072 936 € en 2022, en hausse de 1,5 M€ par rapport à 2021 soit le niveau d'actualisation législative des bases (7,1 %).

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
TEOM	20 592 956	22 072 936	1 479 980	7,19%

c) La taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

La taxe GEMAPI a été instaurée à compter du 1^{er} janvier 2022 et reconduite en 2023 pour un montant de 1,5 M€. L'administration fiscale détermine les taux en fonction du poids de chaque taxe sur le produit total de ces 4 taxes. Ainsi, pour 2023 les taux sont les suivants :

- Taxe habitation sur les résidences secondaires : 0,33 %
- Foncier bâti : 0,351 %
- Foncier non bâti : 0,513 %
- Cotisation foncière des entreprises : 0,328 %

d) Les autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales sont composées de la TVA transférée au titre des suppressions de la TH et de la CVAE, de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
TVA transférée TH	26 058 464	26 769 858	711 394	2,73%
TVA transférée CVAE		15 000 864	15 000 864	
CVAE	11 542 424	0	-11 542 424	-100,00%
TASCOM	2 634 326	2 986 439	352 113	13,37%
IFER	5 498 598	5 783 026	284 428	5,17%

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, la communauté d'agglomération perçoit une fraction de TVA qui évolue comme le produit annuel de TVA nationale. Sur 2023 cela représente 26,8 M€, soit 711 K€ de plus qu'en 2022.

Suite à la suppression de la CVAE, la communauté d'agglomération perçoit une fraction de TVA qui s'est élevée à 15 M€ en 2023 contre un produit de CVAE de 11,5 M€ en 2022.

La TASCOM, assise sur la surface de vente au détail des commerces de plus de 400 m², s'est établie à 2 986 439 €, soit une hausse de 352 K€ par rapport à 2022.

Les IFER sont constituées de neuf composantes et concernent essentiellement les installations éoliennes, hydroliennes, gazières, de production d'électricité, les transformateurs électriques et sont revalorisées chaque année au regard de l'indice des prix à la consommation. Les recettes se sont chiffrées à 5 783 026 € en 2023, en hausse de 5,2 % (+284 K€) par rapport à 2022.

Enfin, la taxe de séjour, dont les tarifs ont été harmonisés sur tout le territoire, a rapporté 1 618 214 € en 2022 contre 1 766 393 € en 2022 (-8,4 %). L'année 2022 était marquée par une reprise de l'activité touristique post COVID et d'une météo très favorable.

e) L'attribution de compensation perçue

La communauté d'agglomération du Cotentin a perçu 90 586 € d'attribution de compensation de la part de 15 communes au titre des différents transferts de compétences et des mécanismes mis en place afin d'assurer la neutralité financière et fiscale pour les communes et les contribuables.

3) Les dotations et participations

Les dotations et participations s'élèvent à 41,5 M€ pour 2023, en hausse de 5,4 M€ rapport à 2022.

en K€	2022	2023	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Dotations et participations (74)	36 116	41 482	5 366	14,86%	9,60%

a) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF s'est élevée à 7,6 M€ € en 2023, en hausse de 105 K€ par rapport à 2022. Elle est composée de la dotation d'intercommunalité pour un montant de 1 587 175 €, en hausse de 139 494 € suite à la réforme engagée en 2019, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que des catégories de répartition par type de groupements, et un accroissement de l'enveloppe nationale à hauteur de 30 M€ de manière pérenne.

La dotation de compensation subit quant à elle l'écrêtement national instauré en loi de finances 2015 et a donc diminué de 0,6 % pour atteindre 6 013 174 € en 2023.

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Dotation d'intercommunalité	1 447 681	1 587 175	139 494	9,64%
Dotation de compensation	6 047 925	6 013 174	-34 751	-0,57%
Total DGF	7 495 606	7 600 349	104 743	1,40%

b) Les allocations de compensation et de péréquation fiscales

La perte de recettes fiscales sur le foncier bâti et sur la CFE, induite par la réduction de moitié des bases de foncier bâti des établissements industriels à compter de 2021, se trouve compensée par le versement d'allocations de compensation qui sont soumises à la revalorisation forfaitaire annuelle des bases d'imposition. De plus, les bases nouvelles issues de la création d'établissement sont prises en compte dans le calcul de ses allocations. Les bases de taxe foncière de l'EPR sont donc intégrées pour un produit de plus d'1 M€.

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Compensations TF	2 601 381	3 848 150	1 246 769	47,93%
Compensations CET	22 034 321	23 757 906	1 723 585	7,82%
Total compensations fiscales	24 635 702	27 606 056	2 970 354	12,06%

La dotation de compensation de la réforme professionnelle (DCRTP) étant exclue de l'assiette des compensations soumises à minoration, elle reste stable à hauteur de 73 100 €.

Enfin, la communauté d'agglomération a perçu 653 033 € au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), soit 100 553 € de plus qu'en 2022. La répartition de l'enveloppe consacrée aux intercommunalités se fait au prorata des dépenses d'investissement constatées au compte administratif de l'année précédente.

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
FDTP	552 479	653 033	100 553	18,20%

c) Les autres subventions

Les autres subventions sont issues des partenaires publics et privés. En 2023, le compte 7478 s'élève à 4,6 M€, dont 4,2 M€ au titre des déchets ménagers et assimilés, en hausse de 2,6 M€.

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Subventions et participations autres organismes (7478)	1 892 379	4 566 570	2 674 191	141,31%
<i>dont déchets ménagers et assimilés</i>	1 586 175	4 199 515	2 613 340 ^(*)	164,76%

(*) voir paragraphe VII analyse déchets ménagers TEOM

4) Les produits de gestion

Les produits de gestion s'élèvent à 3,2 M€ pour 2023, en hausse de 69,3 % par rapport à 2022.

en K€	2022	2023	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Produits de gestion (75)	1 885	3 193	1 307	69,33%	61,58%

Les produits de gestion comprennent principalement les revenus d'immeubles mis en location pour 1,1 M€ (-300 K€), les produits issus de la valorisation de déchets (carton, ferraille...) pour 519 K€, et depuis 2023, les recettes de la Cité de la Mer au titre de l'intéressement de la délégation de service public pour 660 K€ et du SDEM au titre des plus-values à percevoir sur les contrats d'électricité à hauteur de 640 K€.

5) Les produits exceptionnels larges

Les produits exceptionnels larges représentent 100 K€ sur 2023, en forte baisse principalement du fait de l'arrêt de la subvention EDF (448 K€) pour compenser la charge nette des annuités des emprunts « Grand Chantier » en l'absence de recettes fiscales du fait du report de la mise en route de l'EPR.

en K€	2022	2023	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Produits exceptionnels larges (76 net + 77+ 78)	606	100	-506	-83,42%	-84,18%

III. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION EN PROGRESSION

Le budget principal dégage une épargne nette de 22,4 M€ sur 2023, en hausse de 6,3 M€ par rapport à 2022.

K€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	168 784	188 264	19 480	11,54%
- Charges de fonctionnement courant	150 026	163 203	13 177	8,78%
= EXCEDENT BRUT COURANT	18 758	25 061	6 303	33,60%
+ Produits except. et fin. hs intérêts	606	100	-506	-83,42%
- Charges except. et fin. hs intérêts	1 597	84	-1 513	-94,71%
= EPARGNE DE GESTION	17 767	25 077	7 310	41,15%
- Intérêts	168	451	283	168,75%
= EPARGNE BRUTE	17 599	24 626	7 027	39,93%
- Capital	1 508	2 229	721	47,86%

	K€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
= EPARGNE NETTE		16 091	22 397	6 306	39,19%

La structure atypique du budget de la communauté d'agglomération, avec une part importante de dépenses figées, limite l'évolution des dépenses de fonctionnement tandis que les recettes fiscales stimulent les recettes de fonctionnement et permet ainsi de consolider un niveau d'épargne nette amené à progresser au regard des perspectives de recettes attendues de l'EPR.

Les ratios financiers s'améliorent sur 2023 :

	2022	2023	Moy strate 2022
Ep brute / produits fonct.	10,39%	13,07%	13,14%
Ep nette / produits fonct.	9,50%	11,89%	7,62%

Pour 2023, le ratio rapportant l'épargne brute aux produits de fonctionnement s'établit à 13,07 % quand la moyenne de la strate des communautés d'agglomération de 100 000 à 249 999 habitants s'élève à 13,14 % pour 2022.

En corrigeant les produits de fonctionnement de l'attribution de compensation, de manière à conserver uniquement les ressources non redistribuées, le ratio d'épargne brute sur les produits de fonctionnement s'élève à 18,97 % soit un niveau supérieur à ce qui est généralement admis comme satisfaisant (12/13 %).

Le niveau d'épargne nette dégagé sur l'exercice 2023 accroît les capacités d'investissement de la communauté d'agglomération en confortant la programmation pluriannuelle d'investissements tout en préservant les excédents cumulés.

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement hors dette du budget principal se maintient à 39,6 % tandis que le taux d'emploi des crédits, incluant les restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées), atteint 68,6 %.

€	Prévisions	Réalisations (1)	Taux mandat.	Restes à réaliser (2)	Total (1)+(2)	Taux d'emploi
Dépenses d'équipement	54 322 721	22 449 463	41,3%	10 861 701	33 311 164	61,3%
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>7 683 880</i>	<i>1 449 335</i>	<i>18,9%</i>	<i>3 876 101</i>	<i>5 325 436</i>	<i>69,3%</i>
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>13 273 479</i>	<i>4 377 914</i>	<i>33,0%</i>	<i>4 069 744</i>	<i>8 447 658</i>	<i>63,6%</i>
<i>Immobilisations en cours</i>	<i>33 365 362</i>	<i>16 622 214</i>	<i>49,8%</i>	<i>2 915 856</i>	<i>19 538 070</i>	<i>58,6%</i>
Opérations pour compte de tiers	973 258	533 292	54,8%	292 633	825 925	84,9%
Subv. d'équ. et fonds de concours	22 819 465	7 603 721	33,3%	11 700 816	19 304 538	84,6%

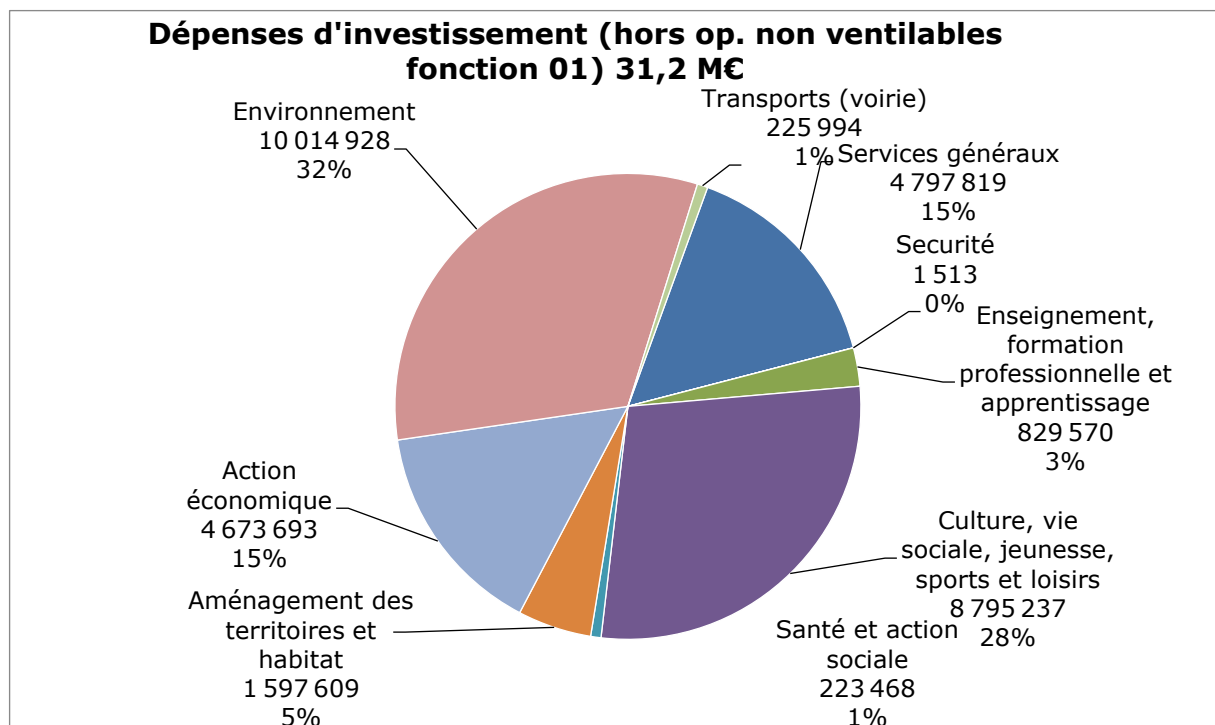
€	Prévisions	Réalisations (1)	Taux mandat.	Restes à réaliser (2)	Total (1)+(2)	Taux d'emploi
Participations et créances rattachées à des participations	115 400	115 400	100,0%	0	115 400	100,0%
Autres	481 216	458 264	95,2%	11 260	469 523	97,6%
TOTAL inv. réel hors dette	78 712 060	31 160 140	39,6%	22 866 410	54 026 550	68,6%

A. Les dépenses d'investissement : la poursuite de la programmation pluriannuelle d'investissements

Les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 31,2 M€ en 2023 en hausse de 3,8 % par rapport à 2022.

€	2022	2023	Variation €	Variation %
Dépenses d'équipement (c/ 20, 21, 23, 45)	19 508 442	22 982 754	3 474 313	17,81%
Dépenses fin. et divers hors dette (c/ 10,13, 26, 27)	310 784	573 664	262 880	84,59%
Total Inv. hors fds concours	19 819 226	23 556 418	3 737 193	18,86%
Fds de concours & Subv éqpt (c/204)	10 199 302	7 603 721	-2 595 580	-25,45%
Dépenses d'inv. hors dette (hors chap 16)	30 018 527	31 160 140	1 141 613	3,80%

L'environnement (déchets ménagers et assimilés, GEMAPI...) représente le premier poste des dépenses d'investissement (32 %). Viennent ensuite la culture, les sports et loisirs (28 %), puis l'action économique (15 %) et les services généraux (15 %).



Les principales opérations sont listées ci-après :

- Environnement (10 014 928 €) dont notamment :
 - ✓ Collecte et traitement des ordures ménagères : 4 118 766 €, dont 2 420 680 € d'acquisition de matériel (conteneurs, bac, composteurs, broyeurs...), 964 815 € d'acquisition de véhicule, et 467 327 € de frais d'études (enquête mise en place conteneurisation, étude site de transfert de Bricquebec)
 - ✓ Compétence GEMAPI : 2 803 941 €
 - ✓ Programme annuel eaux pluviales : 1 362 308 €

- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (8 795 237 €) dont notamment :
 - ✓ Piscines : 8 682 123 € dont 8 005 664 € pour le centre aquatique de Valognes

- Services généraux (4 797 819 €) dont notamment :
 - ✓ Fonds de concours aux communes membres : 3 397 560 €
 - ✓ Matériel informatique : 218 839 €

- Action économique (4 673 693 €) dont notamment :
 - ✓ Subvention d'équipement développement numérique (réseau FTTH) : 2 043 016 €
 - ✓ Participation syndicat mixte Ports de Normandie (ex PNA) : 778 363 €
 - ✓ Travaux de voirie Les Fourches : 317 389 €
 - ✓ Travaux entretien de voirie zones d'activités : 315 877 €
 - ✓ Subventions d'investissement aux entreprises (Opération Collective d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Innovation pour le Commerce et l'Artisanat) : 305 761 €
 - ✓ Travaux, frais d'études Cité de la Mer : 223 328 €
 - ✓ Ludiver : 258 311 €

- Aménagement des territoires et habitat (1 597 609 €) dont notamment :
 - ✓ Aire d'accueil des gens du voyage : 553 183 €
 - ✓ Aide à la pierre : 307 310 €
 - ✓ Réhabilitation du quartier des Fourches - Charcot Spanel : 276 656 €

- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (829 570 €) dont notamment :
 - ✓ Intechmer : 549 934 €
 - ✓ Subvention travaux site universitaire : 203 005 €

- Transports – voirie (225 994 €) dont notamment :
 - ✓ Aménagement bourg de Surtainville : 225 506 €

- Santé et action sociale (223 468 €) dont notamment :
 - ✓ Projet Odontologie CHPC : 178 067 €

B. Le financement des dépenses d'investissement

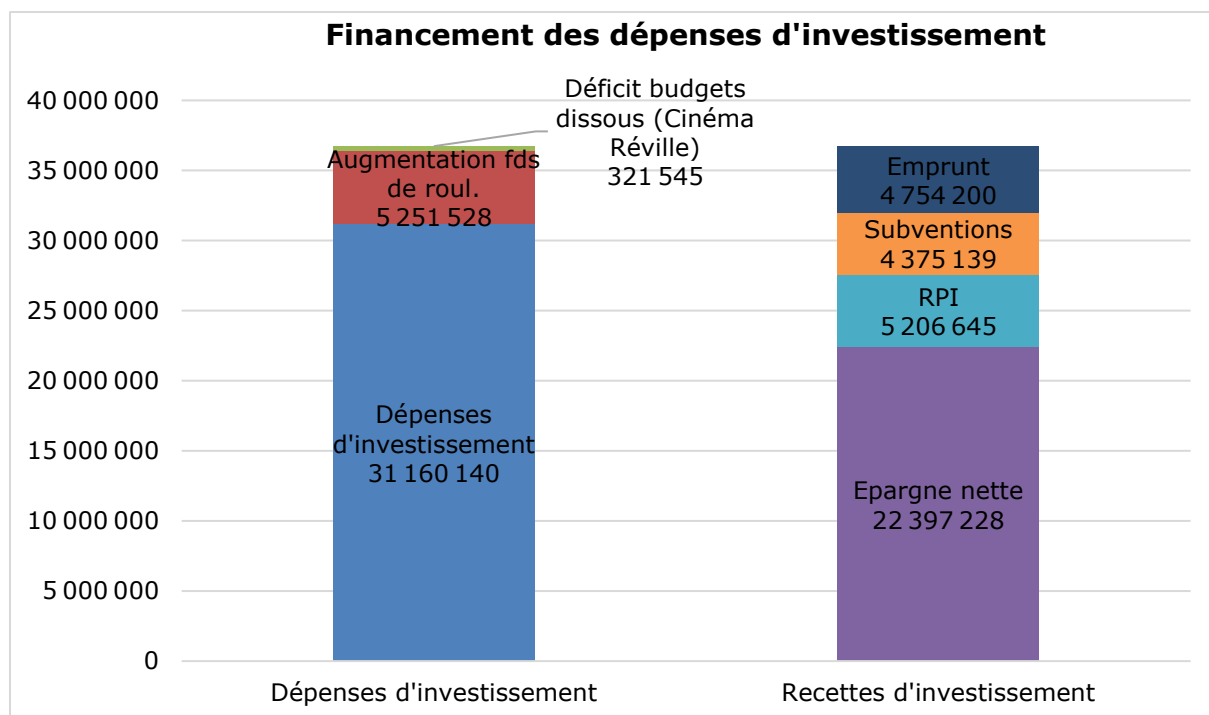
Le financement de l'investissement est assuré majoritairement par l'épargne nette (61 %), suivi des ressources propres (14 %), de l'emprunt (13 %) et des subventions (12 %).

€	Dépenses	Recettes	Structure
Dépenses d'investissement	31 160 140		
Augmentation fonds de roulement	5 251 528		
Reprise déficit budget dissous (cinéma)	321 545		
Epargne nette		22 397 228	60,97%
Ressources propres d'investissement (RPI)		5 206 645	14,17%
Subventions		4 375 139	11,91%
Emprunt		4 754 200	12,94%
TOTAL	36 733 212	36 733 212	100,00%

Les ressources propres comprennent principalement le FCTVA pour 3 815 275 € et les recettes des opérations pour compte de tiers pour 1 012 710 €.

Les subventions comprennent les attributions de compensation en investissement versées par les communes à hauteur de 2 267 937 €.

Un emprunt de plus de 4,7 M€ a été contracté pour financer le pôle d'excellence soudage HEFAIS.



Les dépenses d'investissement ont été financées majoritairement par l'épargne nette, les subventions des partenaires et l'emprunt sans compromettre les excédents cumulés réservés au financement des dépenses reportées.

V. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice 2023 se présentent ainsi :

en €	Résultat	RAR en dépenses	RAR en recettes	Résultats avec RAR	
				excédent	déficit
Fonctionnement (total)	38 996 610			38 996 610	
Investissement (total)	7 986 657	22 866 410	1 489 652		13 390 101
Total	46 983 267	22 866 410	1 489 652	25 606 509	

Le résultat cumulé intégrant les restes à réaliser du budget consolidé dégage un excédent de 25 606 509 €.

Les restes à réaliser en dépenses sont constitués des dépenses engagées mais non mandatées. En 2023, celles-ci concernent essentiellement les subventions d'équipement à verser (11,7 M€ dont 3,9 M€ au titre des fonds de concours aux communes et 4,5 M€ de subvention d'investissement au budget annexe développement économique pour le pôle HEFAIS), les immobilisations corporelles (4,1 M€), et incorporelles (3,9 M€) et les immobilisations en cours (2,9 M€).

Concernant les recettes, les restes à réaliser correspondent aux titres de recette restant à émettre et destinés à financer les dépenses reportées. Il s'agit essentiellement des subventions d'investissement pour lesquelles les conventions ont été signées et sont en attente de versement (1,5 M€). Aucun emprunt restant à réaliser n'est à constater au 31 décembre 2023.

VI. LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL : UN ENCOURS LIMITE

A. Le stock de la dette

Le stock de dette du budget principal comprend 39 emprunts et s'élève à 16 680 434 € au 31 décembre 2023, soit un encours par habitant de 91,25 €, niveau inférieur à la moyenne des communautés d'agglomération de strate équivalente en 2022 (419 €/habitant).

Avec un emprunt nouveau de 4,7 M€ et un remboursement du capital de 2,2 M€, le capital restant dû a augmenté de près de 2,8 M€. Suite à la dissolution du budget annexe du cinéma de Réville, l'encours afférent a été réintégré au budget principal.

€	2022	2023
Encours brut au 1er janvier	10 289 982	13 872 389
- Remboursement du capital	1 507 594	2 229 057
+ Emprunt	5 090 000	4 754 200
+ Emprunt transféré budget Cinéma		282 875
+ Régularisation encours		27
= Variation de l'encours	3 582 407	2 808 045
= Encours brut au 31 décembre	13 872 389	16 680 434

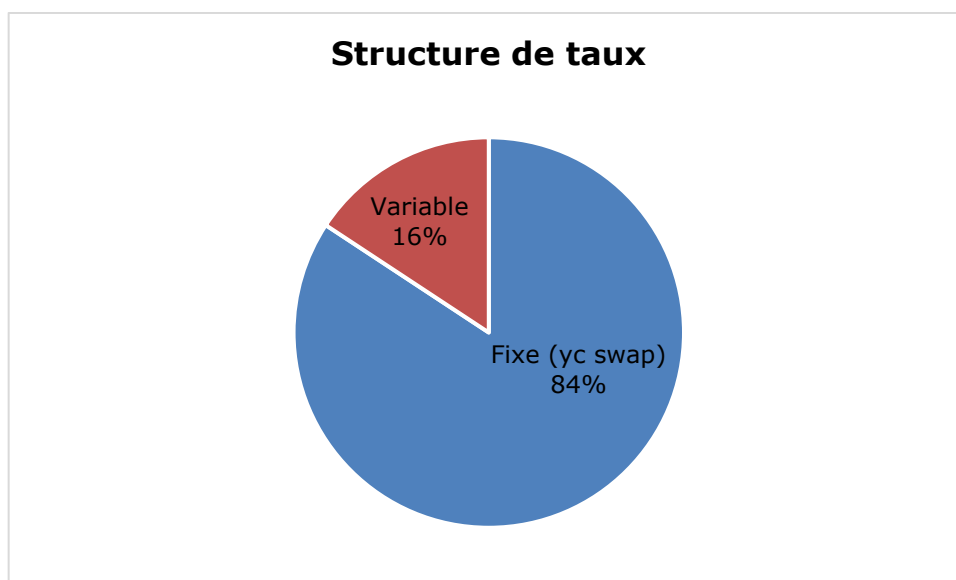
La capacité de désendettement, qui permet de mesurer la solvabilité financière en déterminant le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette grâce à la totalité de l'épargne brute, s'élève à moins d'un an quand la moyenne de la strate (communauté d'agglomération de 100 000 à 249 999 habitants) affiche une capacité de désendettement de 4,35 années en 2022.

Avec un taux moyen de 2,76 %, le coût de la dette est maîtrisé.

B. Structure de la dette

Avec un encours de dette majoritairement à taux fixe (84 %), l'augmentation des taux variables a un impact limité sur les charges financières.

Les taux variables (16 %) se concentrent principalement sur le Livret A et le livret d'épargne populaire (LEP).

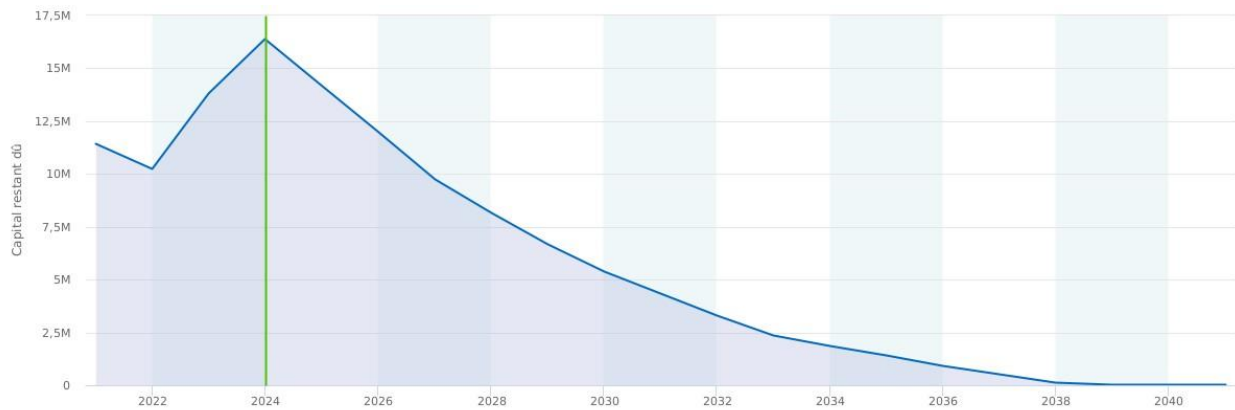


Au regard de la charte Gissler, la dette est entièrement sécurisée avec 100 % de 1A c'est-à-dire des emprunts à taux fixe ou à taux variable.

C. Plan d'extinction

La durée résiduelle moyenne de l'encours est de 9 ans.

Sans emprunt nouveau, la dette diminuerait de moitié sur les 4 prochaines années, et se trouverait éteinte en 2041 :



VII. ANALYSE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES FINANCES PAR LA TEOM

La TEOM a été instaurée sur l'ensemble du Cotentin depuis le 1^{er} janvier 2022. La compétence des déchets ménagers et assimilés est donc intégrée en totalité sur le budget principal à compter de l'exercice 2022.

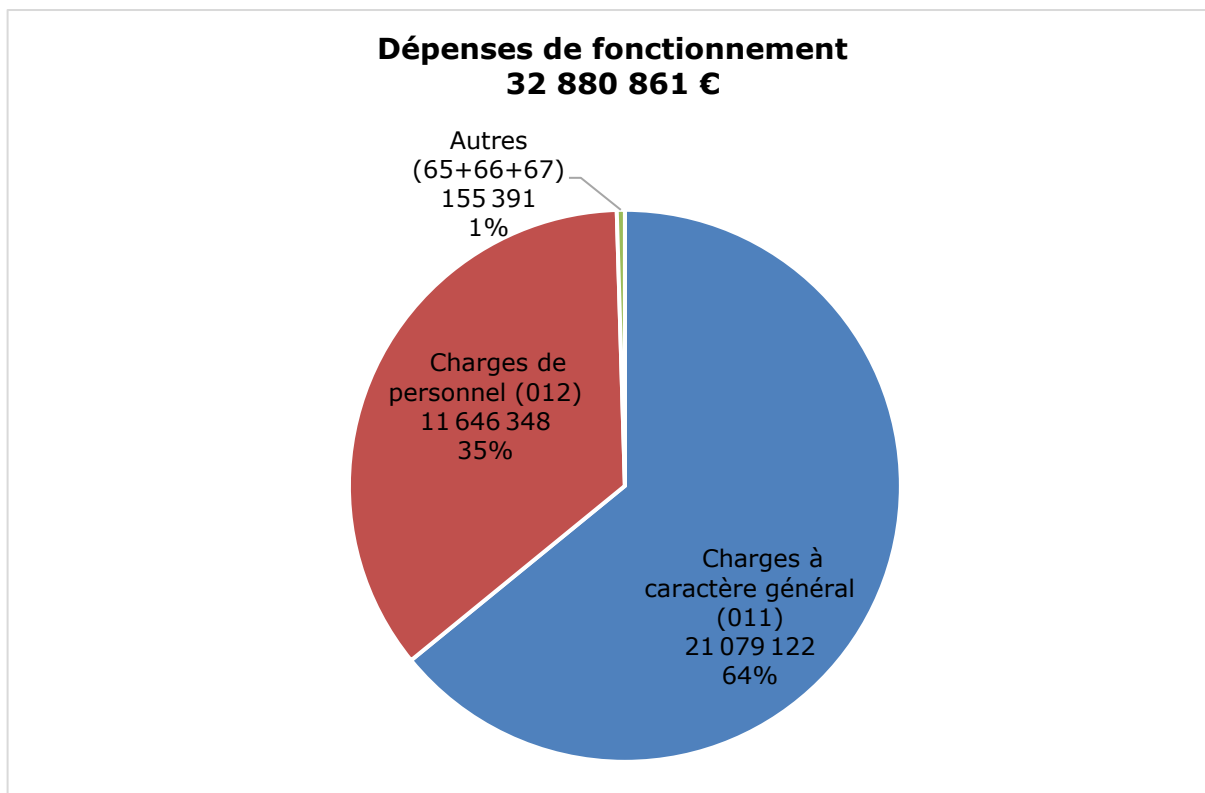
A. La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

En 2023, les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 93,7 % et s'élèvent à 32,9 M€ en hausse de 5,2 %.

	2022	2023	Evolution K€	Evolution %		Poids budget principal (*)
				nominale	réelle	
Charges à caractère général (011)	19 524	21 079	1 555	7,96%	3,02%	65,12%
Charges de personnel (012)	11 675	11 646	-29	-0,24%	-4,81%	28,66%
Charges de gestion courante (65)	37	127	90	242,99%	227,28%	0,00%
Charges de fonctionnement courantes	31 236	32 853	1 616	5,17%	0,36%	31,40%
Charges exceptionnelles (67)	3	13	9	268,74%	251,85%	15,21%
Charges de fonctionnement hors intérêts	31 240	32 866	1 626	5,20%	0,39%	31,38%
Intérêts nets	17	15	-2	-11,59%	-15,64%	3,4%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	31 257	32 881	1 624	5,20%	0,38%	31,26%

Les principales dépenses de fonctionnement sont constituées des charges à caractère général pour 64 % suivies des charges de personnel pour 35 %.



L'évolution des charges à caractère général (+1,5 M€) s'explique principalement par :

- l'augmentation sur le poste contrats prestation de service (+2,1 M€) notamment du fait de la TGAP,
- la diminution du poste entretien des biens mobiliers (-713 K€) suite à la fermeture du centre de tri.

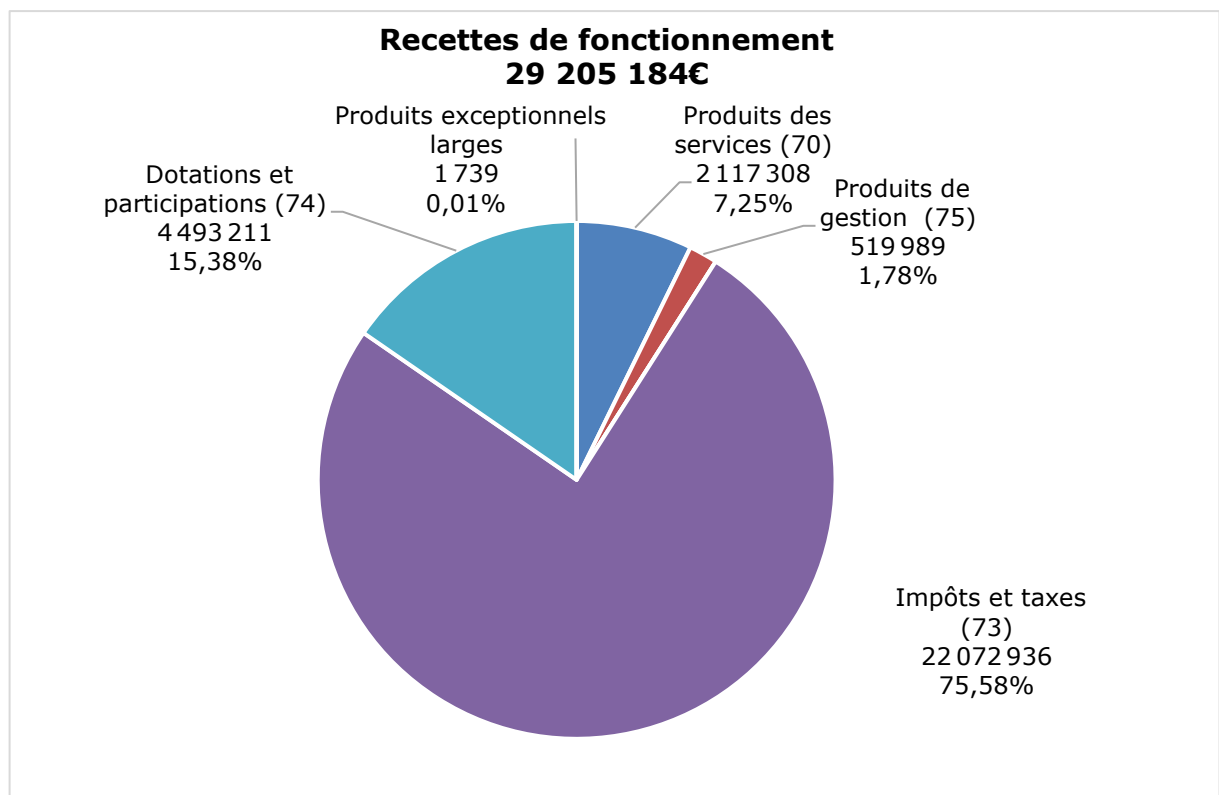
Les charges de personnel ont diminué de 29 K€. Suite à la fermeture du centre de tri du Becquet, il est mis fin au recours aux contractuels occasionnels.

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 109,4 % et atteignent 29,2 M€, en hausse de 18 %.

en K€	2022	2023	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Produits des services (70)	1 596	2 117	521	32,67%	26,59%
Produits de gestion (75)	460	520	60	13,05%	7,88%
Produits d'atténuation (013)	8	0	-8	-100,00%	-100,00%
Impôts et taxes (73)	20 593	22 073	1 480	7,19%	2,28%
Dotations et participations (74)	2 030	4 493	2 463	121,29%	111,15%
Produits de fonctionnement courant	24 687	29 203	4 516	18,29%	12,88%
Produits exceptionnels larges (76 net + 77+ 78)	47	2	-45	-96,32%	-96,48%
Produits de fonctionnement (hors cessions)	24 735	29 205	4 471	18,07%	12,67%

Les recettes de fonctionnement proviennent pour près de 76 % des recettes fiscales issues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivies des dotations et participations pour 15 % et des produits des services 7 %.



La hausse des recettes s'explique principalement par les dotations et participations (+2,5 M€) qui sont fluctuantes d'une année sur l'autre avec des décalages de perception sur plusieurs exercices.

La taxe sur les ordures ménagères bénéficie de la revalorisation forfaitaire des bases de 7,1 % sur 2023.

Enfin, les produits des services ont fortement augmenté (+521 K€) du fait des ventes de matière recyclées (+127 K€), de l'uniformisation de la redevance spéciale camping sur tout le territoire de la communauté d'agglomération (+159 K€) et de la redevance professionnelle pour les dépôts en déchetterie (+243 K€).

B. Les conditions d'équilibre propre au compte déchets ménagers

Pénalisé par la hausse de la TGAP et la baisse des dotations, le solde de fonctionnement était déficitaire en 2022. Le dynamisme des recettes sur 2023 permet de contrer l'évolution de la TGAP et de réduire le déficit par rapport à 2022. Celui-ci s'élève à -699 K€ en 2023, contre -2 917 K€ en 2022.

Lors du transfert de compétence une attribution de compensation a été calculée sur les communes de Cherbourg-en-Cotentin et La Hague à hauteur de 3 700 205 € pour prendre en charge le déficit.

Un emprunt avait été contracté en 2022 à hauteur de 5,1 M€ pour financer les investissements relatifs à la réorganisation de la collecte sur l'ensemble du territoire.

K€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement	24 735	29 205	4 471	18,07%
- Charges de fonctionnement	31 240	32 866	1 626	5,20%
+ Attribution de compensation	3 700	3 700	0	0,00%
= SOLDE DE FONCTIONNEMENT BRUT	-2 805	40	2 845	n.s.
- Annuité	112	739(*)	627	561,98%
= SOLDE DE FONCTIONNEMENT NET	-2 917	-699	2 218	n.s.

(*) y compris emprunt contracté en 2022

Les recettes propres des déchets ménagers et assimilés couvrent 98 % des dépenses de fonctionnement (hors amortissements) en 2023 (contre 91 % en 2022).

C. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement hors dette ont diminué de près de 30 % sur 2023 pour s'établir à 4,1 M€.

€	2022	2023	Variation €	Variation %
Dépenses d'équipement (c/ 20, 21, 23, 45)	5 845 396	4 118 766	-1 726 630	-29,54%
Dépenses fin. et divers hors dette (c/ 10,13, 26, 27)	0	0	0	
Dépenses d'inv. hors dette (hors chap 16)	5 845 396	4 118 766	-1 726 630	-29,54%

Les principales dépenses concernent les immobilisations corporelles (3,4 M€) comprenant l'acquisition de conteneurs et de bacs de tri (2,4 M€) et l'acquisition de véhicules de collecte (965 K€), ainsi que les immobilisations incorporelles avec des frais d'étude relatifs à l'enquête pour la mise en place de la conteneurisation (416 K€).

Le solde de la section de fonctionnement des déchets ménagers et assimilés étant négatif, le budget principal autofinance les investissements des ordures ménagères étant précisé que les amortissements ne sont pas pris en compte.

La dette affectée aux ordures ménagères comprend quatre emprunts pour un capital restant dû de 5 143 550 € au 31 décembre 2023, dont 89 % à taux fixe et 11 % à taux variables (Euribor 3 mois et livret A).

VIII. ANALYSE DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 737 K€ en 2023, en hausse 16,4 % soit + 104 K€. Elles comprennent principalement les charges de personnel pour 62 % suivi des charges de gestion courante pour 24 %.

€	2022	2023	Variation	
			€	%
Charges à caractère général (011)	55 615	99 201	43 586	78,37%
Charges de personnel (chap. 012)	447 237	457 757	10 520	2,35%
Charges de gestion courante (65)	129 998	179 950	49 952	38,43%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	632 850	736 909	104 058	16,44%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1,9 M€ et comprennent majoritairement la taxe GEMAPI instaurée depuis le 1^{er} janvier 2022 à hauteur d'1,5 M€.

€	2022	2023	Variation	
			€	%
Impôts et taxes (73)	1 502 012	1 500 111	-1 901	-0,13%
Dotations et participations (74)	15 221	391 379	376 158	2471,37%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 517 233	1 891 490	374 257	24,67%

B. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 3 M€ et ont plus que triplé par rapport à 2022.

€	2022	2023	Variation	
			€	%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 017	349 235	318 218	1025,94%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 784	3 283	-15 501	-82,52%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	772 235	2 631 322	1 859 088	240,74%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	822 036	2 983 839	2 161 804	262,98%

Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- Travaux murets avenue de Paris Cherbourg-en-Cotentin : 2 033 785 €
- Travaux d'aménagement berges et restauration de la végétation : 497 084 €
- Frais d'études : 347 183 €

Les recettes d'investissement comprennent exclusivement des subventions et s'élèvent à 518 K€ en 2023 (+16 K€).

C. L'équilibre de la GEMAPI

La taxe GEMAPI étant une taxe « affectée », elle doit être exclusivement dédiée aux dépenses relatives à l'exercice de la compétence. Pour 2023, la compétence génère un déficit, toutes sections confondues, de 1,3 M€. Le budget principal autofinance donc ce solde.

	€	2022	2023	Variation	
				€	%
Recettes de fonctionnement		1 517 233	1 891 490	374 257	24,67%
Dépenses de fonctionnement		632 850	736 909	104 058	16,44%
Solde section de fonctionnement		884 382	1 154 581	270 199	30,55%
Recettes d'investissement		502 805	518 494	15 689	3,12%
Dépenses d'investissement		822 036	2 983 839	2 161 804	262,98%
Solde section d'investissement		-319 231	-2 465 346	-2 146 115	672,28%
SOLDE TOUTES SECTIONS		565 152	-1 310 764	-1 875 916	-331,93%

L'EXECUTION DES BUDGETS ANNEXES

IX. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la gestion des transports urbain, interurbain et scolaire est assurée par la société Transdev, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP). Le nouveau réseau « Cap Cotentin » a vu le jour en septembre 2021.

L'exécution du budget transports se présente ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	30 449 477	35 299 316	4 849 839	5 527 071	10 376 910
Investissement (total)	30 984 479	24 020 811	-6 963 667	-1 453 439	-8 417 106
Total	61 433 956	59 320 128	-2 113 828	4 073 633	1 959 804

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 s'élève à -2 113 828 €. En y intégrant les résultats antérieurs, le résultat s'établit à 1 959 804 contre 5 815 277 € en 2022, soit une diminution du fonds de roulement de 3 855 472 €.

En tenant compte des restes à réaliser en dépenses (5 106 855 €) et en recettes (4 030 000 €) le résultat se chiffre à 882 949 €.

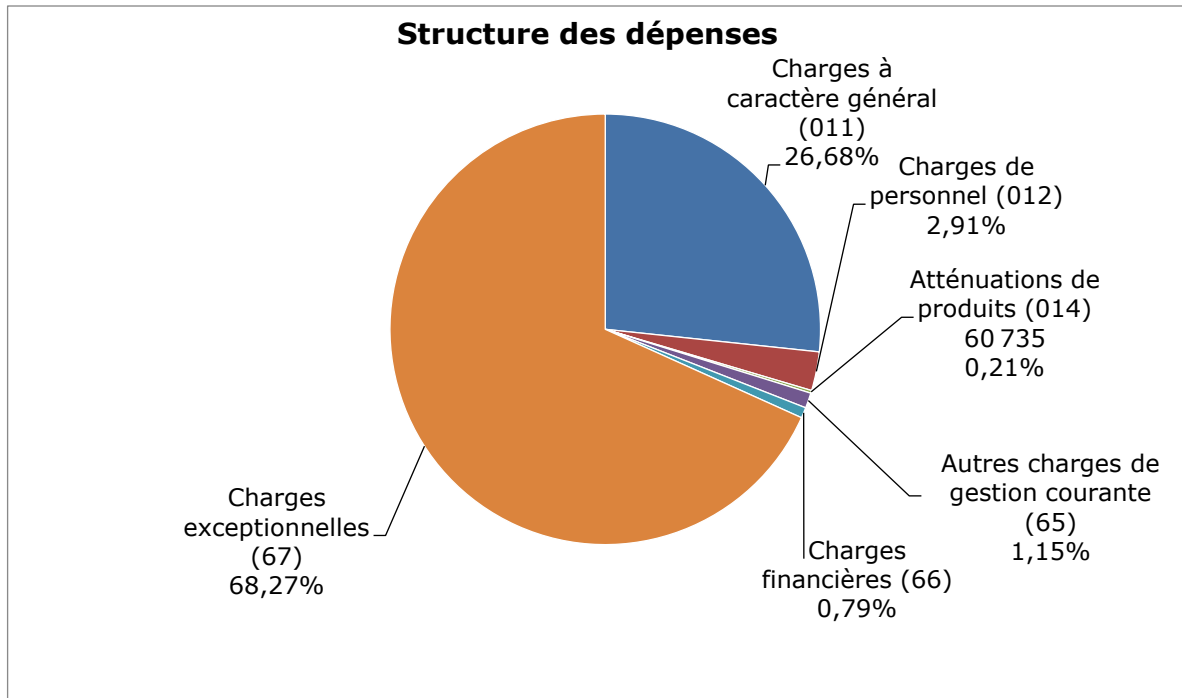
A. La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, réalisées à hauteur de 96,26 % (94,48 % en 2022), ont progressé de 17 %, soit +4,2 M€.

€	2022	2023	Evolution N/N-1 €	Evolution N/N-1 %
Charges à caractère général (011)	7 334 697	7 835 920	501 223	7%
Charges de personnel (012)	820 865	855 969	35 104	4%
Atténuations de produits (014)	5 778	60 735	54 956	951%
Autres charges de gestion courante (65)	214 961	336 778	121 817	57%
Charges financières (66)	44 511	232 673	188 161	423%
Charges exceptionnelles (67)	16 764 859	20 053 157	3 288 298	20%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 185 671	29 375 231	4 189 560	17%

Les charges exceptionnelles sont composées de la participation communautaire au délégataire Transdev (chapitre 67), constituant le premier poste de dépenses (68 %), suivies des charges à caractère général (27 %).



Les charges à caractère général (chapitre 011) ont globalement augmenté de 7 % (+ 501 K€).

La contribution pour les transports scolaires et interurbains constitue la principale dépense du chapitre 011. Elle s'est élevée à 6 137 379 € en 2023, soit +2,68 % (+ 160 K€).

	2022	2023	Evolution N/N-1 €	Evolution N/N-1 %
Contributions transports scolaires et interurbains	5 977 012	6 137 379	160 367	2,68%

Les autres dépenses sont constituées des dépenses courantes, tels que les fournitures, les charges locatives, les dépenses d'entretien, les honoraires, les études, les cotisations, ainsi que les frais de structure.

La hausse du chapitre 011 (+ 501 K€) est essentiellement liée aux évolutions suivantes :

- L'expérimentation co-voiturage avec le prestataire Klaxit : 152 K€ (+ 137 K€)
- L'entretien et les réparations des vélos à assistance électrique (VAE) : 231 K€ (+129 K€, en lien avec l'augmentation de la flotte)
- Les frais de structure : 816 K€ (+98 K€). Il s'agit de la mise à disposition des moyens généraux du budget principal vers le budget annexe, forfaitisés à hauteur de 5 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) comportent principalement la contribution au délégataire de service public versée à Transdev. Cette dernière s'est élevée à 19 943 496 € contre 16 761 629 € en 2022 (+ 19%). Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation :

- Une inflation croissante en 2022 qui a entraîné un surplus en 2023 d'1,5 M€ sur le versement des acomptes 2023 ainsi qu'un rattrapage sur le solde de l'année 2022 (environ 1,5 M€).
- Une hausse des services proposés dans le cadre de la DSP avec notamment la généralisation du transport à la demande en juillet 2022 à l'ensemble du territoire. 2023 est donc une année pleine de fonctionnement (+200 K€).

€	2022	2023	Evolution N/N-1 €	Evolution N/N-1 %
Contribution délégataire (6323)	16 761 629	19 943 496	3 181 867	18,98%

Depuis 2019, les charges de personnel (chapitre 012) sont refacturées au budget annexe transports. Elles ont augmenté de 35 K€ en 2023 (+4 %).

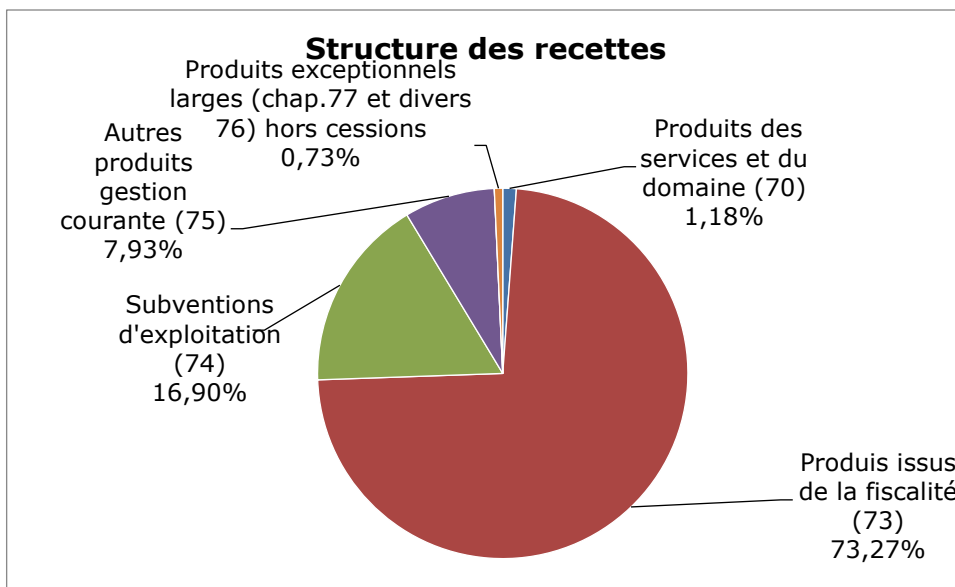
Les charges financières (chapitre 66) ont progressé de 188 K€ du fait des emprunts nouveaux contractés en 2022 (7,9 M€) et amortis en année pleine en 2023.

Les atténuations de produits (chapitre 014) comportent uniquement les restitutions de versement mobilité. Ces remboursements ont lieu, sur demande de l'établissement public ou privé, en cas notamment de personnel itinérant logé ou transporté.

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, réalisées à hauteur de 86,68 %, ont augmenté de 6 %, soit +1,97 M€.

€	2022	2023	Evolution N/N-1 €	Evolution N/N-1 %
Produits des services et du domaine (70)	348 270	413 767	65 496	19%
Produis issus de la fiscalité (73)	24 307 382	25 684 672	1 377 289	6%
Subventions d'exploitation (74)	5 945 599	5 923 472	-22 127	0%
Autres produits gestion courante (75)	2 420 440	2 778 365	357 925	15%
Produits exceptionnels larges (chap.77 et divers 76) hors cessions	62 059	255 095	193 036	311%
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (hors cessions)	33 083 751	35 055 371	1 971 620	6%



Les recettes sont principalement issues de la fiscalité (73 %), et plus précisément du versement mobilité (VM). Le versement mobilité est assis sur la masse salariale des entreprises et des administrations employant plus de 11 salariés dont le lieu effectif de travail est situé sur le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Au taux unique de 1,5 % sur l'ensemble du ressort territorial depuis le 1^{er} juillet 2021, le versement mobilité a atteint 25 684 672 € en 2023.

€	2022	2023	Evolution N/N-1 €	Evolution N/N-1 %
Versement mobilité	24 307 382	25 684 672	1 377 289	5,67%

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) ont augmenté de 19 % soit + 65 K€. Ce chapitre comprend les recettes tarifaires liées au transport non urbain pour 276 K€ (247 K€ en 2022) et les recettes liées aux locations de vélos électriques pour 138 K€ (102 K€ en 2022).

Les subventions d'exploitation (chapitre 74) sont en diminution de 0,37 % (-22 K€). La principale recette provient de la compensation de la Région dans le cadre de la convention des transports scolaires et de voyageurs non urbains pour un montant de 5 444 644 € en 2023. Celle-ci est restée stable par rapport aux années précédentes.

Les autres subventions d'exploitation concernent :

- La DGD transport scolaire, stable à hauteur de 123 961 €
- Les subventions des communes membres : 254 867 € pour les navettes scolaires du regroupement scolaire intercommunal (RPI), en diminution de 8 % (-23 K€).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) comportent la redevance versée par le délégataire de service public qui a atteint 2 723 631 € en 2023.

La CA du Cotentin perçoit également une compensation de l'Etat suite au relèvement du seuil d'assujettissement au VM en 2016 (9 à 11 salariés). La compensation VM s'est maintenue à hauteur de 55 K€ pour l'année 2023.

Enfin, les produits exceptionnels (chapitre 77) ont principalement comporté en 2023 une subvention de l'Etat pour compensation de la hausse des coûts de l'énergie pour 250 K€.

Aucune subvention d'équilibre n'a été budgétée ni versée par le budget principal.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion sont les suivants :

€	2022	2023	Evolution N/N-1 €	Evolution N/N-1 %
Produits de fonctionnement courant	33 021 692	34 800 275	1 778 584	105%
- Charges de fonctionnement courant	8 376 300	9 089 401	713 101	28%
= EXCEDENT BRUT COURANT	24 645 391	25 710 874	1 065 483	78%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	62 059	255 095	193 036	1%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	16 764 859	20 053 157	3 288 298	61%
= EPARGNE DE GESTION	7 942 591	5 912 812	-2 029 779	18%
- Intérêts	44 511	232 673	188 161	1%
= EPARGNE BRUTE	7 898 080	5 680 140	-2 217 940	17%
- Capital	107 544	592 576	485 031	2%
= EPARGNE NETTE	7 790 536	5 087 564	-2 702 972	15%

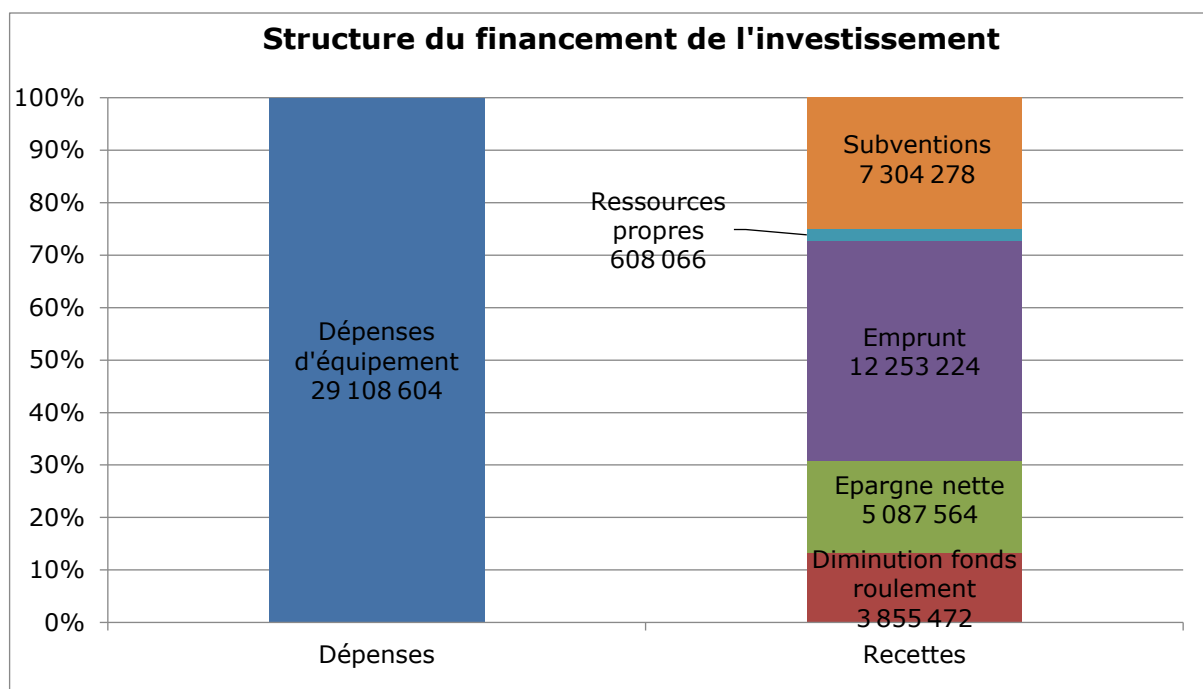
L'épargne nette s'établit à près de 5,1 M€ en 2023, en baisse de plus de 2,7 M€ par rapport à 2022 notamment du fait de l'augmentation de la contribution au délégataire Transdev et du remboursement des nouveaux emprunts en année pleine.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement se sont chiffrées à 29 108 604 €, avec notamment les opérations suivantes :

- Les avances et travaux liés au BNG : 25 758 915 €
- L'acquisition de matériel de transport : 1 822 362 €, dont 1,3 M€ de bus, 180 K€ de vélos à assistance électrique et 180 K€ de vélos pour la mise en place en libre-service
- Les études : 1 294 151 €, dont 1,2 M€ pour le BNG (94 K€ pour le schéma directeur cyclable)
- La billettique : 233 177 €

Le financement de la section d'investissement est assuré par l'emprunt à hauteur de 42 % suivi des subventions pour 25 %, de l'épargne nette pour 17 % et de la diminution du fonds de roulement pour 13 %.



D. La dette

Suite à la mobilisation d'un emprunt de 12 253 224 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à taux fixe de 2,94 % sur 25 ans, la dette du budget transports s'élève à 20 704 605 € au 31 décembre 2023, en hausse de 11,6 M€ par rapport à 2022.

€	2022	2023
Encours brut au 1 ^{er} janvier	1 382 097	9 127 729
- Remboursement du capital	107 544	592 576
+ Emprunt	7 853 176	12 253 224
- Ajustement remboursement du capital (*)		83 766
- Ajustement encours		6
= Variation de l'encours	7 745 632	11 576 876
= Encours brut au 31 décembre	9 127 729	20 704 605

(*) Échéance au 31/12/2023 mais mandatée sur l'exercice 2024

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,82 %
- Durée résiduelle : 25 ans et 11 mois
- Structure : 95 % de taux fixe et 5 % de taux variable
- Charte Gissler : 100% de l'encours sur 1A.

X. BUDGET ANNEXE DE L'EAU

L'exécution 2023 du budget de l'eau se présente ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation (total)	17 964 273	22 395 226	4 430 953	18 715 326	23 146 278
Investissement (total)	6 811 278	6 851 231	39 954	474 328	514 282
Total du budget eau	24 775 551	29 246 457	4 470 906	19 189 654	23 660 560

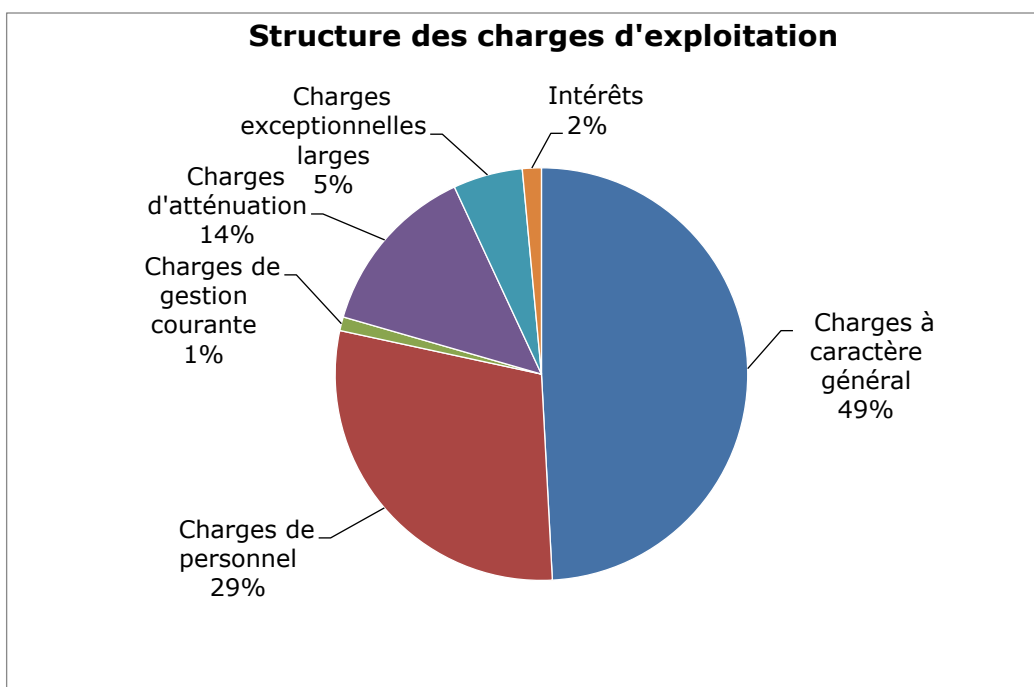
Le résultat de l'exercice 2023 s'établit à 4 470 906 € et le résultat de clôture incluant les résultats antérieurs se chiffre à 23 660 560 € contre 21 649 400 € en 2022, soit une augmentation du fonds de roulement de 2 011 159 €.

A. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, dont le taux de réalisation par rapport aux crédits budgétés est de 78,06 % (90,65 % en 2022), ont diminué de 3 %, soit - 517 K€.

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %	
					nominale	réelle
Charges à caractère général (011)	6 425 683	6 326 767	7 018 461	691 694	11%	6%
Charges de personnel (012)	3 752 327	3 861 889	4 173 965	312 076	8%	3%
Charges de gestion courante (65)	80 085	176 437	153 884	-22 553	-13%	-17%
Charges d'atténuation (014)	4 886 358	4 065 000	1 941 691	-2 123 309	-52%	-54%
CHARGES COURANTES	15 144 454	14 430 094	13 288 001	-1 142 093	-8%	-12%
Charges exceptionnelles larges (67 et divers 66)	106 531	146 343	777 777	631 434	431%	407%
CHARGES HORS INTERETS	15 250 985	14 576 437	14 065 779	-510 658	-4%	-8%
Intérêts (66)	276 719	218 197	211 944	-6 254	-3%	-7%
CHARGES D'EXPLOITATION	15 527 704	14 794 634	14 277 723	-516 912	-3%	-8%

Les charges à caractère général, les charges de personnel et les charges d'atténuations sont les principaux postes de dépenses (92% des dépenses).



Trois redevances sont recouvrées pour le compte de l'Agence de l'eau et se retrouvent à la fois en dépense et en recette d'exploitation. Des décalages importants entre la perception et le reversement perturbent d'ordinaire la présentation globale. Cependant, pour l'année 2023, cet effet n'est pas marquant. La présentation corrigée n'est donc pas nécessaire.

1) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les dépenses courantes du service. Ce chapitre a augmenté de 11% (692 K€).

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Comptes 60*	2 741 951	2 310 638	2 910 878	600 240	26%
Comptes 61*	2 492 687	2 031 460	2 074 296	42 835	2%
Comptes 62*	1 190 320	1 261 861	1 245 156	-16 704	-1%
Comptes 63*	725	722 808	788 131	65 323	9%
Total 011	6 425 683	6 326 767	7 018 461	691 694	11%

Des augmentations sont constatées sur les postes de dépenses suivants :

- Les fournitures d'entretien et de petit équipement (6063) : 534 248 €, soit + 451 K€
- Les fournitures non stockables, énergie (6061) : 1 546 241 € (+ 445 K€)
- Les produits de traitement (6062) : 534 248 € (+ 117 K €)
- Les servitudes de captages (6137) : 284 769 € (+ 116 K€)
- Le carburant (6066) : 125 181 € (+ 66 K€)
- La redevance prélèvement (6371) : 777 909 € (+ 63 K€)
- Le remboursement de frais généraux au budget principal (6287), calculés forfaitairement à hauteur de 5% des recettes réelles de fonctionnement, s'est établi à 945 826 € (+ 29 K€).

Les diminutions portent sur les dépenses suivantes :

- Les autres matières et fournitures (6068) : 140 846 € (- 366 K€)
- La sous-traitance générale (611) : 1 013 313 € (-194 K€)
- Les frais de gardiennage (6282) : 63 289 € (- 89 K€)

2) Les autres charges d'exploitation

Les charges de personnel (chapitre 012) ont progressé de 8 %, soit + 312 K€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65), en baisse de 23 K€ par rapport à 2022, sont essentiellement constituées des créances admises en non-valeur 87 K€ (141 K€ en 2022) et des créances éteintes pour 52 K€ (25 K€ en 2022).

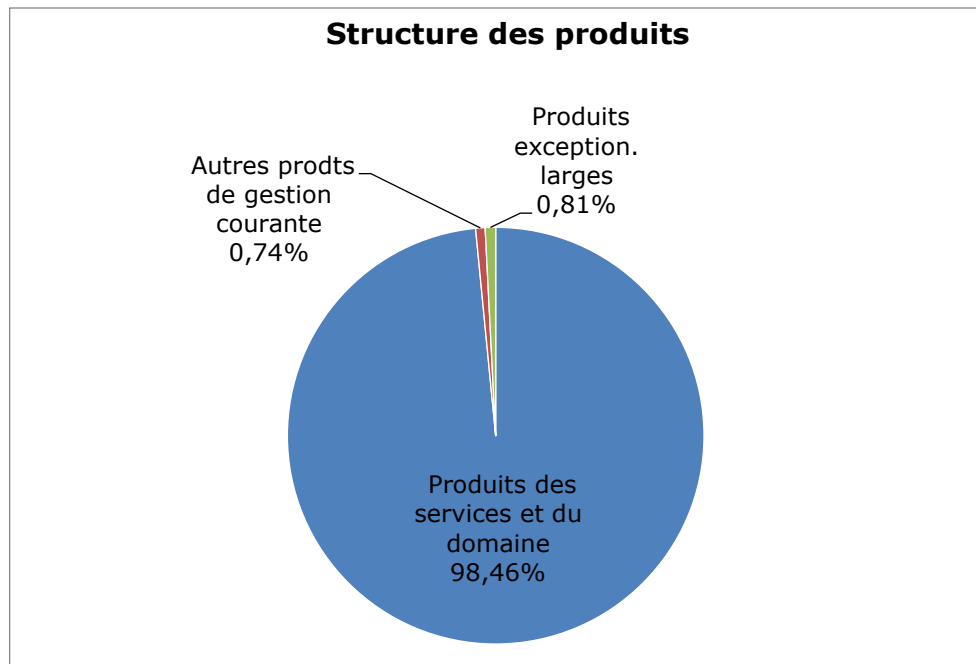
Enfin, les charges exceptionnelles (chapitre 67) ont progressé de 431 % soit + 631 K€ du fait de titres annulés sur exercices antérieurs pour 777 K€.

B. Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation, réalisés à hauteur de 94 %, ont augmenté de 6 %, soit + 1,18 M€.

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %	
					nominale	réelle
Produits des services et du domaine (70)	19 993 379	20 239 530	21 279 420	1 039 890	5%	0%
Autres produits de gestion courante (75)	59 149	115 816	158 980	43 164	37%	31%
Subventions d'exploitation (74)			93 269	93 269		
PRODUITS COURANTS	20 052 528	20 355 346	21 531 668	1 176 323	6%	1%
Produits exceptionnels larges (77 et divers 76)	521 321	171 593	174 467	2 874	2%	-3%
PRODUITS D'EXPLOITATION	20 573 849	20 526 939	21 706 135	1 179 196	6%	1%

Les recettes d'exploitation sont issues à près de 99 % des produits des services et du domaine (chapitre 70).



1) Les produits des services et du domaine : une diminution des volumes d'eau vendus

Les produits des services et du domaine ont globalement augmenté de 5 %, soit + 1, 04 M€, principalement du fait de régularisations sur exercices antérieurs.

La vente d'eau, qui évolue en fonction des volumes d'eau vendus et des tarifs des redevances, constitue la principale ressource du budget de l'eau. Il est constaté une baisse des volumes vendus sur 2023.

	2022	2023	Evolution	Evolution %
Volumes facturés (m ³)	7 597 888	7 277 175	-320 713	-4,2%

Dans l'attente d'une harmonisation des tarifs à l'échelle communautaire, les tarifs appliqués antérieurement à la création de la CA du Cotentin continuent de prévaloir, actualisés à hauteur de 6,2 % en 2023.

Avec un produit de 16 247 328 € en 2023, la vente d'eau est en progression de 1 % par rapport à l'année 2022, soit un produit supplémentaire de 158 K€. Cependant, l'année 2022 comprenait 690 K€ de régularisation soit une augmentation corrigée de 5,5 %.

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Vente d'eau (70111)	15 208 386	16 089 754	16 247 328	157 574	1%

D'autres ventes d'eau ont été comptabilisées pour 1 107 995 €. Il s'agit de régularisations sur les années 2019-2022 sur le secteur de la Scye.

Le chapitre 70 comporte également les redevances de l'Agence de l'eau, en baisse par rapport à 2022, elles sont composées de la redevance pollution pour 1 545 K€ (-64 K€), la redevance pour la

modernisation de la collecte à hauteur de 975 K€ (-32 K€) ainsi que la redevance prélèvement pour 370 K€ (-13 K€).

Les locations de compteurs (7064) ont augmenté de 23 K€ pour atteindre 471 K€ sur 2023.

Parallèlement, les recettes annexes du chapitre 70 ont diminué par rapport à 2022 :

- La vente de travaux (704) : 365 K€ (-69 K€)
- Les autres prestations de services (7068) : 195 K€ (-36 K€)
- La vente de produits résiduels (703) : 0 € (-37 K€)

2) Les autres recettes d'exploitation

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) ont progressé de 43 K€, du fait des redevances pour concessions qui se sont élevées à 155 K€ (+100 K€ correspondant à des régularisations antérieures).

Enfin, les produits exceptionnels (chapitre 77) ont diminué de 3 K€. Ces derniers comprennent le remboursement de la compensation SDEM au titre des plus-values à percevoir sur les contrats d'électricité pour 77 K€, et la revente d'une réserve foncière sur La Hague (périmètre protection captage eau Vasteville) pour 58 K€, et le recouvrement sur créances admises en non-valeur pour 21 K€.

C. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion du budget de l'eau se présentent comme suit :

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Produits fonctionnement courants	20 052 528	20 355 346	21 531 668	1 176 323	6%
- charges fonctionnement courantes	15 144 454	14 430 094	13 288 001	-1 142 093	-8%
= EXCEDENT BRUT COURANT	4 908 074	5 925 252	8 243 667	2 318 415	39%
+ produits exceptionnels larges	521 321	171 593	174 467	2 874	2%
- charges exceptionnelles larges	106 531	146 343	777 777	631 434	431%
= EPARGNE DE GESTION	5 322 864	5 950 502	7 640 356	1 689 854	28%
- intérêts	276 719	218 197	211 944	-6 254	-3%
= EPARGNE BRUTE	5 046 145	5 732 305	7 428 413	1 696 108	30%
- capital	1 303 177	1 066 228	1 042 872	-23 356	-2%
= EPARGNE NETTE	3 742 967	4 666 077	6 385 541	1 719 464	37%

L'épargne nette du budget de l'eau s'établit à 6 385 541 € en 2023, en hausse de 1,72 M€ par rapport à 2022. En corrigeant des régularisations des ventes d'eau antérieures, l'épargne nette s'élève à 5,3 M€.

D. Un niveau d'épargne suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements

L'obligation de couvrir les dotations nettes aux amortissements et aux provisions par l'épargne brute est bien respectée. Le ratio s'élève à 248 %. Par délibération du 27 septembre 2022, les durées d'amortissement ont été rallongées jusqu'à 100 ans pour les nouvelles installations ce qui assouplit la contrainte sur le ratio de couverture.

€	2021	2022	2023
Epargne Brute	5 046 145	5 732 305	7 428 413
Dotation nette Amort. & Prov.	3 103 642	3 004 086	2 997 460
Epargne brute / DAP	162,59%	190,82%	247,82%

E. Les dépenses d'investissement

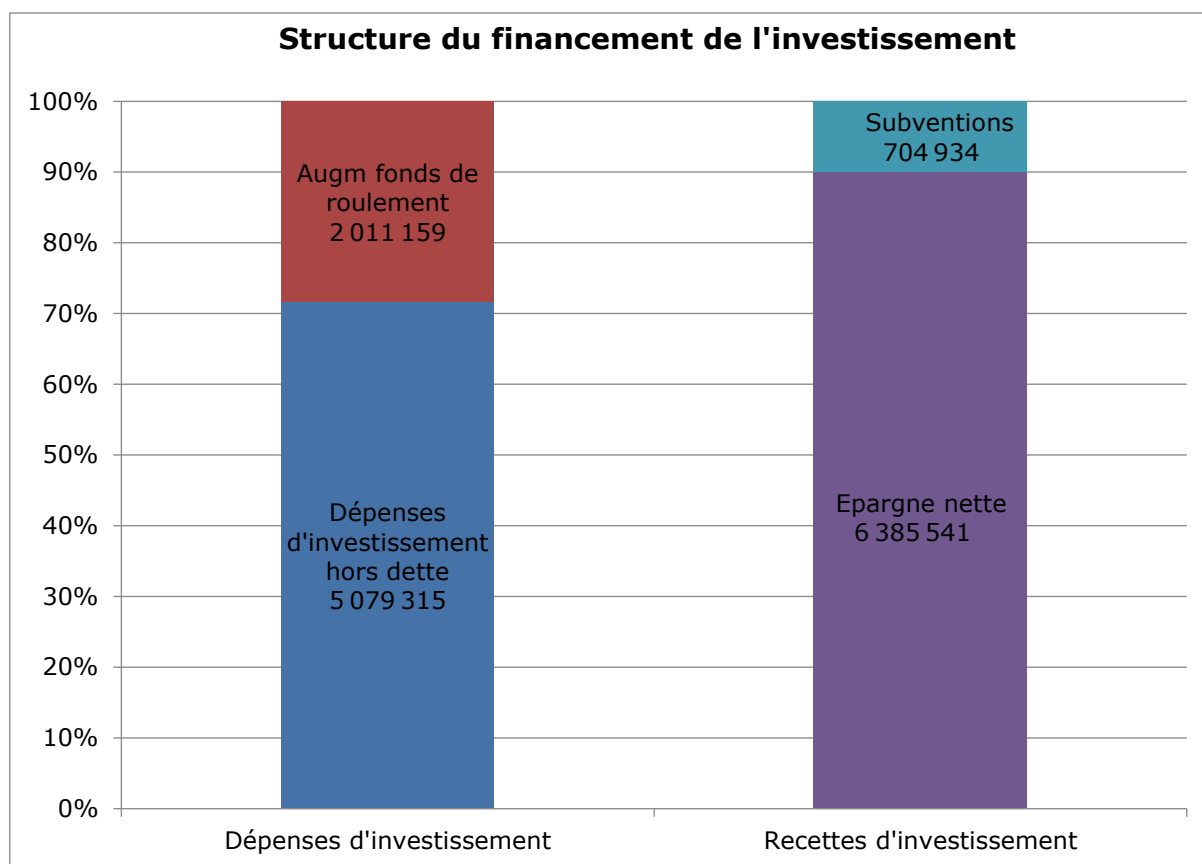
Le budget de l'eau totalise 5 079 315 € de dépenses d'équipement en 2023.

Elles concernent principalement les travaux de réseaux, réservoirs, captages et branchements pour 4 510 435 €. On peut également noter l'achat de compteurs pour 166 K€ et l'achat de véhicules pour 116 K€.

Le plan de financement de l'investissement se présente comme suit :

€	dépenses	recettes	structure
Total	7 090 474		
Augm fonds de roulement	2 011 159		
Dépenses d'invest.	5 079 315		
Total recettes d'invest.		7 090 475	100,00%
dont épargne nette		6 385 541	90,06%
dont subventions et autres		704 934	9,94%

Les dépenses d'investissement sont couvertes par l'épargne nette à hauteur de 90 % et par les subventions pour le solde.



F. Les restes à réaliser

L'équilibre du compte administratif s'apprécie tant au niveau des réalisations de l'exercice que des restes à réaliser.

Les restes à réaliser de l'exercice 2023 sont les suivants :

€	Résultat	RAR en dépenses	RAR en recettes	Résultats avec RAR	
				excédent	déficit
Fonctionnement (total)	23 146 278			23 146 278	
Investissement (total)	514 282	4 471 180	1 064 680		2 892 219
Total	23 660 560	4 471 180	1 064 680	20 254 059	

Le résultat cumulé intégrant les restes à réaliser dégage un excédent de 20 254 059 €.

Les restes à réaliser en dépenses engagées d'investissement sont constitués des immobilisations en cours (3 829 206 €), des immobilisations corporelles (200 268 €), des immobilisations incorporelles (441 707 €).

De l'autre côté, les restes à réaliser en recettes d'investissement sont composés de subventions à recouvrer (1 064 680 €).

G. La dette

Sans emprunt supplémentaire, l'encours de la dette du budget de l'eau s'établit à 6 329 045 € au 31 décembre 2023, en baisse de 1 M€ par rapport à 2022.

€	2022	2023
Encours brut au 1er janvier	8 438 144	7 371 916
- Remboursement du capital	1 066 228	1 042 872
= Variation de l'encours	-1 066 228	-1 042 872
= Encours brut au 31 décembre	7 371 916	6 329 045

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Taux moyen : 3,04 %
- Durée résiduelle : 14 ans et 8 mois
- Structure de taux : 81 % de taux fixe et à 19 % de taux variable
- 100% de 1A, au sens de la charte Gissler.

XI. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

OPTION TVA

L'exécution 2023 se présente ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	20 813 121	24 191 647	3 378 526	11 104 431	14 482 957
Investissement (total)	7 526 181	5 927 268	-1 598 914	9 202 625	7 603 712
Total du budget assainissement	28 339 303	30 118 915	1 779 612	20 307 057	22 086 669

Le résultat de l'exercice 2023 présente un excédent de 1 779 612 €, dont un excédent de 3 378 526 € en fonctionnement et un déficit de 1 598 914 € en investissement.

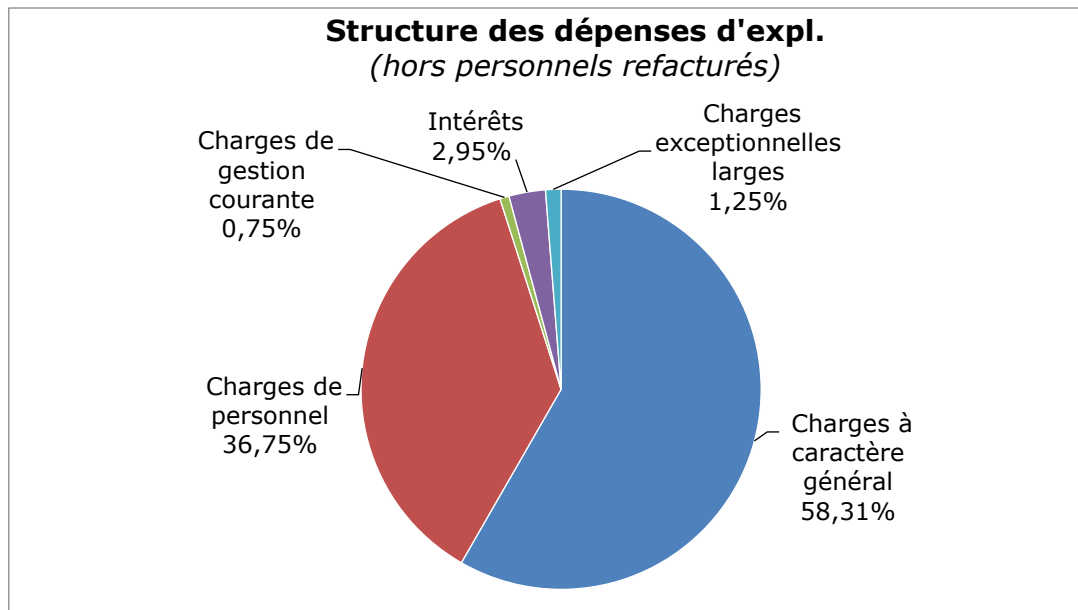
En y intégrant les excédents antérieurs, le résultat de clôture s'établit à 22 086 669 € contre 20 307 057 € en 2022, soit une augmentation du fonds de roulement de 1 779 612 €.

A. Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation, réalisées à hauteur de 84 %, ont progressé de près de 5,5 %, soit + 846 K€.

€	2021	2022	2023	Evolution	
				€	%
Charges à caractère général (011)	4 673 862	5 909 393	6 989 495	1 080 102	18,28%
Charges de personnel (012)	7 743 339	8 029 301	8 670 167	640 866	7,98%
Charges de gestion courante (65)	42 810	107 972	89 715	-18 258	-16,91%
CHARGES COURANTES	12 460 011	14 046 667	15 749 377	1 702 710	12,12%
Charges exceptionnelles (67)	52 899	1 038 404	149 404	-889 001	-85,61%
CHARGES HORS INTERETS	12 512 909	15 085 071	15 898 780	813 709	5,39%
Intérêts (66)	336 875	321 561	353 454	31 893	9,92%
CHARGES D'EXPLOITATION	12 849 785	15 406 632	16 252 235	845 603	5,49%

En affectant les charges de personnel aux budgets qui les financent, les charges à caractère général occupent le premier poste de dépenses (58 %), suivies des charges de personnel (37 %).



1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général ont augmenté de 18,3 % (+1,1 M€).

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Comptes 60*	2 001 902	2 175 133	3 534 871	1 359 737	62,51%
Comptes 61*	1 704 783	2 767 238	2 414 151	-353 087	-12,76%
Comptes 62*	965 276	963 182	1 033 079	69 897	7,26%
Comptes 63*	1 901	3 840	7 394	3 554	92,56%
Total 011	4 673 862	5 909 393	6 989 495	1 080 102	18,28%

Cette variation s'explique principalement par l'augmentation du poste des fournitures non stockables (6061 ; eau, gaz, électricité) de plus d'1,2 M€, et notamment l'électricité +1 M€. Les locations mobilières, les fournitures d'entretien et de petit équipement, les autres matières et fournitures, et le poste carburant ont augmenté globalement de 206 K€. Enfin, les remboursements de frais, qui comprennent notamment les remboursements de frais au budget principal à hauteur de 5 % des recettes réelles de fonctionnement, ont augmenté de 141 K€.

Parallèlement certains postes ont diminué :

- La sous-traitance générale (611) : -341 K€
- L'entretien et les réparations sur les bâtiments publics (61521) : -83 K€
- Les frais d'acte et de contentieux (6227) : -68 K€

2) Les autres charges d'exploitation

Le budget de l'assainissement porte les dépenses de personnel du budget de l'eau et du budget de l'assainissement non collectif (SPANC), il se fait rembourser par ces derniers (voir infra chapitre 70).

Les charges de personnel totales ont globalement progressé de 8 %, soit + 641 K€.

€	2021	2022	2023	Evolution	
				€	%
Charges de personnel assainissement	3 807 308	3 969 393	4 405 066	435 674	10,98%
Charges de personnel eau	3 752 327	3 861 889	4 173 965	312 076	8,08%
Charges de personnel SPANC	183 703	198 019	91 135	-106 884	-53,98%
Total charges de personnel (012)	7 743 339	8 029 301	8 670 167	640 866	7,98%

Les charges de gestion courante (chapitre 65) ont diminué de 18 K€. Il a été constaté en 2023 moins de créances admises en non-valeur 43 K€ (-33 K€) mais davantage de créances éteintes 34 K€ (+12 K€).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) ont diminué de 889 K€, du fait de titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant total de 149 K€ contre 991 K€ en 2022 (titres de Veolia datant de 2019-2020 sur le territoire de Saint-Pierre Eglise).

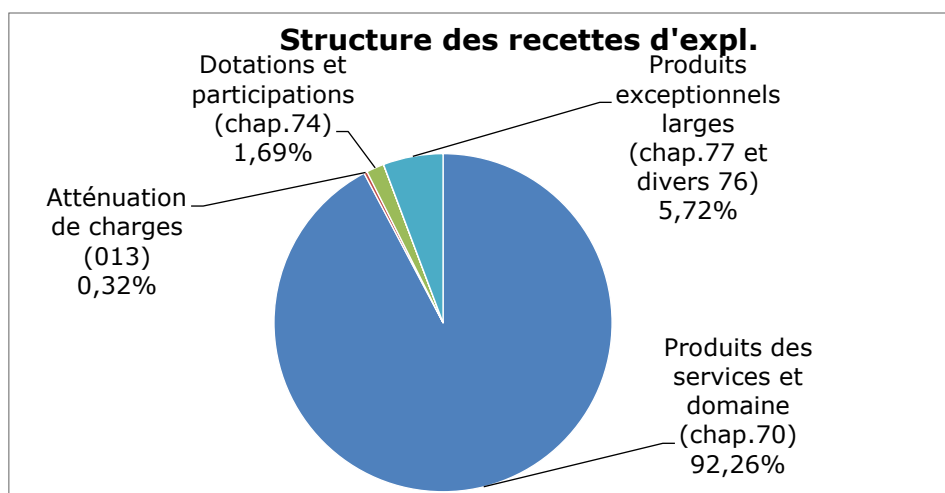
Les charges financières (chapitre 66) ont augmenté de 32 K€ du fait de l'évolution à la hausse des taux d'intérêt variables.

B. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation affichent une hausse de plus de 16,5 %, soit +3,1 M€ dont 2,6 M€ au titre de la régularisation de la contribution du budget principal sur les eaux pluviales.

€	2021	2022	2023	Evolution	
				€	%
Produits des services et domaine (chap.70)	17 461 862	17 202 512	20 041 249	2 838 737	16,50%
Atténuation de charges (013)	68 346	80 076	69 265	-10 812	-13,50%
Dotations et participations (chap.74)	1 832 156	1 017 798	366 367	-651 431	-64,00%
Autres produits de gestion courante (chap.75)	1	924	1 701	777	84,18%
PRODUITS COURANTS	19 362 365	18 301 310	20 478 581	2 177 271	11,90%
Produits exceptionnels larges (chap.77 et divers 76)	282 695	340 545	1 243 022	902 477	265,01%
PRODUITS D'EXPLOITATION	19 645 061	18 641 855	21 721 603	3 079 748	16,52%

Les recettes du budget assainissement sont principalement issues des produits des services et du domaine pour 92 %.



1) Les produits des services et du domaine : la régularisation de la contribution du budget principal pour les eaux pluviales

Les produits des services et du domaine ont augmenté de 16,50 % soit +2,8 M€.

Cette augmentation s'explique principalement par la contribution du budget principal pour les eaux pluviales à hauteur de 2 625 322 € qui comprend la régularisation sur les années 2018-2022 (2,1 M€).

La redevance assainissement constitue la principale recette du budget, elle évolue en fonction des volumes vendus et des tarifs. Comme pour le budget de l'eau, les tarifs antérieurs continuent de préexister avec une actualisation à hauteur de 6,2 % pour 2023.

Les volumes vendus ont diminué sur 2023.

	2022	2023	Evolution	Evolution %
Volumes facturés (m ³)	5 580 756	5 315 840	-264 916	-4,7%

La redevance assainissement a atteint 11 627 588 € en 2023, en baisse de 5 % soit -611 K€ par rapport à 2022. Des régularisations étaient comptabilisées sur 2022 pour 380 K€, soit une évolution corrigée de -1,95 %.

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Redevance assainissement	12 238 931	11 627 588	-611 344	-5,00%

Le budget de l'assainissement porte les dépenses de personnel du budget de l'eau et du budget de l'assainissement non collectif (SPANC), il se fait donc rembourser par ces derniers. Les montants des remboursements sont identiques à la dépense au chapitre 012 sur ces deux budgets (voir supra).

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Mise à disposition du personnel (7084) (budget eau)	3 861 889	4 173 965	312 076	8,08%
Mise à disposition du personnel (7084) (SPANC)	198 019	91 135	-106 884	-53,98%

Concernant les recettes annexes, elles ont augmenté globalement de 587 K€. Les recettes provenant d'EDF n'avaient pas été régularisées sur l'exercice 2022 et se retrouvent donc reportées sur 2023.

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
PRE/PFAC c/70613	368 532	512 695	625 228	112 533	21,95%
Travaux sur réseaux c/704	571 636	229 451	316 827	87 376	38,08%
Vente électricité c/7078	232 097	0	387 504	387 504	n.s.

2) Les autres produits d'exploitation

Peu significatifs, les autres produits de gestion courante (chapitre 75) se sont élevés à 1 701 € en 2023.

Les dotations et participations (chapitre 74) ont baissé de 64 %, soit -651 K€. Ce chapitre est principalement constitué de la prime pour épuration de l'Agence de l'eau amenée à disparaître complètement en 2025, ce qui va amputer le budget annexe d'une recette importante.

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Prime pour épuration 741	667 498	329 796	-337 702	-50,59%

Les produits exceptionnels (chapitre 77) ont plus que triplé pour atteindre 1,2 M€ du fait des recettes exceptionnelles du SDEM au titre des plus-values à percevoir sur les contrats d'électricité à hauteur de 1,17 M€.

C. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion du budget assainissement se présentent comme suit :

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	19 362 365	18 301 310	20 478 581	2 177 271	11,90%
- Charges de fonctionnement courant	12 460 011	14 046 667	15 749 377	1 702 710	12,12%
= EXCEDENT BRUT COURANT	6 902 355	4 254 643	4 729 204	474 561	11,15%
+ Produits except. et fin. hs intérêts	282 695	340 545	1 243 022	902 477	265,01%
- Charges except. et fin. hs intérêts	52 899	1 038 404	149 404	-889 001	-85,61%
= EPARGNE DE GESTION	7 132 151	3 556 784	5 822 822	2 266 039	63,71%
- Intérêts	336 875	321 561	353 454	31 893	9,92%
= EPARGNE BRUTE	6 795 276	3 235 223	5 469 368	2 234 145	69,06%
- Capital	2 199 373	2 231 870	2 073 210	-158 660	-7,11%
= EPARGNE NETTE	4 595 902	1 003 353	3 396 158	2 392 805	238,48%

En 2022, le budget assainissement était pénalisé par un effet ciseaux conjoncturel lié à la constatation de recettes antérieures sur l'exercice 2021 ce qui a eu pour conséquence une diminution de l'épargne nette en 2022.

L'augmentation des recettes sur 2023, principalement due à la contribution du budget principal sur les eaux pluviales, permet de rétablir le niveau d'épargne nette à près de 3,4 M€. Toutefois, cette recette demeure exceptionnelle et non pérenne.

Le niveau de l'épargne nette est déterminant pour apprécier la capacité d'investissement, et celle-ci s'exprime notamment à travers le taux de couverture des dotations aux amortissements et provisions.

D. Le taux de couverture des dotations aux amortissements et provisions

Le niveau de l'épargne brute permet bien de couvrir les dotations aux amortissements et provisions. Le ratio s'établit à 281 % en 2023. Par délibération du 27 septembre 2022, les durées d'amortissement ont été rallongées jusqu'à 100 ans pour les nouvelles installations ce qui assouplit la contrainte sur le ratio de couverture.

€	2021	2022	2023
Epargne Brute	6 795 276	3 235 223	5 469 368
Dotation nette amortissement et provisions	2 948 945	2 866 878	1 945 867
Epargne brute / DAP	230,43%	112,85%	281,08%

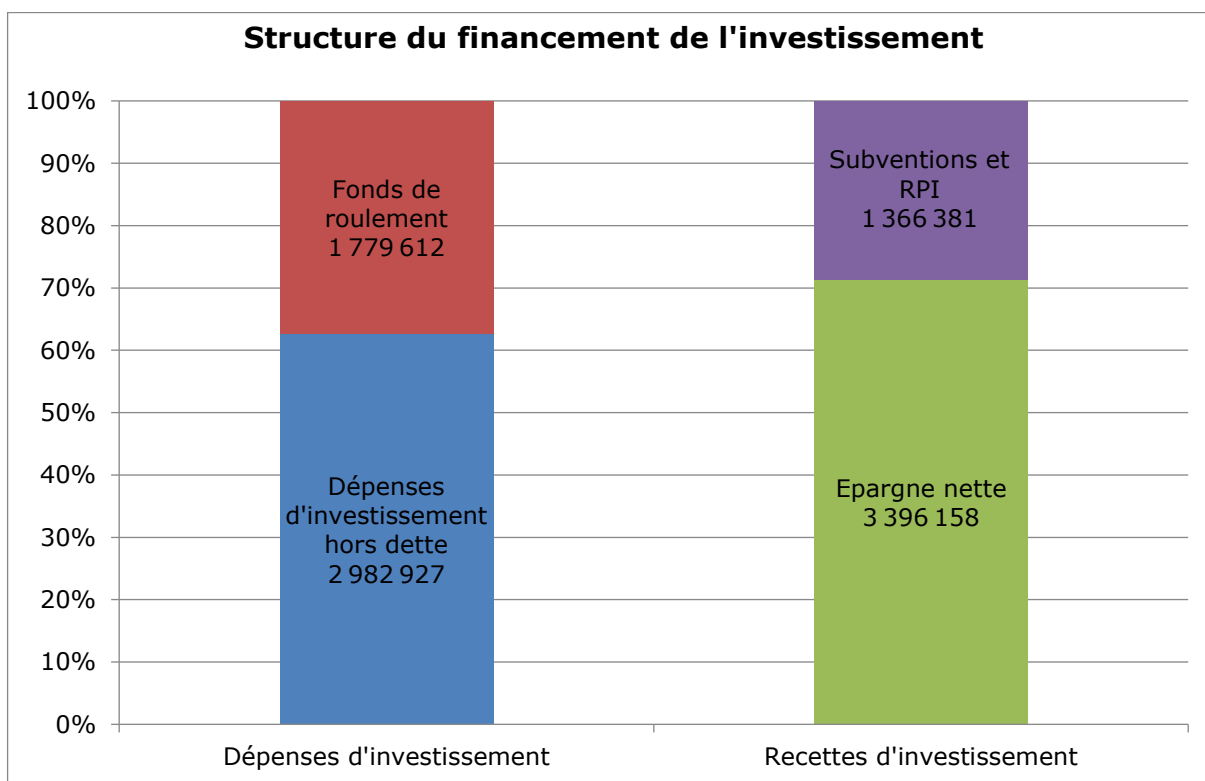
E. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 982 927 € pour 2023 dont les principales opérations sont les suivantes :

- Les travaux de réseaux, de branchements et divers travaux : 2 606 712 €
- Le matériel industriel : 121 768 €
- Les opérations pour compte de tiers : 148 876 €
- Le matériel de transport : 71 500 €.

Le financement de l'investissement est assuré principalement par l'épargne nette à hauteur de 71 % suivi des subventions pour 25 %.

€	Dépenses invt	Recettes invt	Structure
Total investissement hors dette	4 762 539		
Dépenses d'équipement	2 982 927		
Augmentation fonds de roulement	1 779 612		
Total recettes		4 762 539	100,00%
dont Subv.		1 220 785	25,63%
dont Op compte de tiers		138 443	2,91%
dont épargne nette		3 396 158	71,31%
dont autres		7 154	0,15%



F. Les restes à réaliser

Les restes à réaliser sont les suivants :

€	Résultat	RAR en dépenses	RAR en recettes	Résultats avec RAR	
				excédent	déficit
Fonctionnement (total)	14 482 957			14 482 957	
Investissement (total)	7 603 712	3 102 890	322 128	4 822 950	
Total	22 086 669	3 102 890	322 128	19 305 907	

Le résultat cumulé intégrant les restes à réaliser dégage un excédent de 19 305 907 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement concernent essentiellement les immobilisations en cours (2 019 623 €), les immobilisations corporelles (131 406 €), et les immobilisations incorporelles (946 733 €).

Les restes à réaliser en recettes comprennent uniquement les subventions d'investissement à percevoir.

G. La dette

L'encours de la dette du budget assainissement s'établit à 15 653 387 € au 31 décembre 2023, en diminution de 2 M€. Un emprunt à taux zéro a été versé par l'Agence de l'eau sur 2023 mais a été titré sur l'exercice 2024.

€	2022	2023
Encours brut au 1er janvier	19 867 657	17 689 719
- Remboursement du capital	2 177 938	2 073 210
+ Emprunt		36 878
= Variation de l'encours	-2 177 938	-2 036 332
= Encours brut au 31 décembre	17 689 719	15 653 387

Les caractéristiques principales de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,11 %
- Durée résiduelle : 21 ans et 11 mois
- Structure de taux : 85 % et 15 % de taux variable
- 100% de 1A au regard de la charte Gissler.

XII. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (TOUTES TAXES COMPRISES)

Ce budget annexe comprend les écritures liées au SPANC non assujetties à la TVA.

L'exécution 2023 est présentée ci-après :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2023	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	185 430	196 197	10 767	-42 259	-31 491
Investissement	327 486	1 124	-326 362	565 452	239 089
TOTAL DU BUDGET	512 916	197 321	-315 595	523 193	207 598

Le résultat 2023 se chiffre à -315 595 €, et en tenant compte des résultats antérieurs, ce dernier est ramené à 207 598 €, contre 523 193 € en 2022, soit une diminution du fonds de roulement de 315 595 €.

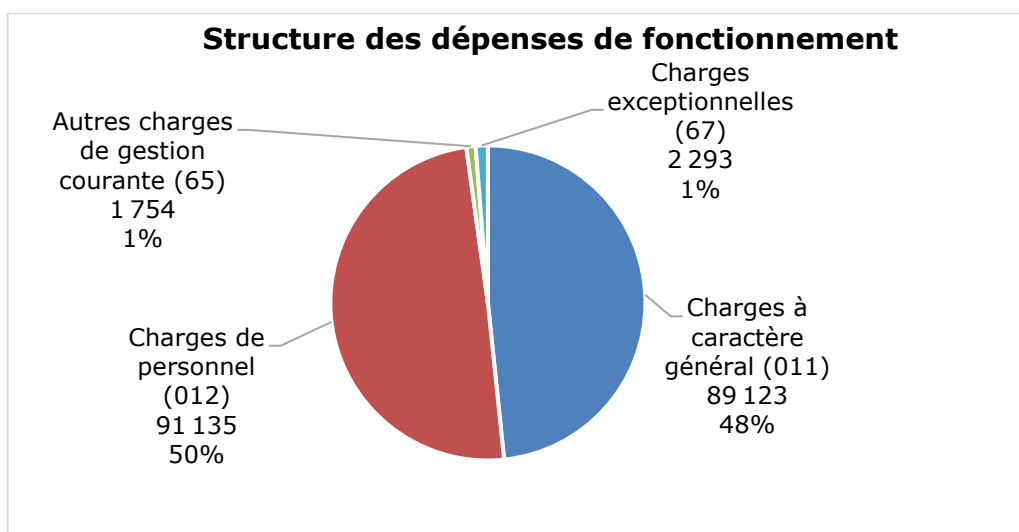
A. La section d'exploitation

1) Les charges d'exploitation

Les dépenses d'exploitation, réalisées à hauteur de 67 %, ont diminué de 42 %, soit -133 K€..

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Charges à caractère général (011)	81 668	108 929	89 123	-19 806	-18%
Charges de personnel (012)	183 703	198 019	91 135	-106 884	-54%
Autres charges de gestion courante (65)	0	5 471	1 754	-3 718	-68%
Charges exceptionnelles (67)	1 923	4 507	2 293	-2 213	-49%
TOTAL CHARGES D'EXPL.	267 295	316 927	184 306	-132 621	-42%

Les principales dépenses sont composées des charges de personnel (50 %) suivies des charges à caractère général (48 %).



Les charges à caractère général diminuent de 18%, soit -20 K€, en raison de la diminution des contrats de prestations relatifs aux contrôles (611) -22 K€.

Les charges de personnel ont diminué de 54 % (-107 K€).

Les charges exceptionnelles comprennent uniquement des titres annulés sur exercices antérieurs en 2023 (2 293 €).

2) Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation, réalisés à hauteur de 71 %, ont diminué de 19 %, soit -46 K€.

	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Produits des services et du domaine (70)	263 922	242 421	196 112	-46 309	-19%
Dotations, subventions et participations (74)	14 520	4 560		-4 560	-100%
Produits exceptionnels (77)	90	63	85	23	36%
TOTAL PRODUITS D'EXPL.	278 532	247 043	196 197	-50 846	-21%

Les ressources sont essentiellement issues des produits des services et du domaine constitués de la redevance pour assainissement non collectif, en diminution de 19 %, soit -46 K€, du fait d'une diminution des contrôles sur l'année.

	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Redevance pour assainiss. non collectif (7062)	263 922	241 754	196 112	-45 642	-19%

Aucune subvention de l'agence de l'eau n'a été perçue en 2023.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget SPANC se présente ainsi :

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	278 442	246 981	196 112	-50 869	-21%
- Charges de fonctionnement courant	265 372	312 420	182 012	-130 408	-42%
= EXCEDENT BRUT COURANT	13 070	-65 439	14 100	79 539	122%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	90	63	85	22	35%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	1 923	4 507	2 293	-2 214	-49%
= EPARGNE DE GESTION	11 238	-69 883	11 891	81 775	117%
- Intérêts					
= EPARGNE BRUTE	11 238	-69 883	11 891	81 775	117%
- Capital					
= EPARGNE NETTE	11 238	-69 883	11 891	81 775	177%

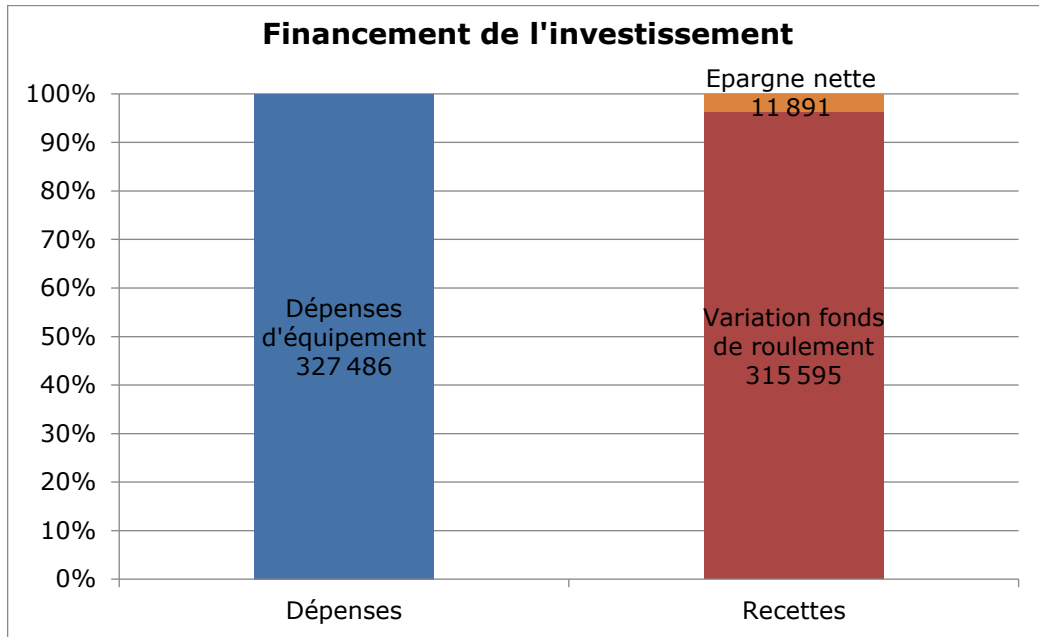
Les recettes d'exploitation couvrant les dépenses, le budget présente une épargne nette positive, s'établissant à 11 891 € pour l'exercice 2023.

Cependant, une vigilance doit être portée sur l'équilibre à venir de ce budget afin que celui s'équilibre de lui-même sans les résultats antérieurs.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées intégralement des opérations pour compte de tiers pour un montant total de 327 486 €. Les participations de l'Agence de l'eau pour la réalisation de travaux de raccordement d'habitations au réseau public d'assainissement sont présentes en dépenses et en recettes, avec cependant parfois des décalages entre la recette et la dépense.

Sans subvention en 2023, les dépenses d'investissement sont couvertes à 96 % par le fonds de roulement et le solde par l'épargne nette.



Ce budget ne possède pas de dette.

XIII. BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

VENTES

Le budget développement économique vente supporte les opérations d'aménagement de lotissements, zones d'activités économiques et parcs d'activités économiques.

Son exécution 2023 se présente ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	3 960 490	4 022 738	62 248	867 470	929 718
Investissement (total)	3 878 682	3 616 114	-262 568	-2 597 842	-2 860 411
Total	7 839 172	7 638 852	-200 320	-1 730 372	-1 930 692

Le résultat de l'exercice s'établit à -200 320 € quand le résultat de clôture intégrant les résultats antérieurs atteint -1 930 692 €, contre -1 730 372 € en 2022, soit une diminution du fonds de roulement de 200 320 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, réalisées à hauteur de 4,95 %, ont baissé 20 % par rapport à 2022.

Concernant le faible taux de réalisation, il avait été prévu 2 200 000 € pour les travaux sur la zone d'activités de Brecquecal, non réalisés, et 2 090 000 € pour les travaux d'aménagement sur la zone des Fourches, réalisés à hauteur de 26 K€.

€	2021	2022	2023	Evolution		Structure
				€	%	
Charges à caractère général (011)	1 002 618	416 807	299 193	-117 614	-28%	87%
Autres charges de gestion courante (65)			1 645	1 645		0%
Charges financières (66)	10 352	14 717	43 538	28 821	196%	13%
Charges exceptionnelles (67)	8 877			0		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 021 847	431 524	344 376	-87 148	-20%	100%

En 2023, les principales opérations concernent l'achat d'un terrain à aménager sur la zone Bois de la Coudre (95 202 €), les études pour la ZA des Costils (33 869 €), l'achat de matériel pour la ZA des Costils (30 770 €), les études pour la ZA des fourches (27 453 €), les travaux d'aménagement sur la ZA des Fourches (25 772 €), et les intérêts réglés à l'échéance d'Armanville (43 538 €).

Les charges financières ont progressé compte tenu de la hausse des taux variables (indexation sur Euribor 3 mois).

Les recettes de fonctionnement ont diminué de 75 % (- 900 K€) par rapport à 2022.

€	2021	2022	2023	Evolution		Structure
				€	%	
Ventes diverses (70)	26 350	1 007 022	242 564	-764 458	-76%	79%
Dotations, subventions et participations (74)		138 065	0	-138 065	-100%	0%
Autres produits de gestion courante (75)	64 350	64 351	64 350	-1	0%	21%
Produits exceptionnels (77)	96 780	11 776	921	-10 855	-92%	0%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	187 480	1 221 215	307 835	-913 380	-75%	100%

Les ventes diverses (chapitre 70) varient chaque année en fonction des ventes de terrains réalisées effectivement. En 2023, la vente de terrains a rapporté 242 564 € (parcelle ZAE de la Grande Fontaine : 131 005 €, parcelle ZAE du Coignet : 78 732 €, parcelle ZA La Galanderie : 32 827 €). En 2022, la vente des terrains aménagés sur la ZA des Fourches avait rapporté 889 668 €.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) concernent la subvention d'EDF dans le cadre de l'emprunt grand chantier, pour un montant de 64 350 €.

Les produits exceptionnels (chapitre 77), variables d'une année sur l'autre, correspondent en 2023 à un dégrèvement de taxe foncière.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Produits fonctionnement courants	90 700	1 209 438	306 914	-902 524	-75%
- charges fonctionnement courantes	1 002 618	416 807	300 838	-115 969	-28%
= EXCEDENT BRUT COURANT	-911 917	792 632	6 076	-786 556	-99%
+ produits exceptionnels larges	96 780	11 776	921	-10 855	-92%
- charges exceptionnelles larges	8 877		0	0	
= EPARGNE DE GESTION	-824 015	804 408	6 997	-797 411	-99%
- intérêts	10 352	14 717	43 538	28 821	196%
= EPARGNE BRUTE	-834 367	789 691	-36 541	-826 232	-105%
- capital	159 455	510 129	163 779	-346 350	-68%
= EPARGNE NETTE	-993 822	279 562	-200 320	-479 882	-172%

Le budget annexe développement économique ventes constitue un budget de stocks. Ainsi, dans l'attente de la vente des terrains, le budget peut présenter un déficit. Les excédents du budget principal viennent combler celui-ci jusqu'à ce que les ventes aient lieu.

Pour 2023, l'épargne nette s'établit à -200 320 €.

C. La section d'investissement

Il n'y a pas de dépenses (hors dette) ni de recettes d'investissement sur 2023.

D. La dette

L'encours est constitué d'un seul emprunt pour le financement du parc d'activité d'Armanville à Valognes et s'établit à 852 581 € au 31 décembre 2023.

€	2022	2023
Encours brut au 1er janvier	1 177 963	1 016 360
- Remboursement du capital	161 603	163 779
= Variation de l'encours	161 603	163 779
= Encours brut au 31 décembre	1 016 360	852 581

Les caractéristiques principales de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 4,56 %
- Durée résiduelle : 4 ans et 11 mois
- Structure de taux : 100 % de taux variable (Euribor)
- Charte Gissler : 100 % sur 1A.

XIV. BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LOCATIONS M14

Le budget développement économique locations géré en M14 supporte la construction et la gestion de bâtiments loués aux entreprises. Ce budget commercialise les surfaces suivantes :

	Hauts de Quincampoix	Louis Lumière	La Hague	Montebourg	Saint Sauveur le Vicomte	Les Pieux Hauts vents
Surface commercialisable des bâtiments	1374,42 m ²	4465 m ²	7692 m ²	679 m ²	747 m ²	439,3 m ²
Nbre d'entreprises	28	36	8	4	1	4

Son exécution se présente comme suit :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	1 014 541	988 827	-25 714	626 870	601 156
Investissement (total)	3 577 555	2 665 200	-912 355	733 012	-179 343
Total	4 592 097	3 654 027	-938 069	1 359 882	421 813

Le résultat 2023 s'établit à -938 069 €, et à 421 813 € avec la reprise des résultats antérieurs, contre 2 619 995 € en 2022, soit une diminution du fonds de roulement de 2 198 182 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, réalisées à hauteur de 72 %, ont progressé de 70 % soit +230 K€.

€	2021	2022	2023	Evolution		Structure
				€	%	
Charges à caractère général (011)	303 738	303 464	269 144	-34 321	-11%	48%
Autres charges de gestion courante (65)	4	19 921	274 272	254 351	1277%	49%
Charges financières (66)	3 008	3 733	12 603	8 870	238%	2%
Charges exceptionnelles (67)	6 292	1 361	2 116	755	56%	0%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	313 042	328 479	558 135	229 656	70%	100%

Les charges à caractère général, représentant 48 % des dépenses totales, sont en diminution de 11 %.

Au titre des charges de gestion courante, un remboursement des loyers ESAT, indûment perçus entre 2017 et 2022, a été reversé à la commune de la Hague en 2023 pour 270 000 €. Cette dépense est donc exceptionnelle et explique la forte variation des charges sur l'exercice. En la neutralisant, les dépenses ont diminué de 12 %.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles ont été réalisées à hauteur de 99 %, et ont baissé de 14 % (- 140 K€).

€	2021	2022	2023	Evolution		Structure
				€	%	
Pdts des services, domaine et ventes diverses (70)	287 586	269 912	270 773	861	0%	33%
Dotations, subv et participations (74)	500	2 165	0	-2 165	-100%	0%
Autres produits de gestion courante (75)	656 057	681 530	556 670	-124 860	-18%	67%
Produits exceptionnels (77)	139 005	13 751	83	-13 668	-99%	0%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 083 149	967 358	827 526	-139 831	-14%	100%

Le chapitre des ventes diverses (chapitre 70) est essentiellement constitué des recettes liées à la facturation de services pour 137 855 € (+ 4 K€) ainsi que les remboursements de charges pour 118 871 € (+ 2 K€).

Les autres produits de gestion courante concernent principalement les loyers à hauteur de 545 649 € (-133 K€).

Enfin, les produits exceptionnels comprennent une régularisation comptable de 83 €.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

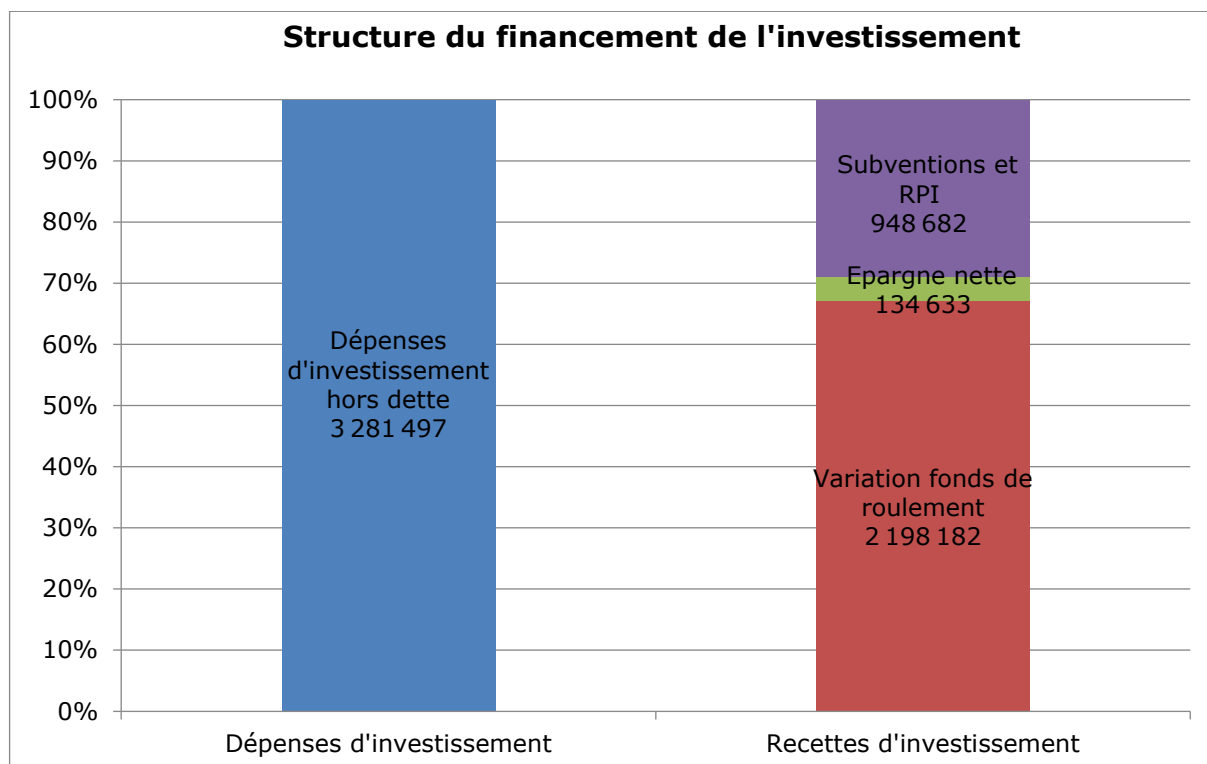
€	2021	2022	2023	Evolution %	Evolution €
Produits fonctionnement courants	944 143	953 607	827 443	-126 164	-13%
- charges fonctionnement courantes	303 741	323 386	543 416	220 030	68%
= EXCEDENT BRUT COURANT	640 402	630 221	284 027	-346 194	-55%
+ produits exceptionnels larges	139 005	13 751	83	-13 668	-99%
- charges exceptionnelles larges	6 292	1 361	2 116	755	56%
= EPARGNE DE GESTION	773 115	642 611	281 994	-360 617	-56%
- intérêts	3 008	3 733	12 603	8 870	238%
= EPARGNE BRUTE	770 107	638 879	269 391	-369 488	-578%
- capital	202 925	175 627	134 758	-40 869	-23%
= EPARGNE NETTE	567 182	463 251	134 633	-328 619	-701%

Avec un effet ciseau conjoncturel sur 2023, l'épargne s'établit à 134 633 € en baisse de 329 K€.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 280 129 €, et concernent principalement la construction du pôle d'excellence soudage HEFAIS (3 183 978 €).

Les dépenses d'investissement sont couvertes par le fonds de roulement, les subventions et recettes propres, et l'épargne nette.



D. La dette

En l'absence d'emprunt nouveau, l'encours de la dette s'établit à 292 986 € au 31 décembre 2023.

€	2022	2023
Encours brut au 1er janvier	603 372	427 744
- Remboursement du capital	175 627	134 758
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours	-175 627	-134 758
= Encours brut au 31 décembre	427 744	292 986

Les caractéristiques de l'encours sont les suivantes :

- Taux moyen : 3,67 %
 - Durée résiduelle : 7 ans
 - Structure de taux : 100 % de taux variable (Euribor 3 mois)
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A.

XV. BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LOCATION M4

Ce budget regroupe les bâtiments des Vindits et de l'Espace d'Activité de l'Amont-Quentin à Cherbourg-en-Cotentin ainsi que l'atelier de location sur la zone d'activités de Martinvast, l'atelier relais sur le port de plaisance Chantereyne et la zone Bretonnerie à Valognes.

Ce budget est clôturé au 31 décembre 2023 pour être intégré au budget développement économique locations M14.

	Hôtel d'entreprises Amont-Quentin	Bâtiment des Vindits	Atelier location ZA Martinvast	Atelier port de plaisance Chantereyne	Zone Bretonnerie Valognes
Surface commercialisable des bâtiments	780,19 m ²	1 770,42 m ²	139 m ²	443 m ² + 8 box de 13.9 m ²	777,39 m ²
Nbre d'entreprises	9	8	1	6	1

L'exécution du budget développement économique location M4 est présentée ci-après :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2023	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	201 898	539 100	337 202	0	337 202
Investissement	195 183	463 382	268 199	-846 251	-578 052
TOTAL DU BUDGET	397 081	1 002 481	605 400	-846 251	-240 850

Le résultat de l'exercice 2023 s'élève à 605 400 € et à -240 850 € avec la reprise des résultats antérieurs, contre -535 470 € en 2022, soit une augmentation du fonds de roulement de 294 619 €.

A. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, réalisées à hauteur de 37 %, ont diminué de 37 %, soit -28 K€.

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %	Structure
Charges à caractère général (011)	123 708	56 479	42 426	-14 053	-25%	86%
Autres charges de gestion courante (65)	5	12 876	2	-12 873	-100%	0%
Charges financières (66)	8 198	8 250	6 869	-1 381	-17%	14%
TOTAL CHARGES DE FONCT.	131 910	77 604	49 298	-28 307	-37%	100%

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement issues des charges à caractère général (86 %). Le budget étant dissout au 31 décembre 2023, il n'a pas pu être comptabilisé de rattachement de charges sur l'exercice ce qui explique la diminution des charges à caractère général et notamment des fournitures non stockables (eau, énergie...) passant de 21 K € à 0 € en 2023.

Parallèlement, on constate une augmentation des charges d'entretien des espaces verts (+ 4 K€), de la taxe foncière (+3 K€) et des locations immobilières (+2 K€).

Les recettes, réalisées à hauteur de 55 %, ont augmenté de 9 %, soit + 40 K€.

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %	Structure
Produits des services et du domaine (70)	306 229	394 303	432 600	38 297	10%	88%
Produits de gestion courante (75)	41 939	53 749	50 260	-3 489	-6%	10%
Produits exceptionnels (77)		4 572	9 782	5 210	114%	2%
TOTAL PRODUITS DE FONCT.	348 167	452 624	492 642	40 018	9%	100%

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des locations, dont le produit a augmenté de 38 K€ pour s'établir à 432 600 €.

Les produits de gestion courante correspondent aux charges refacturées aux locataires (- 3 K€).

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget développement économique location M4 se présente ainsi :

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	348 167	448 052	482 860	34 808	8%
- Charges de fonctionnement courant	123 712	69 355	42 428	-26 926	-39%
= EXCEDENT BRUT COURANT	224 455	378 697	440 431	61 734	16%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	0	4 572	9 782	5 210	114%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts					
= EPARGNE DE GESTION	224 455	383 269	450 213	66 944	17%
- Intérêts	8 198	8 250	6 869	-1 381	-17%
= EPARGNE BRUTE	216 257	375 020	443 344	68 325	18%
- Capital	120 478	131 016	130 052	-964	-1%
= EPARGNE NETTE	95 779	244 003	313 292	69 288	28%

L'épargne nette atteint 313 292 € en 2023.

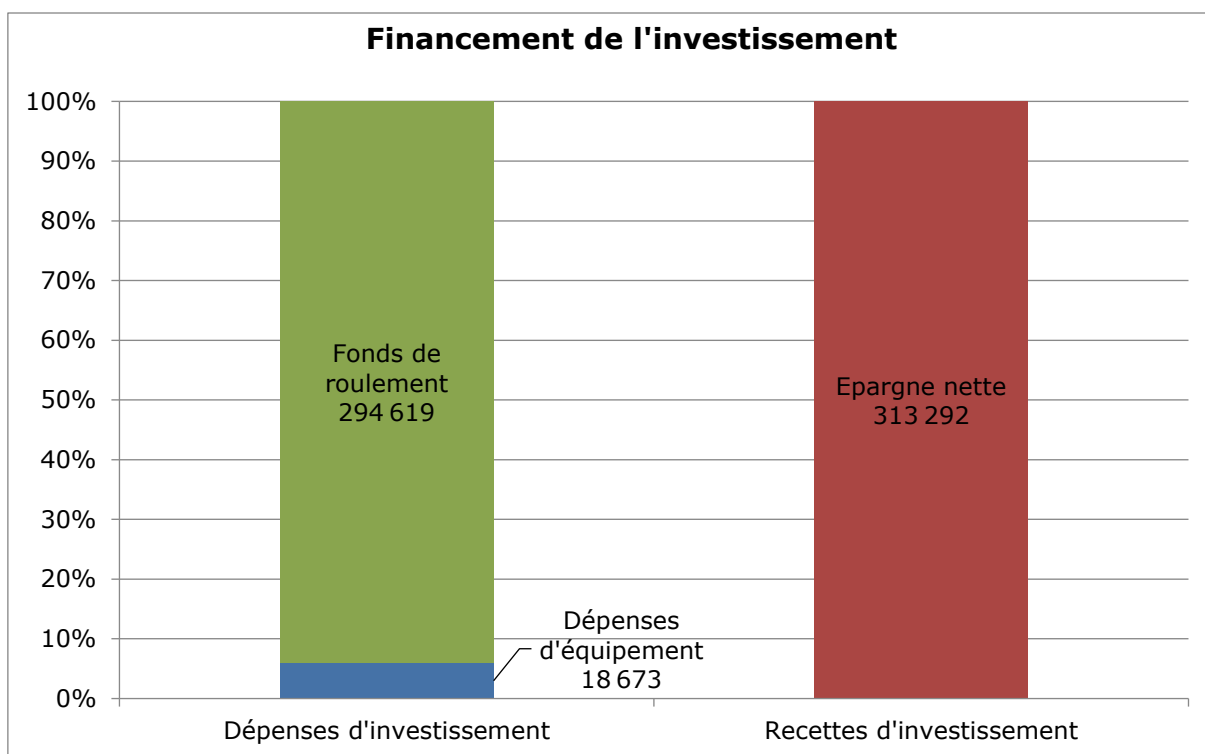
C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 18 673 € en 2023, réparties comme suit :

- 9 757 € pour des travaux électriques aux Vindits
- 3 868 € pour l'installation d'abris à vélos (Vindits et Amont Quentin)
- 3 059 € pour des travaux de construction de l'atelier relais sur le port de plaisance Chantereyne
- 1 896 € pour du matériel aux Vindits

Le projet de construction du pôle d'excellence soudage (HEFAIS, Haute école de formation soudage) a, par délibération du 12 décembre 2022, été transféré au budget annexe développement économique locations M14.

Les dépenses d'équipement sont financées par l'épargne nette.



D. La dette

L'encours de la dette s'établit à 852 251 € au 31 décembre 2023.

	€	2022	2023
Encours brut au 1er janvier		1 113 320	982 304
- Remboursement du capital		131 016	130 052
- Remboursement anticipé			
+ Emprunt			
= Variation de l'encours		-131 016	-130 052
= Encours brut au 31 décembre		982 304	852 251

L'encours est composé de trois emprunts, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,14 %
- Durée résiduelle : 17 ans et 2 mois
- Structure de taux : 90 % de taux fixe et 10 % de taux variable LEP
- Charte Gissler : 100% 1A.

XVI. BUDGET ANNEXE ACTIVITE COMMERCIALE TOURISME

Le budget activité commerciale tourisme comprend la gestion du Moulin de Fierville (pôle de proximité de Côte des Isles) ainsi que l'activité de la boutique Ludiver.

L'exécution du budget activité commerciale tourisme est présentée ci-après :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2023	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	215 181	219 181	4 000		4 000
Investissement	80 136	42 966	-37 170	41 899	4 729
TOTAL DU BUDGET	295 317	262 147	-33 170	41 899	8 729

Le résultat 2023 s'élève à -33 170 €, en tenant compte des résultats antérieurs, le résultat de clôture se chiffre à 8 729 €, contre 57 227 € en 2022, soit une diminution du fonds de roulement de 48 497 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, qui ont été réalisées à hauteur de 84 %, ont diminué de 5 % soit -10 742 €.

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %	Structure
Charges à caractère général (011)	87 117	86 824	-293	0%	45%
Charges de personnel (012)	114 721	104 410	-10 312	-9%	54%
Autres charges de gestion courante (65)	3	28	25	875%	0%
Charges financières (66)	599	522	-77	-13%	0%
Charges exceptionnelles (67)	84	0	-84	-100%	0%
TOTAL CHARGES DE FONCT.	202 524	191 783	-10 742	-5%	100%

Les charges à caractère général sont restées stables. Les charges de personnel, représentant 54 % des dépenses, ont diminué de 9 % pour atteindre 104 K€ contre 115 K€ en 2022.

Les recettes de fonctionnement, qui ont été réalisées à hauteur de 80 %, ont diminué de 6 % soit -14 K€.

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %	Structure
Produits des services et du domaine (70)	115 025	109 751	-5 274	-5%	51%
Dotations, subventions et participations (74)	106 609	89 958	-16 650	-16%	42%
Produits de gestion courante (75)	6 000	7 096	1 096	18%	3%
Produits exceptionnels (77)		6 792	6 792		3%
TOTAL PRODUITS DE FONCT.	227 633	213 597	-14 037	-6%	100%

Les produits des services et du domaine représentent 51 % des recettes globales. Les ventes de produits finis du moulin de Fierville (entrées moulin et atelier) s'établissent à 30 109 €, en diminution de 1 870 €, soit -6 %. Les ventes de marchandises du Moulin de Fierville ont diminué de 5 563 €, soit une baisse de 10 %. Les ventes de marchandises de la Boutique Ludiver ont augmenté de 2 159 €, soit une hausse de 8 %.

	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Ventes de produits finis moulin de Fierville	31 979	30 109	-1 870	-6%
Vente de marchandises Moulin Fierville	56 674	51 111	-5 563	-10%
Vente de marchandises Boutique Ludiver	26 372	28 531	2 159	8%

Le chapitre 74 contient uniquement la participation du budget principal passée de 106 609 € à 89 958 € en 2022, soit une diminution de 16 650 €.

Le chapitre 75 comprend les loyers de l'auberge du moulin pour 7 K€ sur 2023, en hausse de 1 000 €.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

L'évolution de la chaîne de l'épargne du budget activité commerciale tourisme se présente ainsi :

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	227 633	206 805	-20 828	-9%
- Charges de fonctionnement courant	201 841	191 261	-10 581	-5%
= EXCEDENT BRUT COURANT	25 792	15 544	-10 248	-40%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts		6 792	6 792	
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	84	0	-84	-100%
= EPARGNE DE GESTION	25 708	22 336	-3 372	-13%
- Intérêts	599	522	-77	-13%
= EPARGNE BRUTE	25 109	21 814	-3 295	-13%
- Capital	4 000	4 000	0	0%
= EPARGNE NETTE	21 109	17 814	-3 295	-16%

L'épargne nette se situe à 17 814 € en 2023. Elle est en diminution de 3 295 € par rapport à 2022, soit -16 %.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 70 552 € sur 2023 pour

- la création d'un parcours de jeux (34 174 €),
- l'acquisition de jeux extérieurs pour le Moulin de Fierville (20 830 €),
- des travaux sur la grange du Moulin de Fierville (8 197 €),
- l'achat de matériel et outillage techniques (4 684 €),
- la création du logo du Moulin de Fierville (2 667 €).

D. La dette

Sans emprunt supplémentaire, la dette du budget activité commerciale tourisme s'élève à 25 000 € au 31 décembre 2023, soit une baisse de 4 000 €.

€	2022	2023
Encours brut au 1er janvier	33 000	29 000
- Remboursement du capital	4 000	4 000
= Variation de l'encours	-4 000	-4 000
= Encours brut au 31 décembre	29 000	25 000

L'encours est composé d'un seul emprunt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,92 %
- Durée résiduelle : 6 ans et 2 mois
- Structure de taux : 100% sur taux fixe
- Charte Gissler : 100% sur 1A.

XVII. BUDGET ANNEXE PORT DIELETTE

L'exécution du budget port Dielette est présentée ci-après :

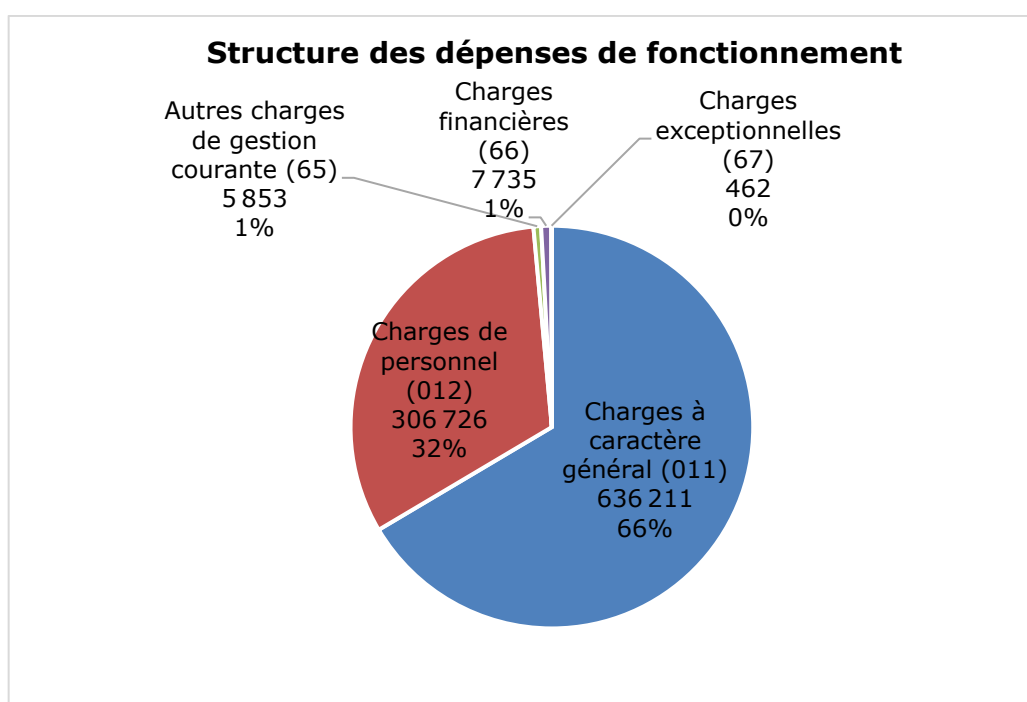
€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2023	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	1 487 305	1 553 566	66 260		66 260
Investissement	722 152	342 734	-379 418	-863 023	-1 242 441
TOTAL DU BUDGET	2 209 458	1 896 300	-313 158	-863 023	-1 176 181

Le résultat 2023 s'élève à -313 158 € et en tenant compte des résultats antérieurs il est déficitaire de -1 176 181 € contre -814 163 € en 2022 soit une baisse du fonds de roulement de 362 018 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 81,33 % et ont diminué de 5 % par rapport à 2022.

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Charges à caractère général (011)	688 288	967 824	636 211	-331 613	-34%
Charges de personnel (012)	226 000	276 237	306 726	30 489	11%
Autres charges de gestion courante (65)	26 811	6 051	5 853	-197	-3%
Charges financières (66)		7 912	7 735	-177	-2%
Charges exceptionnelles (67)	16 933	8 855	462	-8 393	-95%
Dotation aux provisions (68)			250 000	250 000	
TOTAL CHARGES DE FONCT.	958 032	1 266 879	1 206 988	-59 891	-5%



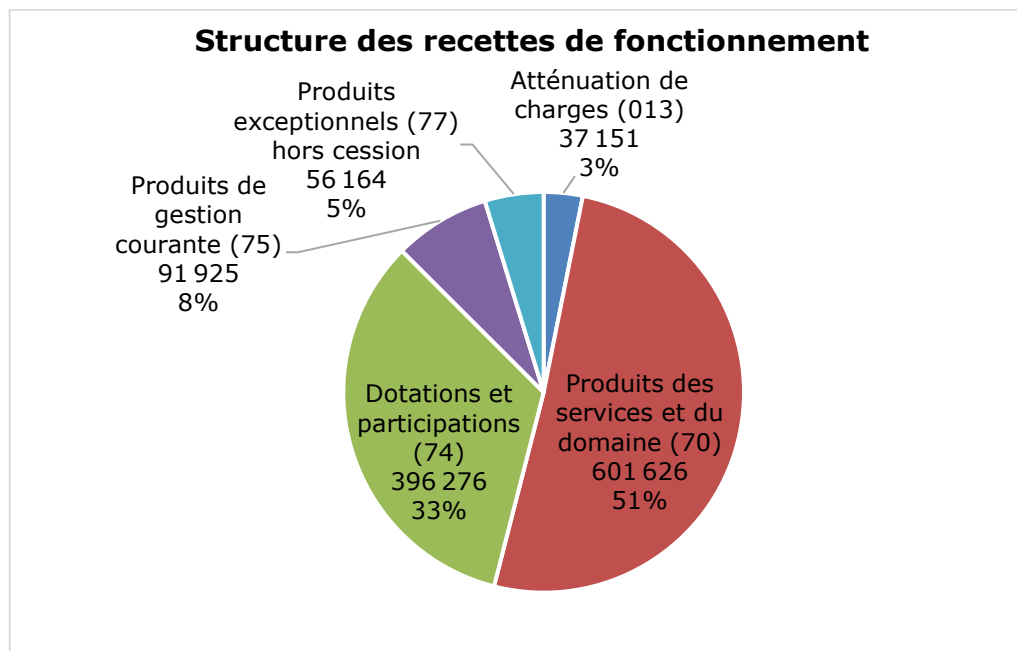
Les charges à caractère général, représentant 66 % des dépenses, ont diminué de 34 %, soit -332 K€, notamment en raison des postes « entretien autres bâtiments – dragages » (-355 K€) et « combustibles et carburants » (-38 K€).

Les charges de personnel ont augmenté de 30 K€.

Les charges exceptionnelles sont composées de titres annulés sur exercices antérieurs pour 462 €.

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 47,16 % et ont augmenté de 10 %.

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Atténuation de charges (013)	19 196	31 309	37 151	5 842	19%
Produits des services et du domaine (70)	546 529	602 743	601 626	-1 117	0%
Dotations et participations (74)		310 124	396 276	86 152	28%
Produits de gestion courante (75)	90 291	81 099	91 925	10 825	13%
Produits exceptionnels (77) hors cession	12 680	47 599	56 164	8 565	18%
TOTAL PRODUITS DE FONCT.	668 697	1 072 873	1 183 141	110 267	10%



Une subvention de 396 276 € a été versée par le budget principal pour combler le déficit sur l'exercice 2023 ce qui explique la hausse des recettes.

Les produits des services et du domaine, représentant 51 % des recettes, ont diminué de 1 K€. Les ventes de marchandises et prestations de services sont en diminution (-31 K€) tandis que les redevances sur les passagers ont augmenté de 24 K€ et les autres produits des activités annexes (levage, grutage, mise à l'eau, manutention...) ont augmenté de 5 K€.

Les produits de gestion courante sont constitués des redevances de loyer en hausse de 11 K€.

Les produits exceptionnels comprennent 34 230 € en provenance du SDEM au titre des plus-values à percevoir sur les contrats d'électricité, 20 593 € d'indemnités de sinistre ainsi qu'une pénalité de retard (1 200 €) perçue dans le cadre du marché de nettoyage des vitres des locaux du port.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget port Dielette se présente ainsi :

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	656 016	1 025 274	1 126 976	101 702	10%
- Charges de fonctionnement courant	941 100	1 250 111	948 790	-301 321	-24%
= EXCEDENT BRUT COURANT	-285 083	-224 837	178 186	403 024	-179%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	12 680	47 599	56 164	8 565	18%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	16 933	8 855	250 462	241 607	2728%
= EPARGNE DE GESTION	-289 336	-186 093	-16 111	169 982	-91%
- Intérêts	0	7 912	7 735	-177	-2%
= EPARGNE BRUTE	-289 336	-194 005	-23 847	170 159	-88%
- Capital	0	48 750	65 000	16 250	33%
= EPARGNE NETTE	-289 336	-242 755	-88 847	153 909	-63%

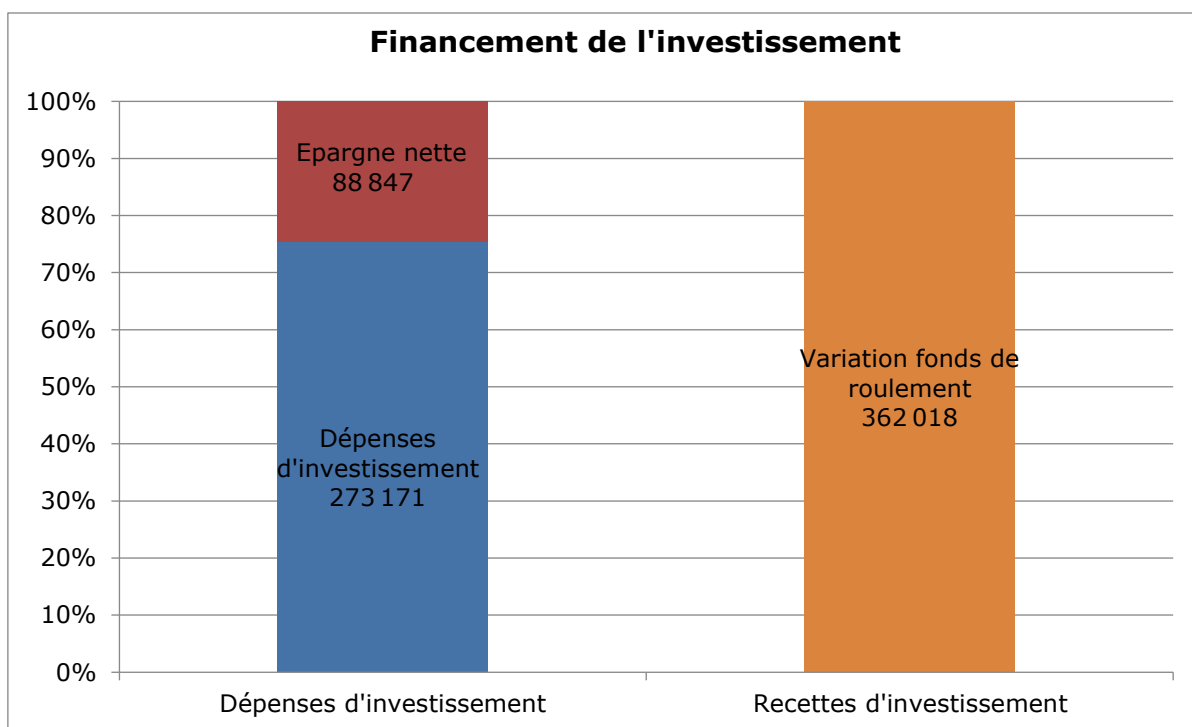
Le budget Port Diélette est structurellement déficitaire en mouvement réels. La subvention d'équilibre du budget principal permet d'équilibrer les comptes tous mouvements confondus, y compris les mouvements d'ordre (amortissement des biens et des subventions).

L'épargne nette s'établit à -88 847 € en 2023.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement se chiffrent à 273 171 € dont 234 065 € de constructions (aménagement d'un bar, réhabilitation porte abattante), 19 944 € de matériel industriel (remplacement guidage ponton, anneau d'amarrage sur ponton, radiateurs blocs sanitaires) et 3 582 € pour du matériel de bureau et informatique.

Aucune recette d'investissement n'est comptabilisée sur l'exercice.



D. La dette

Un emprunt contractualisé à hauteur de 1,3 M€ en 2021 a été versé en février 2022, et un nouvel emprunt de 228 850 € a été versé en décembre 2022.

L'encours s'élève à 1 415 100 € au 31 décembre 2023.

	€	2022	2023
Encours brut au 1er janvier		0	1 480 100
- Remboursement du capital		48 750	65 000
+ Emprunt		1 528 850	
= Variation de l'encours		1 480 100	-65 000
= Encours brut au 31 décembre		1 480 100	1 415 100

L'encours est composé de deux emprunts dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,07 %
- Durée résiduelle : 19 ans et 10 mois
- Structure : 84 % de taux fixe et 16 % de taux variable (livret A)
- Charte Gissler : 100 % de l'encours sur 1A.

XVIII. BUDGET ANNEXE GOLF

Ce budget concerne le golf de Fontenay sur Mer (pôle de proximité de Montebourg).

Son exécution 2023 se présente comme suit :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2023	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	15 825	24 960	9 135		9 135
Investissement	9 135	8 718	-416	-11 966	-12 383
TOTAL DU BUDGET	24 960	33 678	8 718	-11 966	-3 248

Le résultat 2023 s'élève à 8 718 € et le résultat de clôture se chiffre à -3 248 € comme en 2022.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, réalisées à hauteur de 71,72 %, ont diminué de 127 € (-1 %).

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %	Structure
Charges à caractère général (011)	9 441	9 731	291	3%	61%
Charges financières (66)	6 512	6 094	-418	-3%	39%
TOTAL CHARGES DE FONCT.	15 953	15 825	-127	-1%	100%

Les charges à caractère général sont composées de la redevance annuelle et de la taxe foncière qui a augmenté de 200 €.

L'encours de dette diminuant chaque année, les charges financières diminuent également.

Il n'y a pas de charges exceptionnelles.

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 289 € (+1 %).

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %	Structure
Produits de gestion courante (75)	16 148	23 425	7 277	45%	94%
Produits exceptionnels (77)	8 523	1 535	-6 988	-82%	6%
TOTAL PRODUITS DE FONCT.	24 671	24 960	289	1%	100%

Les recettes propres sont issues des loyers qui se sont élevés à 23 425 €, en hausse de 45 % du fait de la révision du loyer. De plus, le loyer avait été réduit de 50 % pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2022.

La subvention d'équilibre du budget principal a diminué de 6 988 €.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget golf se présente ainsi :

€	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	16 148	23 425	7 277	45%
- Charges de fonctionnement courant	9 441	9 732	291	3%
= EXCEDENT BRUT COURANT	6 708	13 694	6 986	104%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	8 523	1 535	-6 988	-82%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	0	0	0	
= EPARGNE DE GESTION	15 230	15 228	-2	0%
- Intérêts	6 512	6 094	-418	-6%
= EPARGNE BRUTE	8 718	9 135	416	5%
- Capital	8 718	9 135	417	5%
= EPARGNE NETTE	0	0	0	ns

Le budget golf présente une épargne nulle.

C. La section d'investissement

La section d'investissement ne comporte pas de dépenses hormis le remboursement du capital de la dette.

D. La dette

Sans emprunt supplémentaire, la dette du budget golf s'élève à 119 159 € au 31 décembre 2023, soit une baisse de 9 135 €.

€	2022	2023
Encours brut au 1er janvier	137 011	128 293
- Remboursement du capital	8 718	9 135
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours	-8 718	-9 135
= Encours brut au 31 décembre	128 293	119 159

L'encours est composé d'un seul emprunt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux moyen : 4,78 %
- Durée résiduelle : 9 ans et 10 mois
- Structure de taux : 100 % sur taux fixe
- Charte Gissler : 100 % sur 1A.

XIX. BUDGET ANNEXE SERVICES COMMUNS

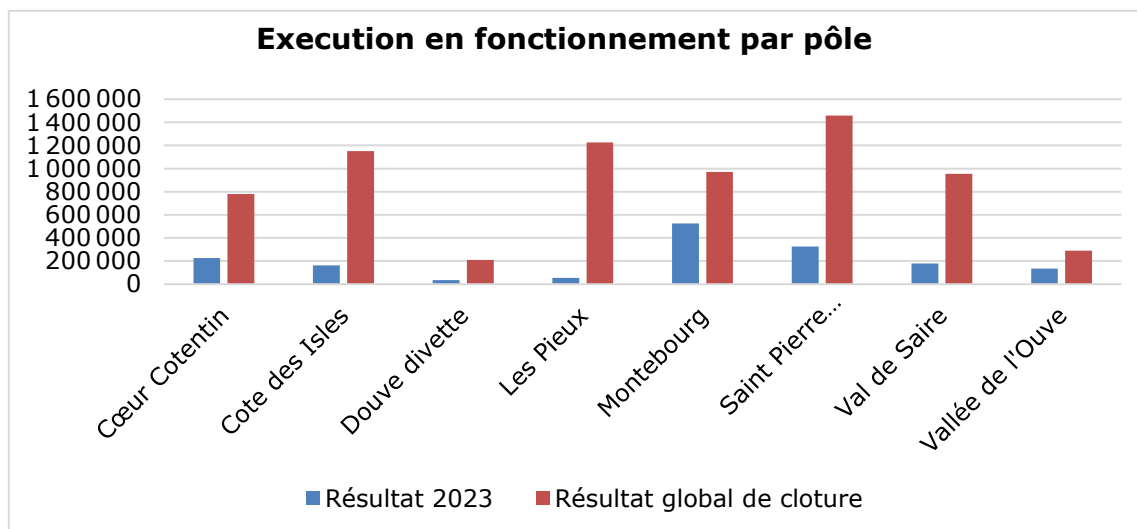
Ce budget a été créé au 1^{er} janvier 2019 suite à la restitution d'équipements et de compétences aux communes (scolaire, enfance-jeunesse-petite enfance, équipements sportifs et nautiques, maison de santé, cuisines centrales...).

Son exécution 2023 se présente comme suit :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	15 534 358	17 176 726	1 642 368	5 397 018	7 039 387
Investissement (total)	3 329 203	3 636 980	307 777	-1 044 370	-736 593
Total	18 863 560	20 813 705	1 950 145	4 352 649	6 302 794

Le résultat 2023 s'élève à 1 950 145 € et en tenant compte des résultats antérieurs, le résultat de clôture atteint 6 302 794 € contre 4 805 702 € en 2022, soit une augmentation du fonds de roulement de 1 497 091 €.

Le résultat de clôture provient principalement des pôles de Saint-Pierre-Eglise (21 %), des Pieux (17 %), de la Cote des Isles (16 %), du Val de Saire (14 %) et de Montebourg (14 %).



L'ensemble des pôles dégage un résultat de fonctionnement positif sur 2023 permettant de consolider les excédents cumulés et ainsi assurer le financement des investissements à venir.

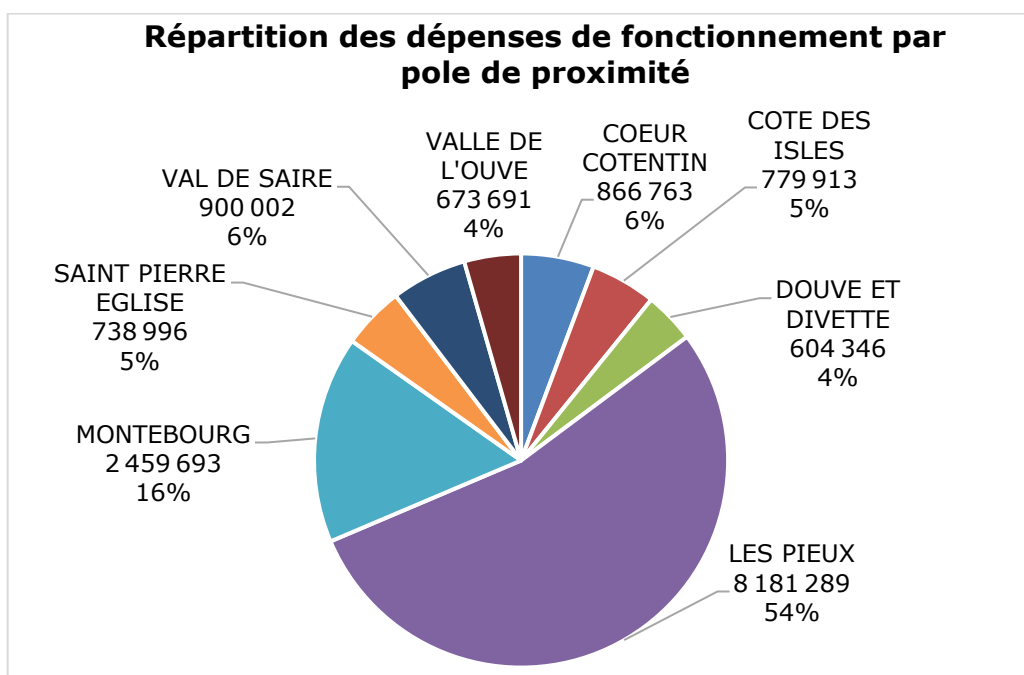
A. La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 69 % et s'élèvent à 15,2 M€ tous pôles de proximité confondus soit en hausse de 8 % par rapport à 2022.

€	2021	2022	2023	Evolution		Structure
				€	%	
Charges à caractère général (011)	4 576 618	5 056 798	5 715 456	658 657	13%	38%
Charges de personnel (012)	8 077 056	9 032 690	9 408 590	375 900	4%	62%
Autres charges de gestion courante (65)	1 529	7 313	6 932	-381	-5%	0%
Charges financières (66)	43 553	33 394	71 239	37 845	113%	0%
Charges exceptionnelles (67)	6 957	2 790	2 476	-314	-11%	0%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 705 713	14 132 985	15 204 692	1 071 707	8%	100%

Les dépenses de fonctionnement se concentrent principalement sur le pôle de proximité des Pieux pour 54 % (8,2 M€) suivi du pôle de proximité de Montebourg pour 16 % (2,5 M€).



Les charges de personnel représentent le poste de dépenses le plus important (62 %) suivies des charges à caractère général (38 %).

Le personnel mis à disposition étant supporté par le budget principal, les charges de personnel sont remboursées par le budget annexe services communs.

Parmi les charges à caractère général, les principales dépenses sont affectées aux postes :

- Produits courants et des fournitures stockables et non stockables (2,06 M€ en hausse de 430 K€ par rapport à 2022) :

- ✓ Energie, électricité : 679 011 € (+255 K€)
- ✓ Alimentation : 636 172 € (+113 K€)
- ✓ Combustibles : 207 038 € (+46 K€)
- ✓ Fournitures de petits équipements : 139 385 € (+3 K€)
- ✓ Fournitures scolaires : 111 107 € (-15 K€)
- ✓ Fournitures d'entretien : 66 508 €

- Entretien, réparations (voies, réseaux, bâtiments), locations, maintenance et assurance (1,46 M€ en hausse de 92 K€ par rapport à 2022) :

- ✓ Contrats de prestation de service (accueil de loisirs, crèche, RAM) : 698 224 € (-20 K€)
- ✓ Frais divers (activités et sorties scolaires, extrascolaires) : 201 916 € (+5 K€)
- ✓ Voiries : 170 736 € (+53 K€)
- ✓ Maintenance : 123 348 € (+6 K€)
- ✓ Entretien, réparations bâtiments : 53 624 € (+14 K€)

- Honoraires, frais d'actes et de contentieux, dépenses diverses (2,2 M€ en hausse de 136 K€ par rapport à 2022) :

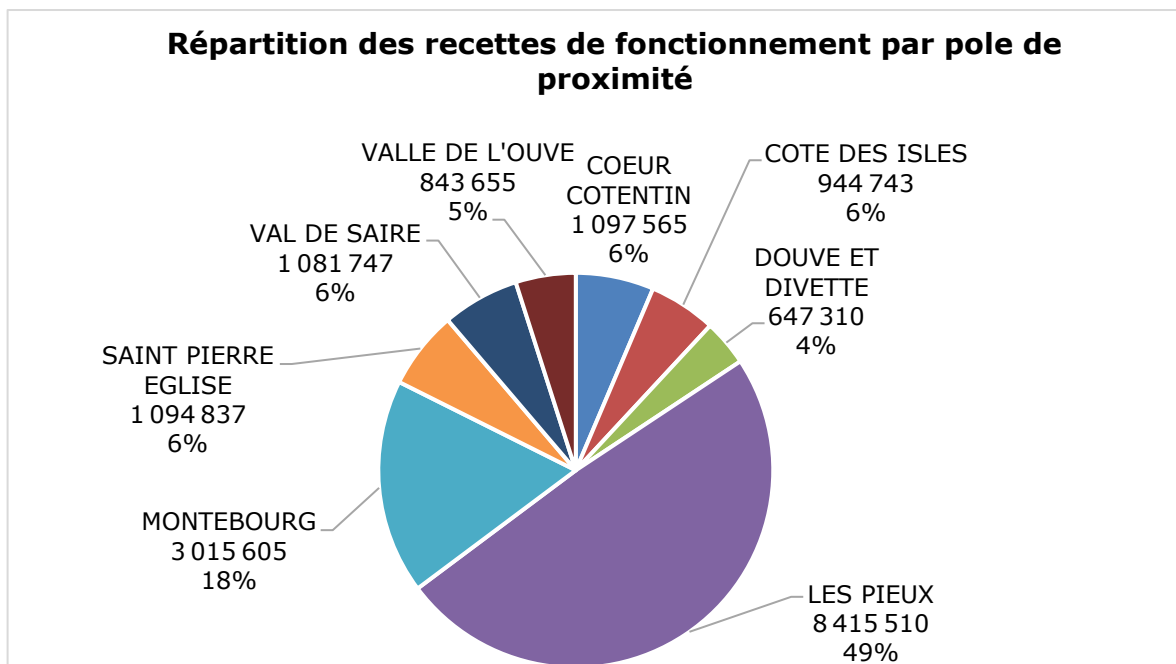
- ✓ Services extérieurs (restauration scolaire...) : 1 072 204 € (+162 K€)
- ✓ Remboursements de frais (au budget principal) : 631 831 € (+7 K€)
- ✓ Transports collectifs : 82 660 € (-14 K€)
- ✓ Frais nettoyage des locaux : 107 867 € (+15 K€)
- ✓ Remboursement de frais à d'autres organismes : 69 555 € (+2 K€)

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, réalisées à hauteur de 94,07 %, s'élèvent à 17,1 M€ tous pôles de proximité confondus en hausse de 7 % par rapport à 2022.

€	2021	2022	2023	Evolution		Structure
				€	%	
Pdts des services, domaine et ventes diverses (70)	2 616 955	2 873 162	3 093 546	220 384	8%	18%
Atténuations de charges (013)	140 672	190 798	876	-189 923	-100%	0%
Dotations, subv et participations (74)	1 411 897	2 266 275	2 543 422	277 147	12%	15%
Autres produits de gestion courante (75)	10 514 177	10 691 377	11 438 871	747 494	7%	67%
Produits financiers (76)	14 447	13 197	14 306	1 108	8%	0%
Produits exceptionnels (77)	33 431	57 991	49 952	-8 039	-14%	0%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 731 578	16 092 801	17 140 973	1 048 172	7%	100%

Les recettes de fonctionnement se concentrent principalement sur le pôle de proximité des Pieux pour 49 % (8,4 M€) suivi du pôle de Montebourg pour 18 % (3 M€).



Les principales recettes proviennent des autres produits de gestion courante (67 %) suivis des produits des services (18 %) et des dotations et subventions (15 %).

Les produits des services et du domaine (706) comprennent notamment les redevances et droits des services perçus au titre des équipements sociaux, culturels, et de loisirs et s'élevaient à 2,7 M€ en 2023, en hausse de 215 M€ (+9 %).

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Redevances et droits de services à caractère culturel (7062)	41 785	53 339	57 797	4 457	8,36%
Redevances à caractère de loisirs (70632)	117 967	182 344	158 039	-24 304	-13,33%
Redevances et droits de services à caractère social (7066)	337 588	311 411	314 007	2 596	0,83%
Redevances et droits de services périscolaires et d'enseignement (7067)	1 721 146	1 885 201	2 119 341	234 140	12,42%
Redevance petite enfance (70688)	138 231	17 348	14 974	-2 373	-13,68%
Total	2 356 717	2 449 643	2 664 158	214 515	8,76%

Les dotations et participations sont principalement issues des organismes CAF, MSA, pour 2,1 M€ sans variation par rapport à 2022. La hausse des dotations et participations s'explique principalement par des régularisations de recette en provenance du Département sur le pôle de Montebourg à hauteur de 174 K€.

Les autres produits de gestion courante comprennent la contribution du budget principal à hauteur de 11 115 235 € (+451 K€), elle-même prélevée sur les attributions de compensation des communes membres conformément aux dispositions prévues par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

De plus, il a été perçu près de 234 K€ de recettes au titre des plus-values sur les contrats d'électricité du SDEM.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

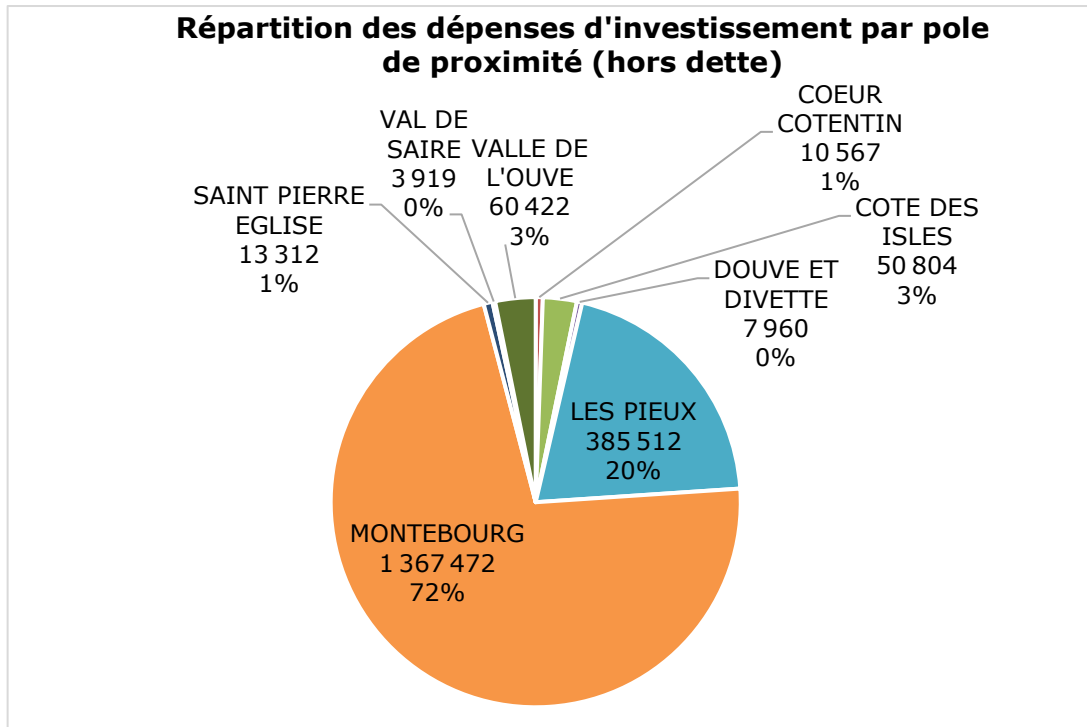
La chaîne de l'épargne du budget annexe services communs se présente ainsi :

€	2021	2022	2023	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	14 683 700	16 021 612	17 091 020	1 069 408	7%
- Charges de fonctionnement courant	12 655 203	14 096 801	15 130 977	1 034 176	7%
= EXCEDENT BRUT COURANT	2 028 497	1 924 811	1 960 043	35 232	1%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	47 878	71 188	49 952	-21 236	-30%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	6 957	2 790	2 476	-314	-11%
= EPARGNE DE GESTION	2 069 419	1 993 210	2 007 519	14 310	1%
- Intérêts	43 553	33 394	71 239	37 845	113%
= EPARGNE BRUTE	2 025 866	1 959 816	1 936 280	-23 535	-1%
- Capital	540 584	540 365	563 970	23 605	4%
= EPARGNE NETTE	1 485 282	1 419 451	1 372 311	-47 140	-3%

Le budget annexe subit un effet ciseau avec des dépenses impactées par la crise inflationniste et une majeure partie des recettes de fonctionnement issues des AC et donc figées. L'épargne nette se maintient à 1 372 311 €.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 1 899 969 € dont 72 % sur le pôle de Montebourg et 20 % sur celui des Pieux :



Les principales opérations concernent :

- La construction du pôle enfance sur Montebourg : 1 224 598 €
- Du matériel informatique scolaire sur le pôle Les Pieux : 137 111 €
- Des constructions sur le pôle des Pieux (clôtures, terrain de tennis...) : 95 265 €

Les recettes d'investissement hors dette s'élèvent à 1 020 898 € dont 638 652 € de subventions :

- 154 503 € de subventions EDF Grand Chantier pour le pôle des Pieux
- 213 000 € de subventions pour le pôle petite enfance et 186 277 € pour le pôle enfance jeunesse du pôle de Montebourg

Un emprunt de 1 003 853 € a été mobilisé pour financer la construction du pôle enfance à Montebourg.

D. La dette

Avec un emprunt nouveau, l'encours a augmenté de 500 783 € pour atteindre 2 428 715 € au 31 décembre.

€	2022	2023
Encours brut au 1er janvier	2 468 297	1 927 932
- Remboursement du capital	540 365	563 970
+ Emprunt		1 064 753(*)
= Variation de l'encours	-540 365	500 783
= Encours brut au 31 décembre	1 927 932	2 428 715

(*) deux emprunts CAF (60 900 €) ont été versés mais comptabilisés à tort en subvention sur 2023, une régularisation sera opérée en 2024

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,43 %
- Durée résiduelle : 18 ans et 10 mois
- Structure : 94 % de taux fixe et 6 % de taux variable (Euribor)
- Charte Gissler : 100 % de l'encours sur 1A.

L'encours est principalement affecté aux pôles de Montebourg (54 %), des Pieux (21 %), et de la Vallée de l'Ouve (18 %).

